



RAPPORT ANNUUEL 2017

SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

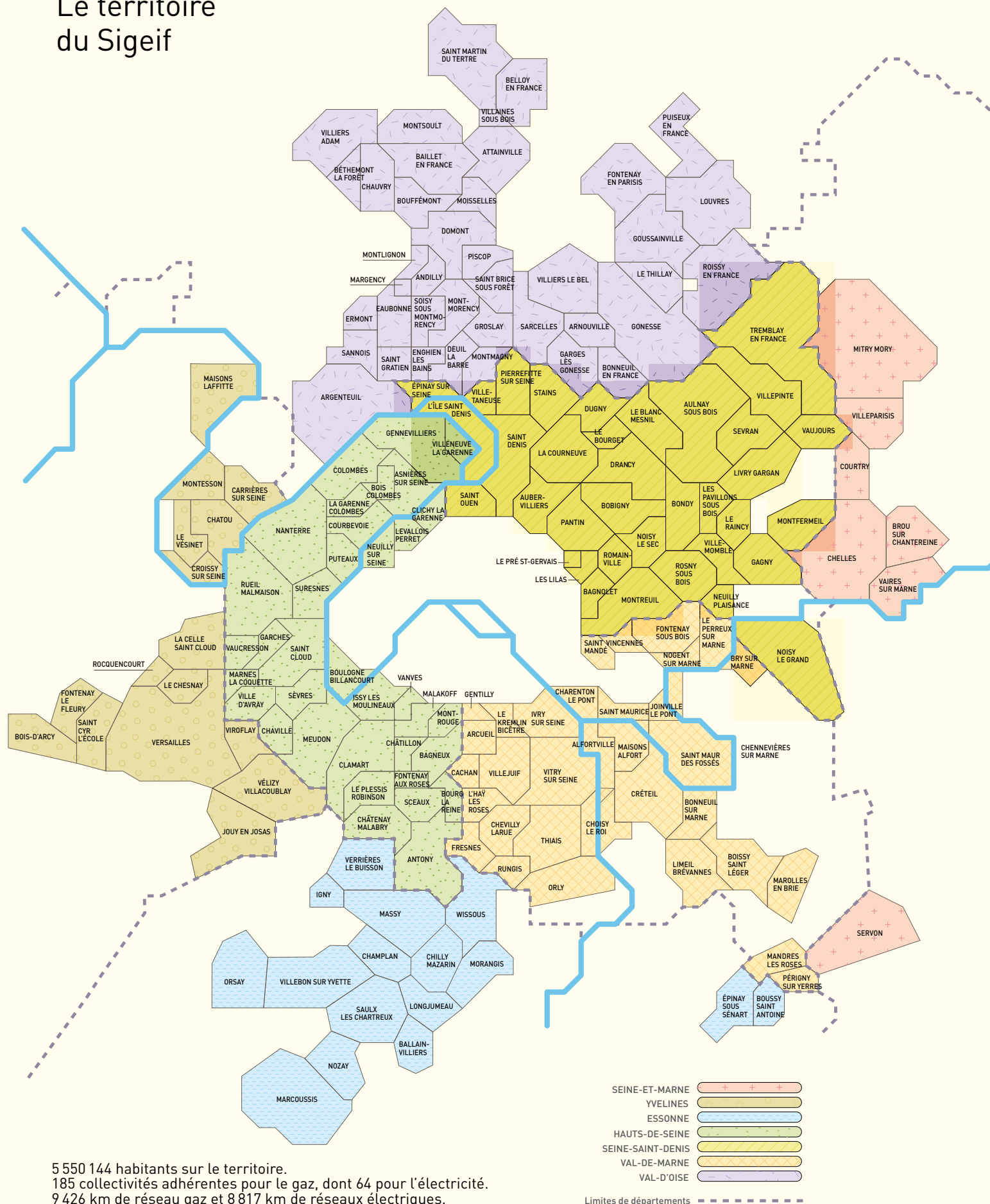


SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Sommaire

	Le message du président	3
	Les chiffres clés	4
1	Le monde de l'énergie : les faits marquants de l'année 2017	10
2	Le Sigeif, acteur majeur de la transition énergétique Structures et instances. Au service des collectivités. Le développement de "nouveaux métiers. Le budget du Syndicat.	20
3	Garantir la bonne exécution des contrats de concession Les modalités du contrôle. Le territoire, les clients et les consommations. Le contrôle physique des ouvrages. Le contrôle et la sécurisation de la TCCFE. Le contrôle comptable et financier. Les enquêtes annuelles de satisfaction.	34
4	Veiller à la sécurité et au respect de l'environnement Enfouissement des lignes électriques aériennes. Maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement. Développement et qualité de l'éclairage public.	72
5	Accompagner les collectivités dans l'efficacité énergétique Accompagner la politique énergétique des communes. Valoriser les certificats d'économies d'énergie, le dispositif Sigeif-Sipperec. Veille technologique.	80
6	Développer le GNV et le bio-GNV en Île-de-France Une dynamique en marche.	88
7	Acheter le gaz aux meilleures conditions Les marchés 2016-2019. Le gaz renouvelable fait son entrée dans l'appel d'offres.	94
8	Communiquer pour un meilleur service La communication institutionnelle du Syndicat.	100
	Annexes	106

Le territoire du Sigeif



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT



Jean-Jacques Guillet

Président du Syndicat intercommunal
pour le gaz et l'électricité en Île-de-France
Maire de Chaville
Membre honoraire du Parlement

*Anticipation,
innovation
et réactivité
au service
de la transition
énergétique.*

AU COURS des dernières années, le Sigeif a élargi ses activités de façon à répondre à l'exigence d'être un véritable outil de la transition énergétique au service des communes. Cet élargissement repose sur le socle traditionnel qui est sa fonction première d'autorité concédante. Il correspond d'ailleurs à une évolution de la démarche des concessionnaires eux-mêmes.

La lutte pour la qualité de l'air et contre les émissions de gaz à effet de serre, même si elle fait l'objet de directives européennes et de législations nationales, relève essentiellement de la responsabilité des collectivités locales. Si, aux États-Unis, les autorités fédérales se sont retirées de l'accord de Paris et sont désormais peu vigilantes dans le domaine environnemental, les États fédérés et les métropoles les plus importants amplifient aujourd'hui leurs efforts de protection de la planète. Le succès ou l'échec dépendra largement de ce qui sera accompli au niveau des territoires.

Dans notre pays, la région la plus peuplée et la plus dense, l'Île-de-France, a cependant la caractéristique d'être très dépendante en matière énergétique. C'est un premier handicap qui justifie l'implication du Sigeif dans la production du bio-gaz et d'électricité d'origine solaire, qui portera ses premiers fruits dans les deux prochaines années.

L'Île-de-France est également la région où les transports des personnes et des biens constituent une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre. Dès 2014, le Sigeif a engagé une politique très volontariste en décidant la réalisation d'un réseau de stations d'avitaillement en GNV et bio-GNV.

L'impulsion qu'il a donnée dans ce domaine aura été décisive pour le développement de ces stations autour de la capitale, accompagnant ainsi la transformation rapide des flottes des transporteurs publics et privés.

La fin soudaine du système Autolib', au cœur de l'été 2018, a par ailleurs conduit le Sigeif à mobiliser ses équipes afin de gérer au mieux cette crise au bénéfice de ses communes adhérant à la compétence électricité, et d'en faire une opportunité d'organisation d'une démarche structurée, multi-acteurs et inter-opérable pour favoriser le développement de la mobilité électrique.

Le Sigeif accompagnera techniquement et financièrement ses communes dans le déploiement coordonné de systèmes de charge.

Enfin, l'effort que devront accomplir les collectivités territoriales dans le domaine de l'habitat est essentiel. Même si elles devront intervenir en appui aux programmes privés de rénovation thermique, elles pourront bénéficier de l'expertise du Sigeif pour la rénovation de leur propre patrimoine.

Anticipation, innovation, réactivité constituent l'image de marque du Sigeif depuis son origine. Les initiatives qu'il prend aujourd'hui en sont une nouvelle illustration. ■

LES CHIFFRES CLÉS 2017 DE LA CONCESSION GAZ

1 216 967

CLIENTS

ÂGE MOYEN
DES CANALISATIONS
37,6 ANS

38 151

CLIENTS COUPÉS À LA SUITE
D'UN INCIDENT

LONGUEUR DU RÉSEAU

9 426 km

ADAPTATION ET
SÉCURISATION DES OUVRAGES
33,6 M€

95 567

CONDUITES MONTANTES,
DONT 46 509 (49,5 %)
EN CONCESSION

314 M€

DE RECETTES
D'ACHEMINEMENTPOUR 27 455,8 GWh
DE GAZ ACHÉMINÉSDÉPLACEMENT D'OUVRAGES
À LA DEMANDE DE TIERS
8,6 M€

2 839

POSTES DE DÉTENTE
DE DISTRIBUTION PUBLIQUEVALEUR BRUTE
DES OUVRAGES

1 651,4 M€

DÉVELOPPEMENT
DU RÉSEAU DE GAZ
10,7 M€RECHERCHE
SYSTÉMATIQUE DE FUITES
9 427 km
DE CANALISATIONS
SURVEILLÉSVALEUR NETTE
RÉÉVALUÉE
DES OUVRAGES

1 191,8 M€

561 DOMMAGES
AUX OUVRAGES DE GAZ
LORS DE TRAVAUX DE VOIRIE,
DONT 319 AVEC FUITES

14 784

APPELS DE TIERS REÇUS POUR
FUITE OU ODEUR DE GAZ AU
CENTRE D'APPEL DÉPANNAGE

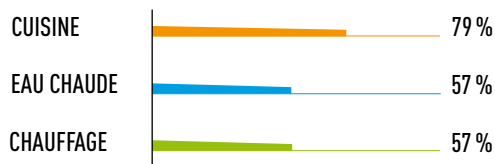
ENQUÊTE DE SATISFACTION ⁽¹⁾

73 % des utilisateurs ont pour fournisseur Engie.

Seuls 22 % des utilisateurs ont changé de fournisseur, leur raison principale (75 %) étant un prix plus avantageux.

Les différents usages du gaz

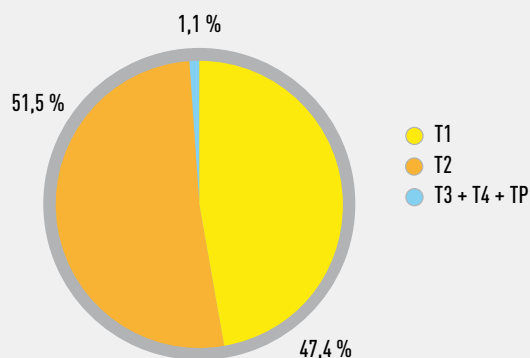
44 % de l'échantillon ont déclaré utiliser le gaz naturel.
Pour l'échantillon restant, 6 % utilisent le gaz en bouteille
et 50 % n'utilisent pas le gaz.



(1) Extrait de l'enquête réalisée par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 8 novembre au 11 décembre 2017, auprès d'un échantillon représentatif des 185 collectivités adhérentes du Syndicat.

Répartition des clients par tarif d'acheminement*

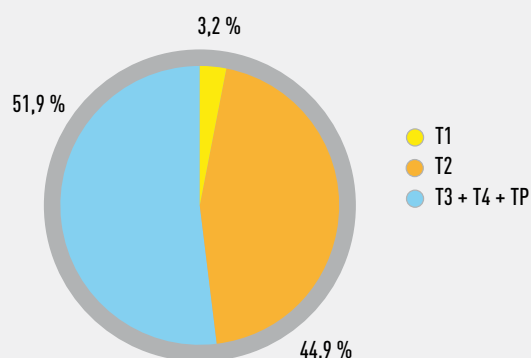
1 216 967 clients (- 1 %)



* Voir définition des tarifs en page 34.

Répartition de la consommation par tarif d'acheminement*

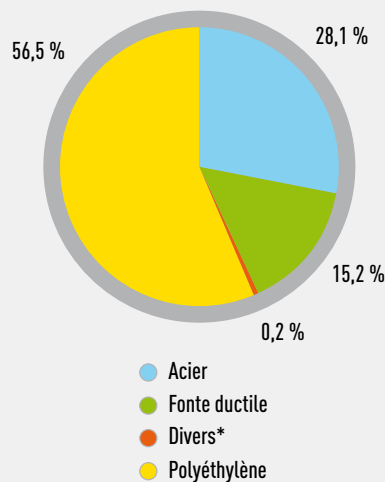
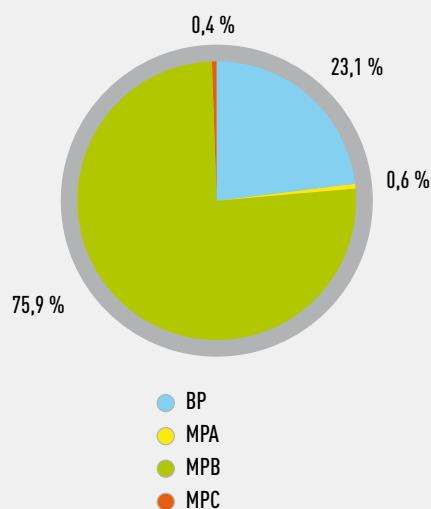
27 456 GWh (- 6,9 %)



Source GRDF.

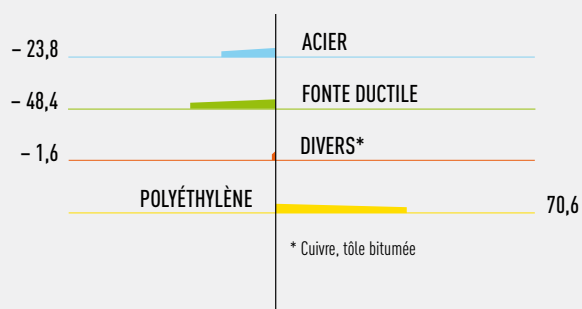
Nature et longueur des réseaux de distribution

9 426 km

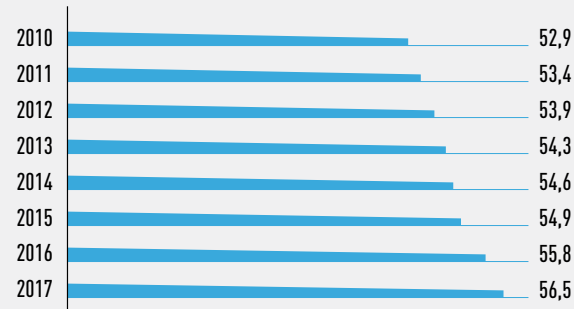


Source GRDF.

Évolution de la nature des réseaux (en km)



Part du polyéthylène (en %)



Source GRDF.

LES CHIFFRES CLÉS 2017

DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

687 082

CLIENTS

LONGUEUR DU RÉSEAU

3 714 KM HTA
ET **5 103 KM BT****242 M€** DE RECETTES
POUR **6 508,6 GWh**
D'ÉLECTRICITÉ ACHÉMINÉS

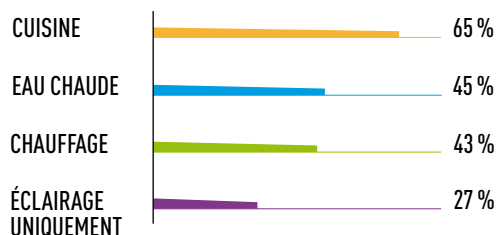
VALEUR BRUTE DES OUVRAGES

869 M€

VALEUR NETTE

450 M€**16,6 M€**CONSACRÉS AU DÉVELOPPEMENT
DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE**19,1 M€**CONSACRÉS À LA QUALITÉ,
À L'ENVIRONNEMENT
ET AU RENFORCEMENTDONT **3,6 M€**
POUR LES POSTES SOURCESÂGE MOYEN
DES CANALISATIONS**35,4 ANS****7,6** INCIDENTS AUX 100 KM
SUR LE RÉSEAU HTAET **13,1** INCIDENTS
SUR LE RÉSEAU BT**37 850**CLIENTS
COUPÉS PLUS DE 3 HEURES,
EN DURÉE CUMULÉEET **40,7 MIN** DE DURÉE
MOYENNE DE COUPURE
PAR AN (CRITÈRE B)**2 745**CLIENTS AIDÉS
DANS LE CADRE DU FSL**37 964** CLIENTS AIDÉS
DANS LE CADRE DU TPN**1 567**PRODUCTEURS
D'ÉLECTRICITÉDONT **1 548** D'ORIGINE
PHOTOVOLTAÏQUE,
POUR **7,7 MW**

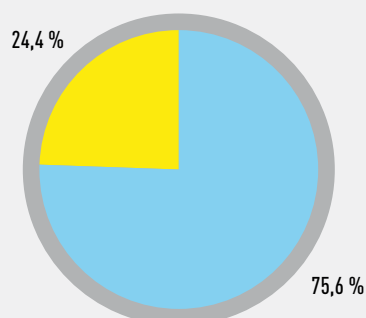
ENQUÊTE DE SATISFACTION ⁽¹⁾

71 % des utilisateurs ont pour fournisseur EDF.**49 %** des utilisateurs jugent l'électricité "plutôt chère".

(1) Extrait de l'enquête réalisée par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 8 novembre au 11 décembre 2017, auprès d'un échantillon représentatif des 64 communes adhérentes du Syndicat.

Répartition des clients entre tarif réglementé et offres de marché

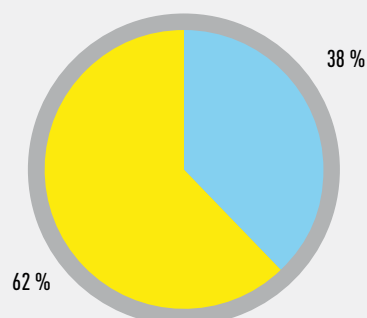
687 082 clients (+0,8 %)



● Tarif réglementé (bleu) < 36 kVA
● Offres de marché

Répartition de la consommation entre tarif réglementé et offres de marché

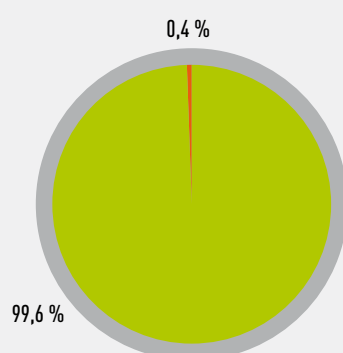
6 509 GWh (– 0,6 %)



● Tarif réglementé (bleu) < 36 kVA
● Offres de marché

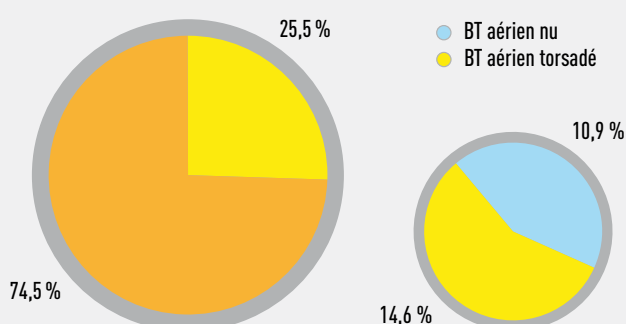
Nature et longueur des réseaux de distribution

Réseau HTA : 3 714 km

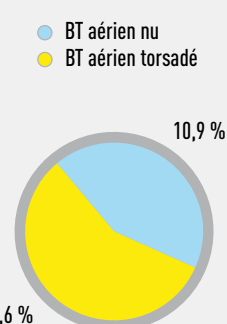


● HTA souterrain ● HTA aérien

Réseau BT : 5 103 km

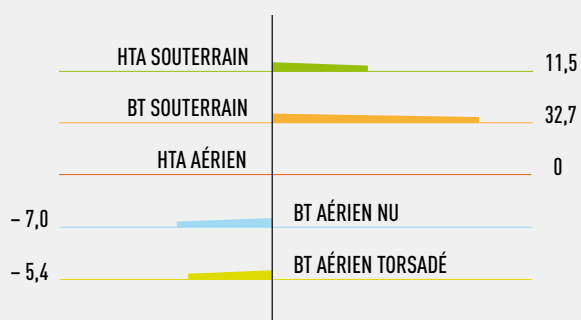


● BT souterrain ● BT aérien

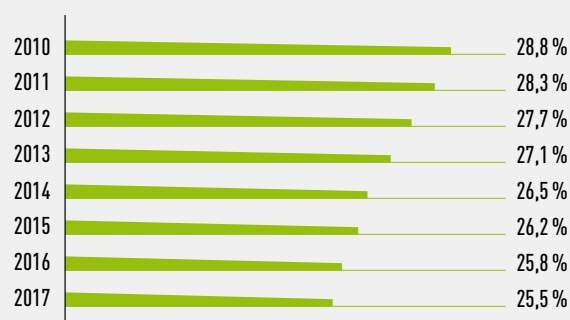


● BT aérien nu
● BT aérien torsadé

Évolution de la nature des réseaux (en km)



Part du réseau aérien BT (en %)



LES
FAITS
MARQUANTS
DE L'ANNÉE
2017



1.

Redistribution des cartes
dans les hydrocarbures,
paradoxe de la filière post-Fukushima,
moins essor des énergies
renouvelables...



Monde, une consommation d'énergie vigoureuse

La consommation d'énergie reflète la santé économique mondiale. À ce titre, dans un monde en croissance, 2017 s'est traduite par une hausse de la quasi-totalité des sources d'énergie. Le pétrole a retrouvé les niveaux de consommation élevés de 2015, qui devraient perdurer encore deux ans, selon les projections de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), en raison d'une offre très abondante. Celle-ci est issue des pays du Golfe, mais est aussi soutenue par les ventes colossales des États-Unis qui, en dépassant les 10 millions de barils par jour, seront bientôt au niveau de la production russe (12,1 millions). Les besoins en gaz sont à nouveau dynamiques, amplifiés par l'offre GNL. S'y ajoute l'essor confirmé des énergies renouve-

lables, tirées par des coûts de production en forte baisse et qui ont créé 500 000 emplois en 2017.

— Charbon, EnR, nucléaire : la Chine, reflet des tendances mondiales —

Parmi les "moteurs" de cette croissance, la Chine figure en bonne place. La consommation d'énergie y est toujours soutenue, ses besoins contribuant à plus des deux tiers de la demande des principaux pays industrialisés (G20). C'est d'ailleurs dans ce pays que s'illustrent plusieurs tendances importantes.

D'abord, la consommation de charbon s'y réduit, cela pour la troisième année consécutive. Certes, il représente encore plus de 58 % des besoins du pays et contribue largement à la détérioration de la qualité de l'air. Mais la lutte contre la pollution est devenue un enjeu pour la Chine, qui entend diversifier son mix électrique.

Ensuite, le pays, qui est déjà depuis 2016 le premier producteur d'électricité d'origine éolienne, a confirmé sa position de leader mondial des énergies renouvelables, notamment en

raison de l'accélération de la production d'électricité à partir du solaire. Et cette position de leader n'est pas près d'être contestée. La Chine représente désormais 7 % des investissements mondiaux, soit près de 97 milliards d'euros. Elle est le premier employeur mondial dans les énergies vertes, avec 3,88 millions de postes (43 % du total, devant l'Europe (1,26 million) et le Brésil (893 000).

— La filière nucléaire attend son premier EPR —

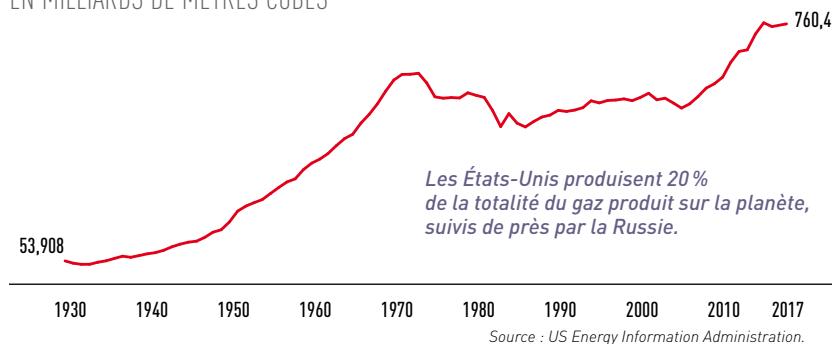
Enfin, et ce sera un des événements de l'année 2018, l'EPR de Taishan, dont l'approvisionnement en combustible a commencé, sera sans doute le premier à fonctionner. L'ouverture était prévue en 2015 mais, au regard des autres EPR, ce retard est plutôt faible. Après cette inauguration, d'autres sont attendues, en France et en Finlande, tandis que des chantiers, comme celui d'Hinkley Point en Angleterre, se poursuivent et que d'importants contrats, comme la promesse de vente de six réacteurs EPR à l'Inde, attendent d'être définitivement conclus.



Passant devant l'Allemagne, la Chine est devenue le plus grand producteur d'énergie photovoltaïque du monde. La part de cette énergie ne représente toutefois que 2 % du mix électrique chinois.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE GAZ AUX ÉTATS-UNIS DEPUIS 1930

EN MILLIARDS DE MÈTRES CUBES



— Les États-Unis, exportateurs nets de gaz —

Aux États-Unis, l'indépendance énergétique progresse à grands pas, l'extraction des hydrocarbures non conventionnels se poursuivant régulièrement, déjouant même les pronostics lorsque les prix des marchés mondiaux sont faibles. De fait, le gaz de schiste contribue à réduire les positions des centrales au charbon, voire du nucléaire, ce dernier secteur étant confronté à la faible rentabilité de certaines centrales.

Surtout, par la création de terminaux dédiés, les États-Unis ont commencé à exporter du gaz naturel liquéfié, avec des capacités de liquéfaction qui devraient tripler d'ici 2020. Devenu premier producteur mondial de gaz en 2009, le pays est aujourd'hui exportateur net, un fait inédit depuis près de soixante ans. Il pourrait aussi à terme devenir le premier producteur mondial de pétrole.

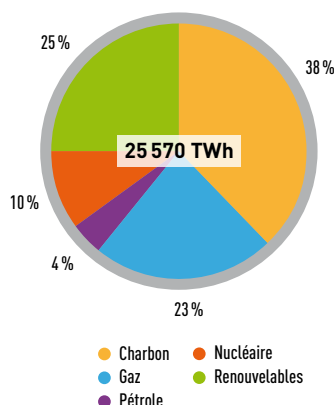
Par ailleurs, la production d'électricité solaire (2 %) et éolienne (8 %) continue de croître, représentant désormais 10 % de l'électricité produite dans le pays, et ce en dépit d'un président résolument climato-sceptique, qui a décidé de désengager son pays de l'accord de Paris (COP 21). La décision est vivement contestée par plusieurs centaines de municipalités et une dizaine d'États, sans oublier de très grandes entreprises, qui y voient un possible handicap commercial et, à l'instar de Google, communiquent beaucoup sur leur alimentation en énergies vertes. Un fait non négligeable est à souligner : le secteur des

énergies renouvelables représente aux États-Unis environ 786 000 emplois.

— Dans le nucléaire, la progression reste faible mais réelle —

Selon l'AIE, les capacités du parc nucléaire mondial pourraient croître de 42 % d'ici 2030 (554 GW contre quelque 400 aujourd'hui) et de 123 % en 2050 (874 GW). Mais ce développement se fera principalement dans de nouveaux pays ; en effet, ceux disposant déjà d'un parc envisagent plutôt de le réduire, comme la France ou le Japon, voire d'y renoncer, comme l'Allemagne ou la Corée du Sud, cette dernière en ayant fait l'annonce l'an passé.

PRODUCTION MONDIALE D'ÉLECTRICITÉ EN 2017



Source : Agence internationale de l'énergie (AIE).

Le déclin du nucléaire vise également l'Amérique du Nord – où gaz et pétrole de schiste prédominent – et une partie de l'Europe.

Ainsi, aux États-Unis, il ne reste qu'un projet de construction, à Vogtle, en Géorgie. À l'inverse, la centrale de Three Mile Island, non bénéficiaire depuis plus de cinq ans, ne rouvrira pas. Les actionnaires de VC Summer ont mis un coup d'arrêt à la construction de deux réacteurs.

— Aux États-Unis, l'atome est moins rentable que le gaz de schiste —

Enfin, Toshiba est secoué par la spectaculaire faillite de sa filiale Westinghouse. Néanmoins, dans les trente pays disposant déjà de centrales, la moitié ont relancé des projets ou entamé la construction de nouveaux réacteurs, dont la France et le Royaume-Uni. En dépit des retards et des surcoûts accumulés par les EPR, le réacteur d'Olkiluoto, en Finlande, devrait démarrer en 2019 et celui de Flamanville, en France, en 2020.

À l'inverse, vingt-huit pays envisagent de diversifier leur mix avec le nucléaire. De fait, parmi la soixantaine de réacteurs aujourd'hui en cours de construction ou en projet, certains seront implantés dans les pays du Golfe ou en Inde..., qui n'en avaient pas jusqu'à présent.

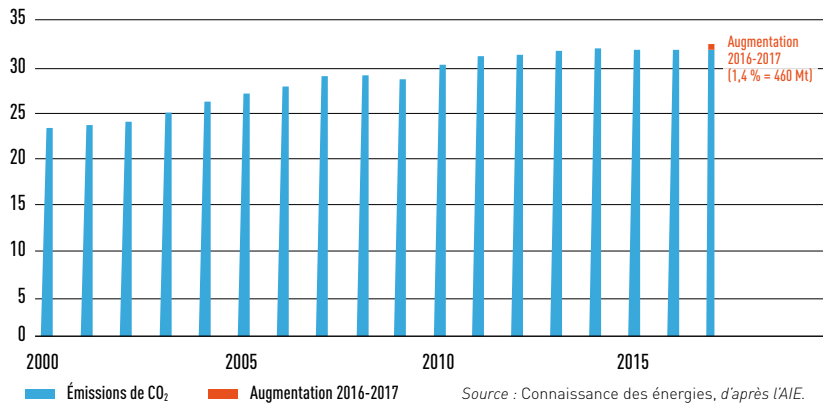
Il est à noter que les prévisions de l'AIE sont régulièrement revues à la baisse depuis l'accident survenu à Fukushima en 2011 : on prévoyait alors une capacité installée de 1 415 GW en 2050, une perspective quasiment divisée par deux depuis. Le tsunami a laissé des traces. Au Japon, l'après-Fukushima reste difficile, certains réacteurs rouvrant puis fermant peu après.

À ce jour, seuls cinq d'entre eux sont en exploitation. Et le démantèlement de la centrale, prévu pour durer trente à quarante ans, se fait très lentement. Il reste environ 370 km² de zones toujours évacuées, tandis que la stabilisation des températures des réacteurs 1, 2 et 3 nécessite l'injection de 5 m³ par heure d'eau douce par réacteur. Le retrait des combustibles n'est pas attendu avant 2025.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS MONDIALES DE CO₂ LIÉES À L'ÉNERGIE

EN MILLIARDS DE TONNES

Selon l'AIE, les pays asiatiques sont à l'origine de deux tiers de la hausse mondiale des émissions de CO₂ relatives à l'énergie.



— Le charbon, une fausse dynamique baissière ? —

Pointé du doigt pour sa contribution au réchauffement climatique, le charbon est entraîné dans une dynamique faussement baissière. Le principal consommateur, la Chine réduit sa consommation et, dans plusieurs autres pays, un mouvement de fond similaire est enclenché. Ainsi, la Belgique a connu une année 2017 sans aucune production d'électricité issue du charbon. Et, pour la première fois depuis la Révolution industrielle, le Royaume-Uni s'est passé de charbon pendant... 40 heures consécutives.

La France a aussi annoncé la fermeture à brève échéance de ses centrales à charbon. Mais cela ne signifie pas que la ressource cesse d'être utilisée. Quelques pays, comme le Vietnam ou la Turquie, n'entendent d'ailleurs pas y renoncer. Et, selon les Amis de la terre, il y aurait quelque 1 600 projets de centrale, en construction, essentiellement en Asie, représentant une capacité de 840 GW. Pourtant, le charbon reste sous la double menace du prix du CO₂ et du désengagement financier des banques, soucieuses de "verdir" leur portefeuille depuis la COP 21.

France

— Stabilité de la consommation électrique et concurrence en hausse —

En France, l'année 2017 a été marquée par de nombreux arrêts de réacteurs, à la demande de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), une remontée des prix et une concurrence dynamisée, dans des marchés libéralisés depuis dix ans.

Avec l'arrivée d'un nouveau Gouvernement, l'année 2017 a été marquée par l'arrêt simultané de plusieurs réacteurs nucléaires, les interrogations

relatives à la mise en œuvre de la loi de transition énergétique pour une croissance verte (TECV), les dix ans de l'ouverture à la concurrence des marchés de détail, la probable suppression des tarifs réglementés du gaz, et une confirmation : la consommation d'électricité plafonne.

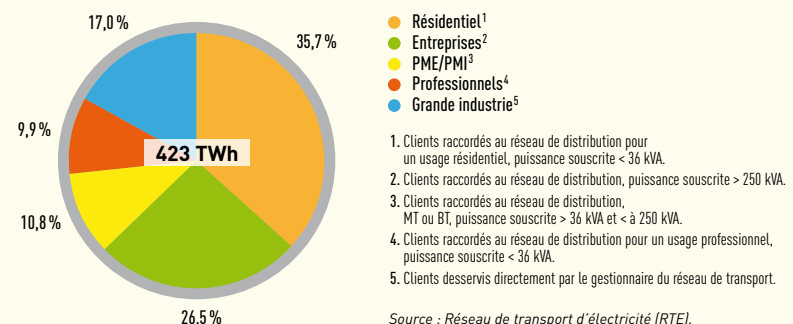
— La loi de transition énergétique ne sera pas entièrement respectée —

Pour ce qui est des objectifs de la loi TECV, Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, a indiqué que certains ne seraient pas tenus, mais en a confirmé plusieurs, comme les ambitions en matière de rénovation (500 000 logements par an) ou la généralisation du chèque énergie, qui remplace les tarifs sociaux, et fait part d'ambitions nouvelles, comme celle du développement de la filière hydrogène.

Impossible à mettre en œuvre, sauf à recourir au charbon de façon massive : un des objectifs phares de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV), visant une réduction de la part du nucléaire dans le mix électrique, à hauteur de 50 % en 2025, a donc été reporté. Il suppose, en effet, la fermeture d'une vingtaine de réacteurs nucléaires, ce qui n'est pas envisagé à cette échéance. Attendue courant 2018, la programmation pluriannuelle de l'énergie devrait donner des indications plus précises, ainsi qu'un calendrier de fermeture. La centrale de Fessenheim devrait être

CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE

PAR SECTEUR, EN 2017



1. Clients raccordés au réseau de distribution pour un usage résidentiel, puissance souscrite < 36 kVA.
2. Clients raccordés au réseau de distribution, puissance souscrite > 250 kVA.
3. Clients raccordés au réseau de distribution, MT ou BT, puissance souscrite > 36 kVA et < à 250 kVA.
4. Clients raccordés au réseau de distribution pour un usage professionnel, puissance souscrite < 36 kVA.
5. Clients desservis directement par le gestionnaire du réseau de transport.

MIX DE LA PRODUCTION FRANÇAISE D'ÉLECTRICITÉ



Nucléaire
379,1 TWh
71,6 %



Hydraulique
53,6 TWh
10,1 %



Gaz
40,9 TWh
7,7 %



Charbon
9,7 TWh
1,8 %

Production totale d'électricité : 529,4 TWh (- 0,4 %)



Éolien
24 TWh
4,5 %



Solaire
9,2 TWh
1,7 %



Bio-énergies
9,1 TWh
1,7 %



Fioul
3,8 TWh
0,7 %

Source : RTE

la première à cesser ses activités, probablement début 2019, le Gouvernement s'employant désormais à définir un plan d'activités nouvelles ainsi qu'à trouver des solutions pour les salariés concernés.

— Centrales thermiques : retour du gaz —

Peu après sa nomination, Nicolas Hulot a annoncé la fermeture des dernières centrales au charbon françaises d'ici 2022. En parallèle, cinq centrales thermiques au fioul ont été fermées l'an passé. Leur puissance cumulée s'établissait à près de 3 GW. À l'inverse, la centrale à cycle combiné de Bouchain a été mise en service, confirmant la part importante du gaz dans le mix électrique, notamment pour répondre à des besoins de pointe. Enfin, fin décembre, le Parlement a adopté une proposition de loi visant à mettre fin à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures en France d'ici 2040. Les permis existants seront honorés, mais le texte montre clairement que la France renonce ainsi à l'exploitation des énergies fossiles dans son propre sol.

— L'ASN a fait arrêter jusqu'à 19 réacteurs —

En France, le mix électrique a été marqué par un nouveau recul du nucléaire (71,6 % en 2017, contre 72,3 % et 76,3 % les années précédentes),

conséquence de l'arrêt de plusieurs centrales à la demande de l'Autorité de sûreté nucléaire en début d'année. Ainsi, en mai, un tiers des réacteurs (19 sur 58) étaient en arrêt simultané. La production hydroélectrique a également baissé, dans des proportions significatives (- 16,3 %), la pluviométrie ayant été particulièrement faible. Dans ce contexte, et en raison d'un hiver plutôt rigoureux, RTE a indiqué avoir dû recourir de manière importante (+20 %) à la production d'origine thermique fossile, c'est-à-dire aux centrales au gaz (40,9 TWh, soit 7,7 % du mix), au charbon (9,7 TWh) et au fioul (3,8 TWh). « La production éolienne et solaire représente pour la première fois plus d'un tiers de la production renouvelable française », indique RTE, bien que loin derrière celle des barrages. Les éoliennes affichent une production en forte hausse (+ 14,8 %, à 24 TWh), le solaire atteignant un niveau semblable à celui du charbon (9,7 TWh). Au total, la France a consommé 482 TWh d'électricité, un chiffre stable par rapport à 2016. Cette stabilité montre l'impact des mesures d'effacement et des opérations d'efficacité énergétique. Elle marque une rupture qui semble durable avec la tendance passée d'une consommation alignée sur la croissance du PIB. Désormais, la plupart des scénarios prospectifs, dont ceux de RTE, tablent sur une stabilisation de la consommation d'électricité, voire une baisse tendancielle.

La consommation de gaz reste dynamique

En gaz, les consommations brutes ont légèrement augmenté (465 TWh, soit + 0,4 %), « principalement portée par la production d'électricité », précise GRTgaz. À l'inverse, la consommation des clients raccordés aux réseaux de distribution a baissé (- 2,9 %). Il est à observer que les transferts d'usage jouent en faveur du gaz, moindre émetteur de GES : « Dans l'industrie, près de 4,3 TWh de consommation de gaz sont imputables aux nouvelles conversions du fioul vers le gaz réalisées durant l'année écoulée », détaille GRTgaz, qui observe que l'ensemble des conversions menées depuis cinq ans « a permis d'éviter le rejet à l'atmosphère en 2017 de 1,8 Mt de CO₂ ». Par ailleurs, le biométhane, qui peut désormais être injecté dans les infrastructures de stockage, continue à se développer : fin 2017, 44 sites en injectaient dans les réseaux (408 GWh, soit un doublement de la production de 2016). Pour la première fois, du biométhane a été injecté à distance de son lieu de production ("gaz porté"). Les acteurs du gaz entendent porter à 90 TWh la part du gaz renouvelable dans le mix gaz en 2030. Autre élément marquant de l'année : à l'issue de plusieurs années de travaux, le terminal méthannier de Dunkerque a été mis en service en janvier 2017. Il devrait permettre de faire transiter environ 13 milliards de mètres cubes de GNL tous les ans, le tiers de la consommation française.

— Dix ans d'ouverture des marchés à la concurrence —

Le 1^{er} juillet 2007, les marchés français de l'électricité et du gaz s'ouvraient intégralement à la concurrence, dans une relative indifférence. Plusieurs mois après, seuls quelques milliers de Français avaient changé de fournisseur... Combinée à une baisse des prix de marché, la fin des tarifs réglementés pour les professionnels (entreprises et collectivités) a spectaculairement changé la donne depuis 2016. Ce sont désormais près de 18 % des foyers dans l'électricité (5,8 millions de sites sur 32 millions) et plus de la moitié dans le gaz (5,7 millions sur 10,7 millions) qui ont fait ce choix, le plus

souvent pour bénéficier de prix inférieurs à ceux des tarifs réglementés ou pour obtenir de l'électricité verte, soit directement (avec Enercoop), soit par le mécanisme des garanties d'origine. Et, dans certains cas, sans même s'en rendre compte, à l'occasion d'un déménagement, avec un changement de contrat à la clef. La concurrence est devenue significative : désormais, dix-sept fournisseurs proposent des offres d'électricité pour les particuliers, et neuf dans le gaz. Certains misent avant tout sur le prix (comme Direct Énergie, qui est en voie d'être racheté par Total, ou bien CDiscount, filiale de Casino), d'autres choisissent l'innovation : offres d'électricité verte de proximité, service clients participatif, incitation financière à économiser l'énergie...

Fêtant également ses dix ans, le médiateur national de l'énergie a tiré un bilan plus mitigé de ce marché concurrentiel, qui a connu quelques dérives significatives. Le démarchage à domicile se traduit par de nombreux litiges. En une année d'exercice, il a recensé plus d'un millier de litiges relatifs à ces pratiques commerciales, citant Engie comme *"le fournisseur le plus concerné, suivi d'ENI et de Direct Énergie"*.

— Vers la fin des tarifs réglementés du gaz —

Les derniers tarifs réglementés du gaz (TRV) vont sans doute disparaître. Dans un arrêt rendu public le 19 juillet, après avoir été saisi par l'Anode (Association nationale des opérateurs détaillants en énergie), association regroupant plusieurs fournisseurs concurrents d'Engie et EDF, le Conseil d'État a estimé que ces tarifs n'étaient pas conformes au droit européen. Depuis la suppression, fin 2015, des TRV pour les collectivités et entreprises (au-delà de 30 MWh par an et 150 MWh/an pour les copropriétés), seuls les petits consommateurs avaient encore accès à ces tarifs.

Quelque 5,2 millions de sites sont concernés par cette décision, laquelle n'est toutefois pas rétroactive. Un projet de loi devrait être discuté en 2018, prévoyant une extinction progressive des TRV d'ici 2023, dans un premier temps en cessant de les proposer pour les nouveaux souscripteurs, ou en cas de déménagement. Cette décision a conduit l'Anode et Engie à formuler un recours similaire, mais visant cette fois-ci les TRV d'électricité "bleus", les anciens tarifs jaune et vert étant supprimés depuis 2016.

Fin mai 2018, le Conseil d'État a admis le caractère de bien essentiel et l'universalité de desserte qui distinguent l'électricité du gaz, estimant possible de conserver les tarifs "bleus" à condition de ne viser que les seuls consommateurs particuliers. Les 35 millions de tarifs "bleus" desservis par EDF et les entreprises locales de distribution devront donc être redéfinis par la loi.

— Déploiement de Linky et Gazpar —

Enedis déploie des compteurs Linky dans un contexte tendu. Vigoureusement contestés par plusieurs collectifs d'usagers et de nombreux conseils municipaux, ces compteurs font face à de multiples critiques, malgré les études de l'ANFR (Agence nationale des fréquences). À plusieurs reprises, les tribunaux administratifs ont rejeté ces délibérations. Le gestionnaire de réseaux a déjà fait procéder à l'installation de huit millions de compteurs et prévoit d'en implanter autant en 2018. Enedis indique que la plateforme web dédiée à Linky, permettant notamment de visualiser sa consommation, est aujourd'hui utilisée par 150 000 consommateurs. Et Linky compte plusieurs soutiens significatifs : les fournisseurs, qui proposent de nouvelles offres horaisonnalisées, comme Direct Énergie, avec un tarif "super heures creuses" la nuit, ou Enerplan, qui souligne l'intérêt du compteur pour développer l'autoconsommation.

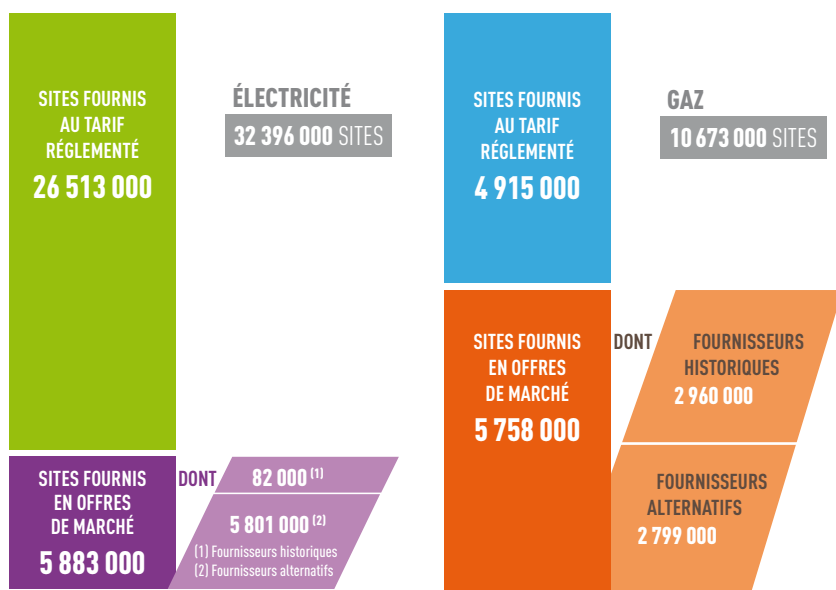
De son côté, depuis avril 2017, GRDF installe ses compteurs évolués Gazpar (600 000 compteurs dans une trentaine de villes fin 2017). le gestionnaire a conduit une étude avec l'Ademe, qui indique que ce compteur peut aider à faire des économies d'énergie avec "l'implication d'acteurs tiers".

Le Turpe 5 adopté, contesté et validé

En avril, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a adopté un nouveau tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, dit Turpe 5, lequel est entré en vigueur en août, pour quatre ans (période 2017-2020). En hausse de 2,71%, ce tarif entend encourager les consommations aux

ÉTAT DES LIEUX DE L'OUVERTURE DES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE

SYNTHÈSE EN NOMBRE DE SITES AU 31 DÉCEMBRE 2017



Source : GRD, GRT, RET, fournisseurs historiques. Analyse : CRE.



heures creuses, en accentuant l'écart avec la tarification des heures de pointe (renforcement du signal horosaisonnier), afin de lisser la demande et réduire le plus possible les pics de consommation. Ce Turpe encourage aussi l'autoconsommation – laquelle devrait cependant bénéficier d'un mini-Turpe dédié en 2018 – et intègre mieux les sources d'énergie renouvelables.

— La décision tarifaire de la CRE a été contestée par Enedis et l'État —

Ce tarif a été vivement discuté, notamment en ce qui concerne la rémunération d'Enedis. S'appuyant, notamment, sur les arrêts du Conseil d'État du 28 novembre 2012 et du 13 mai 2016, ainsi que sur la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la CRE a opté pour une méthode de calcul "économique" et "normative". La décision a été contestée par Enedis, qui souhaitait, indique la CRE, « *retraiter (les) comptes de concessions en faisant l'hypothèse, non démontrée, de l'absence de couverture par les tarifs antérieurs (...) des dotations liées aux passifs de concession et aux provisions pour renouvellement* ». Pourtant, indiquait le Conseil d'État, le stock de provisions accumulé alors « *a été intégralement couvert par les tarifs antérieurs au fur et à mesure de sa consti-*

tution ». Et ces « *provisions étaient des charges d'exploitation d'EDF, que le tarif était censé couvrir* ». La CRE a observé que la méthode de calcul demandée par Enedis conduirait à une rémunération « *de l'ordre de 180 millions d'euros par an de plus en moyenne sur la période Turpe 5* », augmentant la facture des particuliers de 3 %, craignant qu'elle « *emporte un risque de double rémunération* ». Pourtant, Enedis, mais aussi EDF, le ministère chargé de l'Énergie et la fédération CFE-CGC de l'énergie ont attaqué la

décision de la CRE en Conseil d'État. À l'inverse, l'UFC Que choisir a soutenu la CRE, estimant que ces « *recours aboutiraient à une augmentation injustifiée des factures des ménages (sans) aucune justification, tant sur la forme que sur le fond* ». Le 9 mars 2018, le Conseil d'État a rendu un arrêt confirmant l'analyse et la décision de la CRE. Il estime que l'évaluation par la CRE de la rémunération des charges de capital d'Enedis dans le Turpe 5 peut légalement tenir compte des droits des autorités concédantes et, en conséquence, du mode de gestion concessif des réseaux de distribution d'électricité en France.

— Création du marché de capacité de l'électricité —

Un "marché de capacité" a été lancé en janvier, s'appliquant à tous les consommateurs, pour un prix de l'ordre de 1,4 euro par mégawatt-heure. La capacité est calculée par les fournisseurs en fonction du profil de consommation de chaque site, qu'il soit "télé-relevé" ou "profilé". Elle doit garantir que le fournisseur, qui aura acheté des "capacités" à des producteurs, est en mesure d'approvisionner tous ses clients en période de pointe. Pour le client, elle est plus importante – et plus coûteuse – si le site a des besoins en électricité durant les jours de pointe, dits "jours PP1" et détermi-



nés par RTE. Inversement, elle peut être faible ou nulle pour des sites consommant essentiellement en périodes creuses, l'été par exemple.

Cette nouvelle hausse du prix de vente de l'électricité s'inscrit dans un contexte peu favorable pour les acheteurs, le prix du mégawattheure étant passé de 36 euros à 43 euros en cours d'année, soit légèrement au-dessus du prix de cession du dispositif de l'ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique). En conséquence, ce mécanisme d'accès a retrouvé de l'intérêt pour les fournisseurs, après deux années où il avait été quasiment délaissé. En 2018, les fournisseurs et gestionnaires de réseaux ont respectivement commandé 85,4 et 9,2 TWh, soit un total de 94,6 TWh, un volume proche du plafond de 100 TWh.

— Un cadre légal pour l'autoconsommation —

Définie par une ordonnance de juillet 2016, l'autoconsommation d'électricité a désormais un cadre législatif. La loi du 15 février 2017 définit notamment le cadre de l'autoconsommation collective et entend favoriser cette pratique, notamment en facilitant le raccordement des installations et l'installation de compteurs Linky, capables de calculer à la fois l'injection et le soutirage, lorsqu'il fallait pré-

céder deux compteurs. Les foyers concernés sont à peine quelques milliers pour l'instant, mais, selon Enedis, les deux tiers des demandes de raccordement concernent l'autoconsommation. À l'horizon 2030, RTE estime qu'il pourrait y avoir quelque 4 millions d'autoconsommateurs en France, auxquels il conviendra d'ajouter le tertiaire et l'autoconsommation collective.

— L'État actionnaire réorganise la filière nucléaire —

Confronté aux difficultés récurrentes d'Areva, l'État a décidé de réorganiser la filière nucléaire dont EDF est désormais le chef de file. Dans le cadre d'un plan de sauvetage, Areva a été divisée en trois entités et recapitalisée, à hauteur de 5 milliards d'euros au total, dont 4,5 versés par l'État, le reste étant payé par Japan Nuclear Fuel Limited (JNFL) et Mitsubishi Heavy Industries, Ltd. (MHI). Rebaptisée Framatome, la branche de construction des réacteurs et de fabrication du combustible a été reprise par EDF, à hauteur de 75,5 %, Mitsubishi Heavy Industries (19,5 %) et Assystem (5 %). Framatome compte 14 000 salariés et pilote la construction de six réacteurs, ainsi qu'une dizaine d'autres en projet (Inde, Turquie...). L'autre branche, dédiée au cycle du combus-

tible, qui regroupe 16 000 salariés, a été renommée NewCo puis Orano. Le capital d'Orano est désormais détenu par l'État (45,8 %), le Commissariat à l'énergie atomique (4,2 %), Areva SA (40 %), JNFL (5 %) et MHI (5 %). Enfin, la holding Areva SA est chargée de gérer les actifs risqués : le contrat de l'EPR d'Olkiluoto en Finlande, soumis à plusieurs contentieux, et la gestion des anomalies détectées à l'usine du Creusot.

— Recapitalisation d'EDF, l'État actionnaire à 83,10 % —

Par ailleurs, une augmentation de capital d'EDF de 4 milliards d'euros a été lancée, souscrite largement par l'État, principal actionnaire. Le groupe reste dans une situation financière difficile et est, à ce titre, engagé dans un important plan d'économies. Il prévoit ainsi de fermer ses 77 boutiques et de réduire de 6 % ses effectifs (64 500 salariés) d'ici 2019. En outre, dans le cadre d'un plan de cession d'actifs de l'ordre de 10 milliards d'euros, EDF a vendu 49,1 % du capital de RTE à la Caisse des dépôts et CNP Assurances. Confronté à plusieurs défis majeurs dans le nucléaire, du "grand carénage" des centrales françaises à la dynamisation des EPR à l'export, le groupe a aussi accentué son virage dans la transition énergétique en annonçant un vaste plan d'investissements dans le solaire (30 GW de capacités d'ici 2035) et le stockage.

Enfin, l'Agence des participations de l'État a cédé à deux reprises des actions d'Engie à hauteur respectivement de 4,1 (1,53 milliard d'euros) et 4,5 % du capital (1,53 milliard d'euros). Au terme de ces opérations, l'État conserve un quart du capital d'Engie (24,1 %).

— Jean-François Carenco, président de la CRE —

À l'issue du mandat de Philippe de Ladoucette, Jean-François Carenco a été nommé pour présider la Commission de régulation de l'énergie. Diplômé d'HEC et de l'ENA, il a occupé plusieurs postes de préfet et a dirigé à deux reprises le cabinet de Jean-Louis Borloo, d'abord au ministère du Travail, en 2004, puis durant le Grenelle



de l'environnement, à partir de 2008. Depuis 2015, il était préfet de la région Île-de-France. Il a souhaité une inflexion des missions de la CRE, « *au plus près des évolutions du marché, attentive à ses évolutions, notamment celles liées à la transition énergétique* ». À cet effet, il a créé un comité prospectif, chargé de réfléchir aux évolutions du secteur.

— Le déclin programmé du diesel —

Le *dieseltgate* de Volkswagen continue de remodeler le marché de l'automobile. La plupart des constructeurs ont annoncé leur intention de renoncer à ce carburant et de promouvoir les mobilités propres, notamment électriques. En France, avec une fiscalité de moins en moins avantageuse, les ventes de véhicules diesel baissent régulièrement : elles représentaient moins de la moitié des ventes en 2017 et, début 2018, elles sont passées sous la barre des 40 %. Le contexte politique devrait accélérer cette tendance. En juillet 2017, le ministre de la Transition écologique et solidaire a présenté un « plan climat », appelé à être mis en œuvre d'ici la fin du quinquennat. Il a mis l'accent sur les mobilités propres, véhicules électriques, hybrides et GNV, ainsi que ceux roulant à l'hydrogène.

— La fin du diesel annonce l'émergence des mobilités gaz et électricité —

La fin de la vente de véhicules à essence ou diesel d'ici 2040 est annoncée. Cette décision est conforme à celle déjà prise par plusieurs pays, certains fixant même l'échéance à 2030, et aux annonces de plusieurs constructeurs, Toyota ayant décidé d'arrêter les ventes de véhicules diesel dès 2018 pour se concentrer sur les hybrides. Les ventes de véhicules propres commencent à démarrer.

En 2017, l'Europe a enregistré plus de 149 000 immatriculations de voitures électriques, en hausse de 44 %, principalement en Norvège, en France, en Allemagne et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni. Le parc européen compte désormais un de-

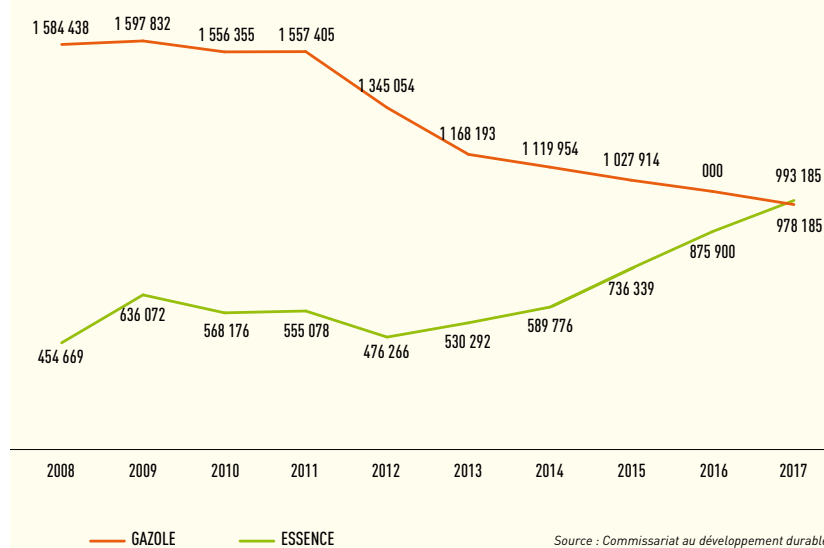
mi-million de véhicules électriques. En France, ils représentent désormais 1,2 % des ventes.

La mobilité GNV et bio-GNV reste dynamique, portée par la construction de nouvelles stations d'avitaillement : trente-cinq ont été inaugurées en 2017 et une soixantaine devraient l'être en 2018 (lire p. 88). Le parc français des poids lourds roulant au

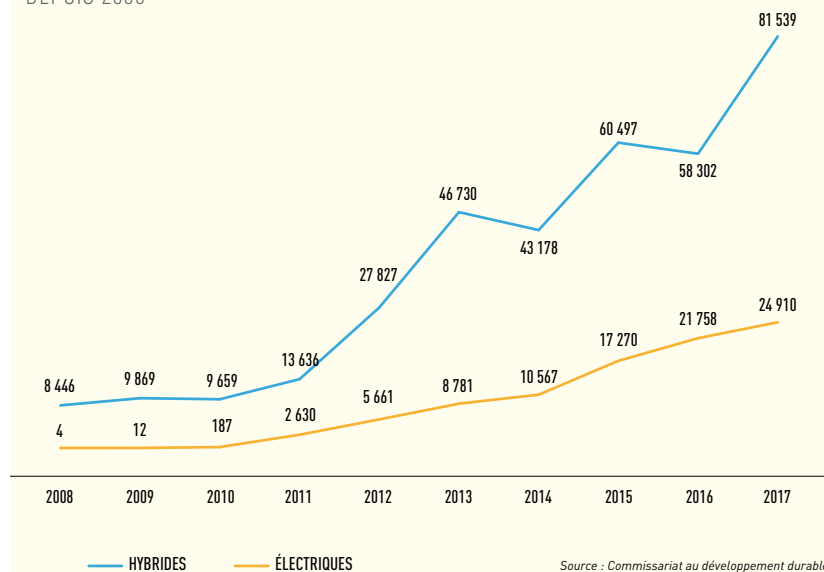
gaz naturel s'est enrichi de 700 unités, soit deux fois plus qu'en 2016. Le GNV concerne désormais 15 % des ventes d'autobus.

Depuis 2015, la France est le premier pays en Europe pour les mises en circulation de poids lourds au GNV, représentant respectivement 50 et 30 % des immatriculations de camions et autobus.

IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES ESSENCE ET GAZOLE EN FRANCE DEPUIS 2008



IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES HYBRIDES ET ÉLECTRIQUES EN FRANCE DEPUIS 2008



LE SIGEIF
ACTEUR
MAJEUR
DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



2.

En leur proposant des services innovants sur mesure, le Sigeif accompagne les collectivités dans la transition énergétique. En complément de l'organisation du service public de la distribution du gaz et de l'électricité, il anime l'un des plus importants groupements de commandes d'achat de gaz naturel de France.

CRÉÉ EN 1904 pour organiser la distribution publique du gaz à la périphérie de Paris, le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif) est à la fois précurseur et innovant.

Premier grand syndicat intercommunal en France au début du xx^e siècle, il a progressivement structuré le régime juridique de la concession de service public, en l'adaptant aux besoins de ses communes adhérentes. Dans ce cadre, il a assuré à chacun, dans tout son territoire, l'égal accès à un service public durable, fiable et au tarif le plus juste.

Un siècle plus tard, le monde de l'énergie a profondément changé. Ces dernières années, avec la mondialisation des échanges et l'ouverture du secteur de l'énergie à la concurrence, de nouveaux acteurs (régulateurs, distributeurs, fournisseurs) et des offres de marché sont apparus.

Émergent aussi de nouveaux défis, notamment en matière de développement durable : la maintenance des réseaux, la maîtrise de la demande

d'énergie, les énergies renouvelables, l'économie circulaire... Dans ce contexte, les missions d'organisateur du service public, de protecteur des consommateurs et de fédérateur des collectivités locales, telles que les exercent les grands syndicats d'énergie comme le Sigeif, s'avèrent plus que jamais nécessaires.

/// STRUCTURE ET INSTANCES

Le Sigeif est un syndicat mixte fermé. En 2017, il regroupe 185 communes et un établissement public territorial.

— Le Comité d'administration —

Chaque collectivité est représentée au sein du Comité d'administration par un délégué titulaire assisté d'un

délégué suppléant, tous deux élus par leur assemblée délibérante.

Par-delà les appartenances politiques et dans le respect mutuel des approches de chacun, le Sigeif est administré dans un esprit de consensus. Son Comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal : il délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

Comme dans toute collectivité territoriale, le Comité délègue à son président et au Bureau un certain nombre de compétences, dont il assure le contrôle. Il se réunit quatre fois par an.

— Le Bureau —

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau (lire p. 29) met en œuvre les choix stratégiques et la politique générale du Syndicat.

Depuis 1983, le Sigeif est présidé par Jean-Jacques Guillet, maire de Chaville et membre honoraire du Parlement.



— Les commissions —

Les commissions permanentes (lire p. 30) du Sigeif préparent le travail du Bureau et les décisions du Comité.

> Composées d'élus et de représentants des concessionnaires, les deux commissions de suivi du cahier des charges gaz et du cahier des charges électricité arrêtent le montant des redevances, assurent le contrôle des missions confiées aux concessionnaires et suivent l'évolution des patrimoines concédés (Crac, programme de travaux...).

> Pour répondre aux préoccupations des communes adhérentes dans le domaine des transports, des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande en énergie, le Sigeif réunit régulièrement des commissions dédiées. Chacune d'elles compte quinze membres.

> Associant élus et représentants d'associations de consommateurs, la commission consultative des services publics locaux (CSPL) apporte les informations indispensables aux usagers. Elle recueille leurs avis pour mieux répondre aux attentes des consommateurs.

> La commission de coopération décentralisée étudie et propose des actions en faveur de populations du monde énergétiquement démunies.

> Une commission consultative paritaire, associant les établissements publics territoriaux à fiscalité propre présents sur le territoire syndical, a été créée en décembre 2015. Elle est présidée par le Sigeif, conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Elle compte vingt-quatre membres, avec pour mission de coordonner leurs actions.

Le Sigeif est également partie prenante de la commission consultative de la métropole du Grand Paris. Celle-ci est chargée d'assurer la complémentarité des réseaux d'énergie métropolitains : réseaux de gaz, d'électricité, de chaleur et de froid, dans le cadre d'un schéma directeur.

PARMI LES PARTENAIRES DU SIGEIF

> **L'AFG** (Association française du gaz) est un précieux relais d'information sur les techniques les plus récentes de la chaîne gazière.

> **L'AFGNV** représente la filière du GNV/bio-GNV en France : constructeurs de véhicules, fédérations professionnelles, énergéticiens, équipementiers du gaz, syndicats d'énergies, entreprises de transport et collectivités territoriales. Ses adhérents participent à un ambitieux plan de déploiement du GNV/bio-GNV en France, qui devrait se traduire par un réseau de 2 000 points d'avitaillement en 2030.

> **L'Ademe** Île-de-France met à la disposition du Sigeif un cadre de travail pour développer sa mission de conseil en énergie partagé (CEP) au service des plus petites communes du territoire (voir page 84).

> **Amorce** est une association nationale représentant notamment les collectivités pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Le Sigeif bénéficie d'importantes sources de veille technique et juridique sur l'énergie. Par son expertise, il contribue à la montée en compétence de ce réseau.

> **L'ATEE** (Association technique énergie environnement) met en relation le Sigeif avec d'autres collectivités et des entreprises en animant les clubs techniques "Biogaz" et "CEE",

deux sujets d'intérêt majeur pour le Sigeif et ses adhérents.

> **L'Apur** (Atelier parisien d'urbanisme) documente, analyse et développe des stratégies prospectives concernant les évolutions urbaines, aujourd'hui à l'échelle de la métropole. Son programme de travail inclut des thèmes directement en lien avec l'activité actuelle ou les projets du Syndicat, qui a adopté le principe d'une adhésion en 2017.

> **La FNCCR** collabore étroitement avec le Sigeif, qui y adhère depuis 1945, sur les plans juridique et technique. Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, en est vice-président.

> **Le forum métropolitain du Grand Paris** : lieu propice au travail commun et projectif, indépendant des enjeux de pouvoir, le forum contribue par sa réflexion à la construction métropolitaine. Le Sigeif a ainsi été étroitement associé à l'élaboration du livre blanc sur les mobilités à l'horizon 2030.

> **La Sem Énergies Positif**. Le Sigeif est actionnaire de cette Sem (0,1% du capital), créée à l'initiative du conseil régional d'Île-de-France. Elle accompagne les copropriétés et les organismes de logement social dans les différentes étapes d'un projet de rénovation énergétique.

— Les services —

L'équipe fonctionnelle du Sigeif regroupe trente-trois collaborateurs, répartis en :

> Deux services techniques, gaz et électricité. À la compétence historique de contrôle des concessions s'ajoutent de nombreuses missions (enfouissement de réseaux électriques, groupement de commandes d'achat de gaz naturel...).

> Un service de conseil et d'assistance aux collectivités (efficacité énergétique, conseil en énergie partagé).

> Une cellule "développement", rattachée au directeur général, chargée du suivi des évolutions techniques, réglementaires et institutionnelles liées à la transition énergétique.

> Un service administratif et financier.

> Un service juridique.

> Un service communication, rattaché au cabinet du président.

Le Sigeif dispose de ses propres locaux, rue de Monceau, à Paris.

— Le budget —

Les ressources financières du Syndicat sont principalement constituées de redevances de concession (R1 pour le fonctionnement et R2 pour l'investissement) versées par Enedis et EDF Commerce pour l'électricité, par GRDF pour le gaz, ainsi que des cotisations des membres adhérent au groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique.

Les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante, le contrôle des missions de service pu-

blic confiées aux concessionnaires et les travaux de suppression des lignes aériennes basse tension. Une partie de la redevance d'investissement dite "R2", liée notamment aux travaux d'investissement réalisés sur l'éclairage public, et la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) sont recouvrées par le Sigeif avant d'être reversées aux communes.

S'y ajoutent diverses subventions, notamment liées aux actions de la maîtrise de l'énergie. Le budget global pour 2017 est de 37,9 millions d'euros (voir page 24).

/// Au service des communes : les missions du Sigeif

— Le contrôle des concessions, "métier "historique" du Syndicat —

Fédérateur des volontés communales, le Sigeif exerce le rôle d'autorité organisatrice pour :

> **La distribution du gaz.** Il représente à ce titre 185 collectivités propriétaires d'un réseau de 9 426 km, dont 76,9 % de canalisations en moyenne pression.

> **La distribution de l'électricité,** pour le compte de 64 collectivités, pour une longueur de réseau totale de 8 817 km, dont 42 % en HTA.

Autorité concédante de la distribution publique de gaz et d'électricité, le Sigeif assure le contrôle technique et comptable des patrimoines concédés, l'analyse financière de chaque concession. Il veille ainsi au bon accomplissement des missions de service public confiées aux concessionnaires, respectivement GRDF pour le gaz, Enedis pour la distribution d'électricité, EDF Commerce pour la fourniture d'électricité, au tarif réglementé de vente (tarif bleu).

Chaque année, il contrôle les concessionnaires et en rend compte aux

communes par l'envoi de deux rapports, également publiés sur le site Internet du Sigeif.

Le contrôle porte principalement sur :

> **L'évolution et l'inventaire patrimonial des ouvrages,** la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement...

> **L'analyse comptable et financière** (compte de résultat), les droits du concédant, les investissements réalisés...

> **Le degré de satisfaction** des clients et des usagers (qualité de l'énergie distribuée, prestations des distributeurs...), mesuré par deux enquêtes annuelles.

Enfin, chaque année, le Sigeif fournit aux communes les éléments de calcul nécessaires au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public (RODP) dues par les concessionnaires GRDF, pour le gaz, et Enedis, pour l'électricité.

/// Le développement de "nouveaux métiers"

— Taxe sur l'électricité —

Depuis 2012, le Syndicat propose à ses communes adhérant à la compétence électricité d'organiser et de contrôler la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE, voir p. 57). À la fin de l'année 2017, 52 communes lui avaient confié cette mission.

— Suppression des lignes électriques basse tension —

Afin d'améliorer l'environnement et l'esthétique urbains, mais aussi assurer la qualité de la desserte et la sécurisation du réseau électrique, comme en cas d'événements climatiques exceptionnels, le Sigeif procède régulièrement à l'enfouissement de réseaux électriques basse tension.

Il fait ainsi bénéficier ses communes des dispositions négociées localement, tous les trois ans, avec son concessionnaire pour les travaux concernés (article 8 du cahier des charges et article 4 de son annexe 1). À cet effet, il dispose d'une enveloppe budgétaire stabilisant le financement des opérations dont il assure la maîtrise d'ouvrage. Celles-ci font l'objet d'une programmation pluriannuelle établie en liaison avec l'ensemble des collectivités adhérentes.

À la demande des communes, le Sigeif assure également l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux (éclairage public, communications électroniques), via une mission de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage unique (voir page 74).



— Maîtrise de la demande d'énergie —

Pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale, le Sigeif leur propose plusieurs outils opérationnels : formation du personnel, bilan énergétique patrimonial, opérations de MDE, conseil en énergie partagé (CEP, mission conduite avec l'appui de l'Ademe)...

S'y ajoute la valorisation des opérations ouvrant droit aux certificats d'économies d'énergie (CEE). En vue de la quatrième période de ce dispositif (2018-2020), le Sigeif et le Sipperec ont décidé de s'impliquer de concert avec un acteur obligé afin de valoriser les CEE de leurs adhérents, tout en conservant un AMO chargé

de la constitution des dossiers. À l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt lancé au mois de septembre 2017, un opérateur a été retenu, la société Économie d'énergie, qui s'engagera ainsi jusqu'en 2020 à acquérir les CEE déposés sur le compte Emmy du Sipperec, avec l'accord du Sigeif.

Accessibles grâce au groupement de commandes, d'autres prestations s'ajoutent à ce dispositif, dédié à une politique énergétique durable dans les territoires (voir page 82).

— Achat groupé de gaz et de services d'efficacité énergétique —

Parallèlement à son "cœur de métier", le Sigeif a créé un groupement

de commandes dont il est le coordinateur depuis 2004. Ce groupement offre à près de 500 organismes publics et privés d'Île-de-France (communes, bailleurs sociaux, établissements publics d'enseignement, établissements de santé...) la possibilité d'accéder à des prix très concurrentiels à la fourniture de gaz et à des services d'efficacité énergétique.

La taille de ce groupement de commandes fait du Sigeif un des premiers acheteurs publics de gaz en France (voir page 94).

— Déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules au gaz —

Depuis 2014, le Sigeif est habilité à installer et exploiter des infrastructures d'avitaillement de véhicules au gaz. À cette fin, avec la ville de Paris, le groupe La Poste, GRDF et la région Île-de-France, il a conclu un partenariat visant à développer un réseau francilien de stations publiques d'avitaillement.

En 2016, ce partenariat avait débouché sur la création d'une première station GNV à Bonneuil-sur-Marne, sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif qui, après en avoir assuré la construction, en a confié l'exploitation à la société Endesa pour une durée de trois ans.

Afin de susciter la construction d'une dizaine d'autres stations dans les prochaines années, le Sigeif a créé une société d'économie mixte locale en décembre, la Sem Sigeif Mobilités, dotée d'un capital de 5 millions d'euros. La Caisse des dépôts accompagne ce projet d'envergure, qui est soutenu par la région Île-de-France, de grands syndicats techniques franciliens, tels que le Syctom, le Siaap et le Siom de la Vallée de Chevreuse, ainsi que GRTgaz développement (filiale de GRTgaz), premier gestionnaire de réseau de transport de gaz (voir page 89).



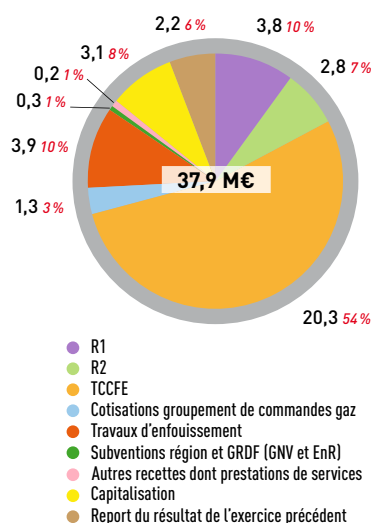
Le budget du Syndicat

L'organisation et les moyens du Sigeif sont adaptés à ses missions de garant de la continuité et de la qualité du service public du gaz et de l'électricité. Ils lui permettent aussi de développer de nouveaux services : contrôle et collecte de la TCCFE, maîtrise de la demande d'énergie, groupement d'achats, mobilités propres, production d'énergies renouvelables...

— Recettes —

Le Syndicat ne perçoit aucune recette fiscale. La majeure partie de ses ressources est issue des redevances versées par ses concessionnaires Enedis et GRDF, dans le cadre des conventions de concession signées le 21 novembre 1994. À ces redevances s'ajoutent les cotisations des membres du groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique, le produit de la TCCFE – reversé aux communes –, le remboursement des frais de maîtrise d'ouvrage...

RECETTES CONSOLIDÉES (EN MILLIONS D'EUROS)



Toutes sections confondues, l'exécution du budget 2017 – y compris les excédents constatés fin 2016, qui s'élèvent à 2,24 millions d'euros – fait apparaître un total de 37,9 millions d'euros de recettes.

En 2017, les produits du budget se déclinent en trois volets.

REDEVANCES DE FONCTIONNEMENT (R1)

Les redevances de fonctionnement, dites R1, permettent au Syndicat d'exercer le contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires. Elles dépendent principalement de la longueur des réseaux, de la population des concessions et de la durée des contrats conclus.

En 2017, le montant perçu par le Sigeif s'élève à 3,82 millions d'euros :

> 2,98 millions d'euros (+ 1,8 % par rapport à 2016) pour les 185 communes adhérant à la compétence gaz.

> 0,85 million d'euros (+ 2 % par rapport à 2016) pour les 64 collectivités adhérant à la compétence électricité.

REDEVANCES D'INVESTISSEMENT ÉLECTRICITÉ (R2)

Résultant des travaux réalisés par les communes ou par le Sigeif sur les ouvrages d'éclairage public ou les réseaux de distribution d'électricité, la redevance d'investissement R2 s'élève, en 2017, à 2,77 millions d'euros (visant les travaux mandatés en 2015), dont :

> 1,97 million d'euros (1,86 en 2016) pour l'éclairage public, les investissements des collectivités territoriales représentant environ 11,1 millions d'euros hors taxes (10,3 en 2014).

> 0,80 million d'euros (1,02 million en 2016) correspondant aux opérations d'effacement des réseaux de distribution publique.

Le montant total des travaux engagés en 2015 s'élève à plus de 3,4 millions d'euros hors taxes (4,4 en 2014).

AUTRES RECETTES

Les autres recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées du produit de la TCCFE, pour

SAVOIR-FAIRE ET FAIRE SAVOIR

Relais majeur entre les instances nationales et locales, le Syndicat accorde une importance particulière à la communication. Avec ses différents supports et des actions de sensibilisation ciblées, il informe ses communes adhérentes et le grand public de l'évolution du secteur de l'énergie et notamment de sa réglementation (voir page 100).

La lettre d'information *Réseaux Énergie* aborde l'essentiel de l'actualité énergétique internationale, nationale et locale.

Le site Internet www.sigeif.fr présente l'ensemble des activités et des publications du Sigeif. Un espace réservé aux adhérents leur donne accès à tous documents utiles. Ce site sera refondu en 2018.

Les journées d'information thématiques font le point sur l'actualité énergétique et ses enjeux pour les collectivités locales (véhicules propres, ouverture à la concurrence, énergies renouvelables, système énergétique français, transition énergétique...).

Les rapports de contrôle et le rapport d'activité relatent les missions de service public confiées aux concessionnaires et détaillent les activités du Syndicat

20,35 millions d'euros (dont 20,15 reversés aux communes et 0,2 million d'euros conservés par le Sigeif pour ses frais de collecte et de contrôle), des cotisations du groupement de commandes d'achat de gaz et de services d'efficacité énergétique, pour 1,27 million d'euros, des frais de maîtrise d'ouvrage, de la redevance du délégataire pour la station GNV de Bonneuil-sur-Marne, des produits exceptionnels et produits divers, pour 0,44 million.

Les recettes réelles d'investissement sont issues des participations perçues pour les travaux d'enfouissement (3,03 millions), des créances sur transfert de droit à déduction de TVA (0,68 million), diverses subventions (Région pour la station GNV et GRDF pour la méthanisation), à hauteur de 0,25 million d'euros, et de la capitalisation (3,09 millions) et des excédents 2016 (2,24 millions).

— Dépenses —

Dans la section de fonctionnement, les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante du Syndicat et le reversement aux communes du produit de la TCCFE.

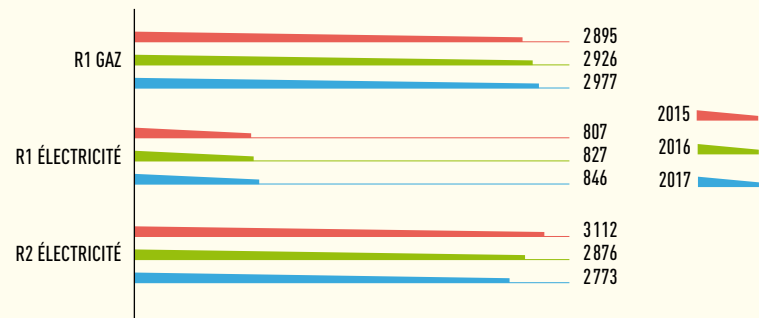
En investissement, ces dépenses concernent la réalisation des travaux d'enfouissement, le remboursement des emprunts liés aux travaux, la mobilité GNV et diverses subventions versées aux communes adhérentes.

FONCTIONNEMENT

En 2017, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 24,27 millions d'euros, dont 20,15 millions issus du produit de la TCCFE perçu pour le compte des communes et immédiatement reversé à celles-ci. Pour les 4,12 millions d'euros restants, les principaux postes budgétaires sont :

- > Les charges de personnel, qui s'élèvent en 2017 à 2,63 millions d'euros, pour un effectif de 33 personnes.
- > Les dépenses obligatoires et charges courantes, pour 0,30 million d'euros.
- > Les appuis extérieurs et autres dépenses de fonctionnement des services techniques (groupement de

ÉVOLUTION DES REDEVANCES DE CONCESSION (EN MILLIERS D'EUROS)



REDEVANCES 2017

R1 fonctionnement : 3 823 514,54 euros
 - 2 977 402,64 euros en gaz
 - 846 111,90 euros en électricité

R2 investissement électricité :

2 772 557,31 euros
 - 1 975 519,31 euros au titre des travaux d'éclairage public*
 - 797 038 euros au titre des travaux d'enfouissement**

* 56 communes bénéficiaires sur 64.

** 25 communes bénéficiaires sur 64.

commandes, contrôle des concessions et de la TCCFE, études réalisées dans le cadre des nouvelles compétences), pour 0,46 million d'euros.

> La station GNV de Bonneuil-sur-Marne (location immobilière et maintenance), pour 0,11 million d'euros.

> Les projets EnR (méthanisation, photovoltaïque...), pour 0,31 million d'euros.

> Enfin, la communication institutionnelle et événementielle, pour 0,31 million d'euros.

INVESTISSEMENT

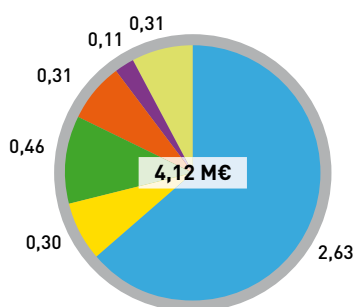
Au total, le Sigeif a consacré, en 2017, 7,42 millions d'euros aux dépenses réelles d'investissement (contre 9,95 millions l'année précédente, afin de poursuivre la construction de la station de compression de Bonneuil-sur-Marne et pour entrer au capital de la SEM Sigeif Mobilités).

Les opérations d'enfouissement des réseaux réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif (4,26 millions d'euros) et le versement aux communes et établissements publics de la redevance d'électricité R2 (1,98 million d'euros), correspondant aux travaux d'enfouissement et d'éclairage public réalisés en 2015, représentent les principales dépenses d'investissement.

Le Syndicat compte 4,39 millions d'euros de "restes à réaliser", concernant principalement les opérations d'enfouissement de réseaux électriques engagées et non soldées fin 2017, ainsi que le solde de l'apport en capital à verser à la SEM Sigeif Mobilités et à la SEM Énergies Positif (1,38 million d'euros au total).

L'exercice clos le 31 décembre 2017 fait apparaître un résultat net de 1,35 million d'euros.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (HORS TCCFE) (EN MILLIONS D'EUROS)

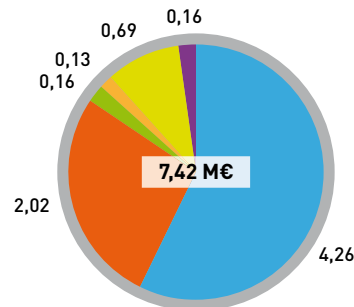


- Charges de personnel
- Charges courantes et financières
- Appuis extérieurs des services techniques*
- Communication institutionnelle
- Station GNV de Bonneuil-sur-Marne**
- EnR (méthanisation, photovoltaïque...)

* Groupement de commandes, contrôle des concessions et TCCFE.

** Location immobilière, maintenance.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)



- Enfouissement des réseaux
- R2 et autres subventions
- Construction de la station de Bonneuil-sur-Marne
- Équipement du siège
- Dette
- Coopération décentralisée

LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE S'ORGANISENT

Au travers de la promulgation de plusieurs lois, notamment la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république) en 2015 et la loi TECV (Transition énergétique pour une croissance verte) en 2016, le paysage francilien s'est doté de nouvelles instances de travail et de concertation, destinées à bâtir une région et une métropole durables.

LE SIGEIF INSTALLE LA "COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ÉNERGIE DE LA RÉGION PARISIENNE".

En vertu de la loi de transition énergétique pour une croissance verte, chaque syndicat d'énergie doit constituer et animer des "commissions consultatives", réunissant, à parité, des représentants du Syndicat et des représentants de chacun des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre sur le territoire desquels le syndicat exerce, en tout ou partie, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de l'énergie (AODE).

Créée par délibération du 14 décembre 2015, cette commission réunit les représentants de la Métropole

du Grand Paris et des onze communautés d'agglomération et communautés de communes de la couronne parisienne présentes sur le territoire du Sigeif (soit en tout 325 communes), ainsi que douze élus du Syndicat (voir en page 31).

2017 a permis à la commission d'entamer effectivement les travaux, par l'audition par exemple des concessionnaires dans le cadre de sa mission de mise en cohérence des investissements sur les différents réseaux (gaz, électricité et réseaux de chaleur et de froid), et de l'Apur afin de saisir des enjeux énergétiques de la zone dense. L'installation de la commission a surtout permis au Sigeif d'accompagner concrètement trois EPCI : CC Cannelle Pays de France (95), CA Paris Vallée de la Marne (77) et CC Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (95) dans l'élaboration de leurs PCAET (voir page 81).

Cette instance a vocation à formuler des propositions concrètes, comme l'a souhaité Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif et président de la commission : « *Il s'agit d'éclairer et de coordonner les choix des collectivités membres dans leurs politiques et leurs investissements touchant à la maîtrise, à la production et à la distribution de l'énergie. C'est un enjeu stratégique à l'heure de la transition énergétique*

des territoires et au moment où la situation financière des collectivités oblige à finement peser les choix d'investissement. »

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS SOUHAITE INSTALLER UN PARTENARIAT PERMANENT AVEC LES GRANDS SYNDICATS TECHNIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE

Les grands syndicats techniques d'Île-de-France, gestionnaires historiques des services publics urbains de l'agglomération parisienne (le Sedif pour l'eau, le Siaap pour l'assainissement, le Syctom pour les ordures ménagères, le Sigeif et le Sipperec pour l'énergie et l'EPTB Seine Grands Lacs pour la gestion de la Seine) sont rassemblés depuis quelques années au sein d'une entente intersyndicale. Objectif : inventer de nouvelles passerelles entre leurs activités et développer des actions communes afin de mieux répondre aux défis de la transition énergétique et de la résilience de leurs territoires. C'est dans ce cadre qu'ils disposent d'un stand commun, "services publics urbains du Grand Paris", présenté lors de la COP 21, et, depuis 2016, lors du salon de l'Amif.

En 2015, les débats parlementaires relatifs à la création de la "Métropole



Séance de la commission consultative paritaire de l'énergie du 28 mars 2017.

du Grand Paris" avaient constaté l'expertise et conforté le rôle opérationnel et fonctionnel – depuis parfois plus de cent ans, comme le Sigeif! – de ces grands syndicats techniques qui ont construit la métropole parisienne, bien avant que celle-ci ne s'institutionnalise.

C'est pourquoi l'établissement public de la Métropole du Grand Paris, installé le 1^{er} janvier 2016, a souhaité immédiatement engager des échanges avec les "grands syndicats urbains", afin de définir les bases d'un partenariat permanent sur les sujets d'intérêt commun, notamment en matière de planification et de coordination des investissements. Un protocole a été signé début 2017.

LES CINQ GRANDS SYNDICATS D'ÉNERGIE FRANCILIENS CRÉENT UN "PÔLE ÉNERGIE ÎLE-DE-FRANCE"

La loi TECV confie un rôle moteur aux collectivités locales et territoriales dans la mise en œuvre de la transition énergétique, et invite les syndicats d'énergie à mobiliser leur expertise pour accompagner leurs adhérents dans toutes leurs initiatives : distribution rationnelle de l'énergie, production décentralisée, maîtrise de l'énergie, efficacité énergétique, nouvelles mobilités...

C'est dans ce but que les présidents des cinq grands syndicats d'énergie d'Île-de-France – le Sigeif, le Sipperec, le SDESM, le Sey 78 et le SMDEGTVO – ont décidé de se rapprocher afin de coordonner leur action sur leurs territoires respectifs, au service de toutes les collectivités franciliennes, avec la région comme "chef de file".

Les comités d'administration des cinq syndicats ont donc adopté le principe de constitution d'un "Pôle énergie Île-de-France", structure souple de partage et de coopération organisée sous forme d'une "entente intersyndicale", conformément au CGCT.

Les premiers objectifs recherchés sont listés dans le projet de convention constitutive du pôle :

- > Partager l'expertise et le savoir-faire des membres dans les domaines techniques, juridiques et financiers, afin de faciliter une montée en compétence mutualisée et de mettre à disposition de toutes

les communes d'Île-de-France une offre de services équivalente et performante pour la mise en œuvre de la transition énergétique.

- > Organiser des formations des élus, des membres de l'entente et de leurs agents.

- > Participer à la création et à l'animation, à l'échelle régionale, des outils de connaissance et de planification des investissements (réseaux, unités de production décentralisée d'énergies renouvelables, etc.).

- > Optimiser l'exercice, par les membres de l'entente, des missions de contrôle de leurs concessionnaires et coordonner leurs stratégies de négociation avec eux et avec leurs autres partenaires industriels.

- > Mettre à la disposition de la région, chef de file en matière de transition énergétique, un pôle fédéré d'expertise et de dialogue, et contribuer, en liaison avec les services de l'État, à la rationalisation de la carte des AODE en Île-de-France.

En 2017, le Pôle a commencé ses travaux. Une dizaine de réunions des différents services des syndicats ont notamment permis de recenser des enjeux partagés et, ainsi, fondé des interventions communes auprès de la société Orange ou auprès du Gouvernement et du Parlement sur le dossier des "colonnes montantes".

Ci-dessous, signature, le 29 mars 2017, sur le stand des "Services publics urbains du Grand Paris" du salon de l'Amif, de la convention constitutive du Pôle énergie Île-de-France.

De gauche à droite : Laurent Richard (Sey 78), Jacques JP Martin (Sipperec), Pierre Yvroud (SDESM), Daniel Desse (SMDEGTVO) et Serge Carboneille (Sigeif).



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : LE SIGEIF POURSUIT SON ACTION

Impliqué dans des actions de coopération décentralisée, le Sigeif mobilise ses moyens pour accompagner des collectivités étrangères dans leurs programmes de développement, notamment leur volet énergétique.

En 2017, plusieurs nouvelles actions ont été approuvées, concernant les besoins des populations de Madagascar, du Burkina Faso, du Niger et d'Arménie.

Madagascar : eau potable...

> Porté par l'association Hamap-Humanitaire, un programme d'accès à l'eau potable dans la commune de Tanandava, au sud-ouest de Madagascar, a été soutenu par le Sigeif pour améliorer les conditions sanitaires d'environ 5 000 habitants : réseau de distribution avec forage, réhabilitation d'un château d'eau et évacuation des eaux d'infiltration, branchements privés et sociaux, sensibilisation de la population à l'hygiène, formation d'un gérant pour l'entretien du réseau.



Château d'eau et installation de forage de la commune de Tanandava (Madagascar).

... Photovoltaïque, biogaz et partenariat avec le Syctom

> À l'est de Madagascar, un nouveau partenariat a été établi avec l'association Électriciens sans frontières (ESF) visant à l'électrification d'un hôpital. En 2015, le Sigeif avait déjà contribué à la première phase de ce projet (groupes électrogènes, électrification des principaux bâtiments, formation du personnel du chantier, etc.). Cette nouvelle tranche portera, notamment, sur l'installation de panneaux photovoltaïques et la mise en service de toute l'installation.

> Le Comité du Sigeif a également renouvelé le soutien du Syndicat en faveur du programme biogaz, toujours à Madagascar, mené par

l'association Codegaz. L'île est en effet confrontée à un phénomène de déforestation causé par l'utilisation du bois ou du charbon de bois pour la cuisine.



L'hôpital Sainte-Anne de Mananjary (Madagascar).

En milieu confiné, les fumées nocives entraînent de surcroît des maladies pulmonaires et oculaires. Issu de la méthanisation des excréments d'animaux dans un bio-digesteur, le biogaz représente une source d'énergie alternative que Codegaz développe depuis 2014 auprès des paysans les plus défavorisés de la région de Fianarantsoa, à 450 km au sud de la capitale.

> De concert avec le Syctom, le Sigeif participe au programme d'assainissement mené par l'association "Eau, agriculture et santé en milieu tropical" (EAST) à Antsirabé, troisième plus grande ville de Madagascar, située dans le centre de l'île. EAST projette d'installer une station de traitement et de valorisation des déchets organiques. Le Syctom interviendra essentiellement sur le volet "traitement et valorisation des ordures ménagères" et le Sigeif sur le traitement et la valorisation des boues des latrines, avec comme objectif de supprimer le risque de contamination fécale, directe et indirecte, de la population.

Moto-pompe au Burkina Faso

Au Burkina Faso, dans la ville de Loumbila, proche de la capitale Ouagadougou, aux côtés de l'association "Union sportive de la jeunesse mitryenne" (USJM), le Sigeif a œuvré à la mise en place d'une moto-pompe, à la formation à son utilisation et sa maintenance ainsi qu'à l'installation de la canalisation et des points d'eau. Il s'agit ici d'améliorer les conditions de travail et de favoriser une diversification des cultures pour alimenter un millier d'habitants.

Dispositif d'irrigation au Niger

> Au Niger, dans la commune de Birni N'Gaouré (région du Dosso), le Syndicat a confié à l'association Eau vive un projet de pilotage à distance, par téléphone mobile, des systèmes d'irrigation avec pour objectif d'améliorer la production maraîchère : gain de temps (plus besoin d'une omniprésence), économie d'eau, augmentation de la production agricole et, donc, du revenu, et même collecte de données météorologiques (pluviométrie, ensoleillement, humidité du sol, etc.).

Outre l'installation d'une pompe, de panneaux solaires, du module de télé-irrigation et du système de distribution de l'eau, le Sigeif contribuera à la structuration du groupement maraîcher et à la formation de ses membres (commercialisation des produits, marketing, comptabilité, gestion des stocks, etc.) et aux techniques maraîchères.

Programme solaire en Arménie

> Enfin, le Sigeif est intervenu en Arménie dans un programme solaire agro-pastoral porté par le Fonds arménien de France et soutenu par le conseil départemental des Hauts-de-Seine. Dans la région du Tavush (nord-est du pays), l'énergie solaire bénéficiera ainsi à une ferme centrale entourée de sept fermettes coopératives et d'une fromagerie. L'aide du Sigeif, principalement les panneaux solaires (thermiques et photovoltaïques), dynamisera l'économie locale et limitera l'exode rural. En septembre 2017, une délégation du Sigeif, notamment composée de son président, Jean-Jacques Guillet, et de son directeur général, Christophe Tampon-Lajarriette, s'est rendue sur place afin d'inaugurer ce programme.



Le préfet de la région du Tavush et Jean-Jacques Guillet inaugurent une installation photovoltaïque cofinancée par le Sigeif.

LE BUREAU DU SIGEIF

au 31 décembre 2017



Jean-Jacques Guillet
PRÉSIDENT
Maire de Chaville
Membre honoraire
du Parlement

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau est chargé de la mise en œuvre des décisions et des choix stratégiques de la politique générale du Syndicat.



Olivier Thomas
1^{er} VICE-PRÉSIDENT
Conseiller régional
d'Île-de-France
Maire de Marcoussis



Jean-Pierre Schosteck
2^e VICE-PRÉSIDENT
Maire de Châtillon



Patrice Calmégane
3^e VICE-PRÉSIDENT
Maire de Villemomble



Hubert Ulrich
4^e VICE-PRÉSIDENT
Délégué de Versailles



Guy Daragon
5^e VICE-PRÉSIDENT
Conseiller municipal
de Mitry-Mory



Joëlle Ceccaldi-Raynaud
6^e VICE-PRÉSIDENTE
Maire de Puteaux



Xavier Caron
7^e VICE-PRÉSIDENT
Maire adjoint
d'Enghien-les-Bains



Marie Chavanon
8^e VICE-PRÉSIDENTE
Maire de Fresnes



Bernard Gauducheau
9^e VICE-PRÉSIDENT
Conseiller régional
d'Île-de-France
Maire de Vanves



Serge Carbonnelle
10^e VICE-PRÉSIDENT
Maire adjoint
des Pavillons-sous-Bois



Michel Ribay
11^e VICE-PRÉSIDENT
Maire adjoint
de Saint-Denis



Philippe Juvin
12^e VICE-PRÉSIDENT
Député européen
Maire de La Garenne-
Colombes



Caroline Foucault
13^e VICE-PRÉSIDENTE
Premier maire adjoint
de Verrières-le-Buisson



Nelly D'Haene
14^e VICE-PRÉSIDENTE
Déléguée
de Saint-Maurice



Michel Herbillon
Membre du Bureau
Député du Val-de-Marne

LES COMMISSIONS

Outre les commissions institutionnelles prévues par le Code général des collectivités territoriales, le Comité du Sigeif a installé plusieurs commissions thématiques qui, dans cet esprit de consensus propre au fonctionnement du Syndicat, constituent des lieux de débat dans lesquels se préparent les décisions.



APPEL D'OFFRES

Comme dans toutes les collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres du Sigeif est, de par la loi, investie du pouvoir d'attribuer les marchés publics les plus importants, c'est-à-dire ceux dont la valeur excède les seuils européens.

PRÉSIDENT DE DROIT

Jean-Jacques Guillet • *Chaville*

MEMBRES TITULAIRES

Jacques Lepeltier • *Longjumeau*
Christian Hézode • *Antony*
Éric Schindler • *Neuilly-sur-Seine*
Ali Aissaoui • *Montfermeil*
Christophe Paquis • *Les Lilas*

MEMBRES SUPPLÉANTS

Jean-Paul Bourre • *Vaires-sur-Marne*
Antoine Dupin • *Meudon*
Alain Sanson • *Fontenay-le-Fleury*
Serge Vallée • *Neuilly-Plaisance*
Fatah Aggoune • *Gentilly*

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

À travers cette commission, le Sigeif s'implique dans des actions extérieures, en partenariat avec différentes ONG, et mobilise des moyens pour venir en aide à des populations du monde énergétiquement déshéritées.

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

(mandat spécial)

Michel Herbillon • *Maisons-Alfort*

CAHIERS DES CHARGES

Composées paritairement d'élus et de représentants des concessionnaires, les commissions de suivi veillent à l'application des cahiers des charges de la distribution publique du gaz et de l'électricité. Elles arrêtent, notamment, le montant des redevances et suivent l'évolution des patrimoines concédés (Crac, programmes de travaux, rapports de contrôle...).

COMMISSION DE SUIVI GAZ

PRÉSIDENT

Jean-Jacques Guillet • *Chaville*

MEMBRES TITULAIRES

Bernard Foisy • *Le Plessis-Robinson*
Michel Adam • *Dugny*
Bernard Chappellier • *Le Kremlin-Bicêtre*
Hervé Soulié • *Saint-Cloud*

MEMBRES SUPPLÉANTS

Jean-Louis Ghiglione • *Châtenay-Malabry*
Meriem Ben Naser • *Livry-Gargan*
Patrick Leroy • *Rungis*
Merouan Hakem • *Bagnollet*

MEMBRES TITULAIRES

Yann Alexandre • *Groslay*
Meriem Ben Naser • *Livry-Gargan*
Régis Champ • *Wissous*
Sophie Deschiens • *Levallois-Perret*
Bernard Foisy • *Le Plessis-Robinson*
Jean Garric • *Cheville-Larue*
Cathy Gourdain • *Baillet-en-France*
Marie-Rose Harenger • *Noisy-le-Sec*
Christian Hézode • *Antony*
Pierre Lebeau • *Vincennes*
Patrick Leroy • *Rungis*
Guillaume Mare • *Asnières-sur-Seine*
Stéphane Prat • *Ivry-sur-Seine*
André Roure • *Charenton-le-Pont*
Ali Zahi • *Bondy*

COMMISSION DE SUIVI ÉLECTRICITÉ

PRÉSIDENT

Jean-Jacques Guillet • *Chaville*

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Louis Boulègue • *Chatou*
Pierre Chazan • *Orsay**
Pierre Chevalier • *Ville-d'Avray*
Hervé Soulié • *Saint-Cloud*

MEMBRES SUPPLÉANTS

Laurent Dilouya • *Chelles*
Michel Lerouge • *Vélizy-Villacoublay*
Gérard Couté • *Ballainvilliers*
Gabriella Thomy • *Tremblay-en-France*

* Pour la compétence électricité, la commune d'Orsay est représentée au sein du Comité d'administration du Sigeif par la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

En application de la procédure légalement prévue pour les délégations de service public, cette commission est notamment chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et d'émettre un avis au vu duquel le président du Sigeif engagera les négociations.

PRÉSIDENT DE DROIT

Jean-Jacques Guillet • *Chaville*

MEMBRES TITULAIRES

Annie Évrard • *Bonneuil-sur-Marne*
Xavier Caron • *Enghien-les-Bains*
Guy Daragon • *Mitry-Mory*
Éric Schindler • *Neuilly-sur-Seine*
Caroline Foucault • *Verrières-le-Buisson*

MEMBRES SUPPLÉANTS

Alain Sanson • *Fontenay-le-Fleury*
Serge Carbonnelle • *Les Pavillons-sous-Bois*
Patrick Leroy • *Rungis*
Bernard Gauduchau • *Vanves*
Hubert Ulrich • *Versailles*

SERVICES PUBLICS LOCAUX

Composée d'élus et de représentants d'associations de consommateurs, la commission consultative des services publics locaux recueille les avis et les attentes des usagers afin de renforcer la qualité du service public du gaz et de l'électricité.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Nelly D'Haene • *Saint-Maurice*

MEMBRES COMPÉTENCE GAZ

Christiane Baudat • *Suresnes*⁽¹⁾

Hervé Soulié • *Saint-Cloud*

Emmanuel Gilles de la Londe •

Bry-sur-Marne⁽²⁾

Annie Évrard • *Bonneuil-sur-Marne*

Daniel Aubert • *L'Hajj-les-Roses*

MEMBRES COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Claude Sicre de Fontbrune • *Villeparisis*

Emmanuel Feltesse • *Marnes-la-Coquette*

Guillaume Fournier • *Gagny*

Ali Aissaoui • *Montfermeil*

Enrique Pinto • *EPT Grand-Orly Seine Bièvre**

ASSOCIATIONS MEMBRES

CNAFC (Confédération nationale des

familles catholiques),

UFC Que Choisir ?

FNE Île-de-France (France nature

environnement IDF),

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie),

IDFE (Île-de-France environnement),

Orgeco (Organisation générale des consom-

mateurs),

Afoc (Association Force ouvrière consomma-

teurs)

* L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre représente la commune de Morangis au sein du Comité d'administration du SigEIF.

CONSULTATIVE PARITAIRE

La commission consultative paritaire de l'énergie rassemble 12 élus du Syndicat et les représentants des 12 établissements publics à fiscalité propre présents sur son territoire.

La loi lui donne pour missions de coordonner l'action, de faciliter l'échange de données et de mettre en cohérence les investissements sur l'ensemble des réseaux d'énergie (gaz, électricité).

PRÉSIDENT DE DROIT

Jean-Jacques Guillet • *Chaville*

MEMBRES REPRÉSENTANT LES EPCI

Jean-Marie Bontemps • *Carnelle Pays*

Alexandre Dohy • *Communauté*

de communes du Val de l'Oise

Nicole Gouëta • *Métropole du Grand Paris*

Dominique Stabile • *Orée de la Brie*⁽³⁾

Pierre Chazan • *Paris-Saclay*

Xavier Vanderbise • *Paris Vallée-de-la-Marne*

François About • *Plaine Vallée*

Jean-Noël Moisset • *Roissy Pays-de-France*

Jean-Yves Galet • *St-Germain Boucles de-Seine*

François Levasseur • *Val-de-Seine*

Nathalie Baudoin • *Val Parisis*

François Lambert • *Versailles Grand Parc*

MEMBRES REPRÉSENTANT LE SIGEIF

Jean-Jacques Guillet • *Chaville*

Patrice Calméjane • *Villeneuve*

Xavier Caron • *Enghien-les-Bains*

Marie Chavanon • *Fresnes*

Guy Daragon • *Mitry-Mory*

Nelly D'Haene • *Saint-Maurice*

Caroline Foucault • *Verrières-le-Buisson*

Bernard Gauducheau • *Vanves*

Michel Ribay • *Saint-Denis*

Jean-Pierre Schostek • *Châtillon*

Olivier Thomas • *Marcoussis*

Hubert Ulrich • *Versailles*

TRANSPORTS ET NOUVELLES MOBILITÉS

Cette commission est chargée d'étudier et de proposer les actions susceptibles d'être développées par le Syndicat dans le domaine des nouveaux modes de transport et des mobilités. Elle sera, notamment, amenée à rendre des avis sur les projets de développement de stations de compression de GNV et bio-GNV ou les projets de bornes de recharge pour véhicules électriques.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Xavier Caron • *Enghien-les-Bains*

MEMBRES

Pascal Akoun • *L'Île-Saint-Denis*

Jean-Marie Bontemps • *Belloy-en-France*

Mickaël Camillieri • *Argenteuil*⁽⁴⁾

Régis Champ • *Wissous*

Bernard Chappellier • *Le Kremlin-Bicêtre*

Jean Cuvillier • *Le Perreux-sur-Marne*

Stéphane De Paoli • *Bobigny*

Antoine Dupin • *Meudon*

Guillaume Fournier • *Gagny*

Patrick Leroy • *Rungis*

Nathalie Prieur • *Louvres*

Éric Schindler • *Neuilly-sur-Seine*

Hervé Soulié • *Saint-Cloud*

Joël Villaca • *Marolles-en-Brie*

Jean-Pierre Valentin • *Carrières-sur-Seine*

MDE, RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS ET PRÉCARITÉ

Cette commission veille à la mise en œuvre des dispositions relatives aux tarifs sociaux et aux situations de précarité énergétique, ainsi qu'à l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Guy Daragon • *Mitry-Mory*

MEMBRES

Christiane Baudat • *Suresnes*⁽¹⁾

Meriem Ben Nasen Jolly • *Livry-Gargan*

Emmanuel Chambon • *Fontenay-aux-Roses*

Pierre Chevalier • *Ville-d'Avray*

Henri De Nonneville • *Vaucresson*

Jérémy Demassiet • *Bois-d'Arcy*

Jean-Pierre Fortin • *Sèvres*

Jean-Louis Ghiglione • *Châtenay-Malabry*

Pierre Lebeau • *Vincennes*

Michel Lerouge • *Vélizy-Villacoublay*

Claude Mariot • *Villepinte*

Yves Pique • *Colombes*

Alain Sanson • *Fontenay-le-Fleury*

Patrick Tiessé • *Épinay-sous-Sénart*

Philippe Cipriano • *Saint-Maur-des-Fossés*

ENR ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Cette commission est amenée à réfléchir, à étudier et à se prononcer sur les projets liés à l'ensemble des domaines concernant l'efficacité énergétique et les EnR : CEE, CEP, biogaz, assistance à l'efficacité énergétique, solaire...

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Michel Ribay • *Saint-Denis*

MEMBRES

Fatah Aggoune • *Gentilly*

Béatrice Belliard • *Boulogne-Billancourt*

Thierry Bonnet • *Croissy-sur-Seine*

Pierre Chazan • *Orsay***

Philippe d'Estaintot • *Rueil-Malmaison*

Sophie Deschiens • *Levallois-Perret*

Laurent Dilouya • *Chelles*

Fouad El Kouradi • *Aulnay-sous-Bois*

Christian Fournès • *Nozay*

René Herbez • *Ermont*

Michel Hieu • *Nanterre*

Jean-Michel Issakidis • *Viroflay*

Jean-François Jacq • *Périgny-sur-Yerres*

Stéphane Prat • *Ivry-sur-Seine*

Jean-Pierre Riotton • *Sceaux*

** Pour la compétence électricité, la commune d'Orsay est représentée au sein du Comité d'administration du SigEIF par la CA Paris-Saclay.

(1) Décédée début mai 2018; remplacée par Jean-Pierre Riotton, représentant de Sceaux, lors du comité du 25 juin 2018. (2) A démissionné du Comité d'administration du SigEIF le 1^{er} septembre 2018. (3) Décédé le 20 avril 2018; remplacé fin mai 2018 par Fabrice Piocelle-Cornillon. (4) Démissionnaire de son mandat d'adjoint et de conseiller municipal en juin 2018.

GARANTIR
LA BONNE
EXECUTION
DES CONTRATS
DE
CONCESSION



3.

Vieillessement des réseaux,
temps de coupure, investissements, inventaire
patrimonial, protection des consommateurs...

Pour améliorer en permanence la qualité
d'acheminement du gaz et de l'électricité,
le Sigeif contrôle et évalue la bonne exécution
des missions confiées aux concessionnaires
GRDF, Enedis et EDF Commerce.

/// LES MODALITÉS DU CONTRÔLE

Sujet de nombreux débats nationaux et internationaux, la “transition énergétique” ne se conçoit qu’avec des réseaux performants, robustes et évolutifs. Par son contrôle et, plus largement, le dialogue permanent qu’il entretient avec ses concessionnaires, GRDF, Enedis et EDF Commerce, le Sigeif garantit à ses communes membres et à l’ensemble des usagers la qualité et l’efficacité du service public délégué du gaz et de l’électricité.

Le Syndicat veille également à ce que l’évolution technique des réseaux réponde à de nouveaux besoins et usages : intégration des énergies renouvelables décentralisées et intermittentes, développement des véhicules électriques et GNV, etc.

Enfin, par un suivi financier et patrimonial des concessions, il veille sur l’équilibre économique des contrats.

Le contrôle des services publics délégués aux concessionnaires est le cœur de métier du Sigeif. Une mission qu’il exerce au quotidien, au nom des communes, et qui repose sur les compétences technique et financière de ses spécialistes chargés d’organiser et de contrôler la distribution publique du gaz et de l’électricité sur son territoire.

Défini par les contrats de concession signés le 21 novembre 1994 entre le Sigeif, Gaz de France et EDF, le contrôle dévolu à l’autorité organisatrice de la distribution (AOD) a été progressivement renforcé par le législateur.

Dans ce cadre, le Syndicat conduit trois grands types d’actions :

- > Le contrôle du développement et de la maintenance des ouvrages, ainsi que de la qualité de l’énergie distribuée.
- > Le contrôle de la valeur physique et comptable des patrimoines concédés.
- > Le suivi du degré de satisfaction des clients-usagers.

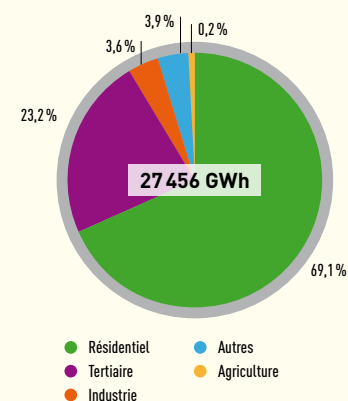
Depuis le 1^{er} juillet 2007, date de l’ouverture des marchés de l’énergie aux particuliers, dans un contexte devenu très évolutif, le Sigeif a renforcé les modalités de ce contrôle.

/// LE TERRITOIRE, LES CLIENTS ET LES CONSOUMATIONS

Première autorité concédante en France pour le gaz, et troisième pour l’électricité, le Sigeif étend son territoire sur 1 094,44 km², rassemblant 5 550 144 habitants. Fin 2017, il regroupait 185 collectivités pour la distribution publique de gaz naturel et 64 pour celle de l’électricité.

Communément regroupés sous l’appellation la “petite couronne”, les départements de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne sont les plus urbanisés d’Île-de-France. À eux seuls, ils comptent 4 264 085 habitants, pour une superficie de 657 km², soit une densité de 6 490 habitants par kilomètre carré.

CONSUMATION DE GAZ PAR SECTEUR D’ACTIVITÉ



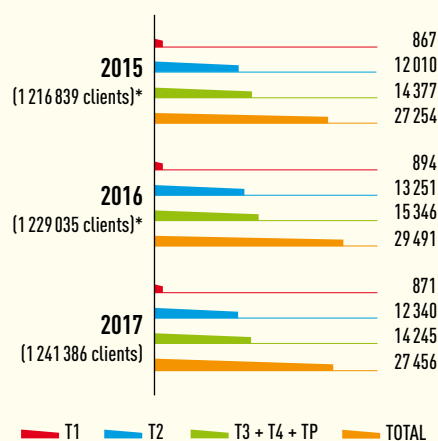
— La concession gaz —

Fin 2017, le territoire de la concession gaz totalisait 1 216 839 clients, contre 1 229 035 en 2016, soit une baisse de 1 % (– 12 196 clients).

Comme lors des années précédentes, cette diminution résulte principalement du désabonnement de la clientèle résidentielle souscrivant des contrats de “cuisson” (tarif T1). Elle touche essentiellement les communes très urbanisées des départements de la petite couronne.

ÉVOLUTION DE L’ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)

CONCESSION GAZ



* Proforma, suite à la nouvelle méthode de comptabilisation (voir page 35).

TARIFS D’ACHEMINEMENT DU GAZ NATUREL

- T1 : 0 à 6 000 kWh/an (usage cuisine et eau chaude).
- T2 : 6 000 à 300 000 kWh/an (chauffage domestique, écoles).
- T3 : de 300 001 à 5 000 000 kWh/an (PME-PMI, piscines, groupes scolaires).
- T4 : plus de 5 000 000 kWh/an (industriels).
- TP (tarif de proximité) : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution, mais ayant la possibilité de se raccorder au réseau de transport.

Source : GRDF.

En données brutes (non corrigées des variations climatiques), et tous tarifs confondus, la consommation de gaz naturel a baissé de 7 % (– 3 % au niveau national), passant à 27 455,8 GWh, contre 29 554,08 en 2016, en raison des températures clémentes enregistrées en 2017.

C'est ainsi que les consommations des résidentiels, des professionnels et des collectivités locales (tarifs T2 et T3) sont en diminution de 7,5 %, car elles sont principalement liées aux besoins de chauffage.

Ces variations climatiques se retrouvent dans le nombre de "degrés jours unifiés" (DJU, voir page 37) mesurés dans l'année. En 2017, sur le territoire du Sigeif, le total annuel des DJU s'est établi à 2 120 DJU, contre 2 273 en 2016.

Quant aux quantités de gaz livrées aux industriels (T4) et aux très gros consommateurs (TP) alimentés par le réseau de distribution, elles sont également en baisse (8,4 %).

Enfin, les recettes d'acheminement s'élèvent à 338,6 millions d'euros, contre 327 millions l'année précédente.

— La concession électricité —

Réparti sur 64 collectivités, le territoire de la concession pour la distribution publique de l'électricité compte 687 082 clients raccordés aux réseaux HTA et BT.

Alors que la population de l'Île-de-France enregistre une croissance de 0,6 %, pour une consommation de 6 508,6 GWh, la quantité globale d'énergie acheminée sur le territoire du Syndicat est en légère baisse (– 0,6 %) par rapport à l'année précédente. Il n'en est pas de même pour le secteur résidentiel (client BT ≤ 36 kVA), qui enregistre une consommation en baisse de 6,2 %, par rapport à 2016. Cette diminution s'explique par des températures moyennes plus clémentes, ce que confirment, par ailleurs, les DJU.

Les recettes d'acheminement s'élèvent à 242 millions d'euros dans le territoire concédé, contre 239 millions l'année précédente.

La consommation moyenne annuelle des clients BT souscrivant une offre inférieure ou égale à 36 kVA continue de baisser ; elle s'élève à 4 850 kWh, contre 4 871 en 2016 et 4 903 en 2015. Ramenée à l'échelle communale, cette moyenne varie de 3 136 à 12 376 kWh par client.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les contrats de fourniture d'électricité dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA (jaune et vert) ne bénéficient plus des tarifs réglementés. Désormais, ces sites doivent disposer d'un contrat à prix de marché, en vertu de la loi NOME (décembre 2010), dans le cadre du processus de libéralisation

des marchés de l'électricité français. Dans le cadre du service public de fourniture, seules subsistent les offres au tarif réglementé de vente pour les puissances souscrites inférieures à 36 kVA (519 134 clients). Elles sont uniquement proposées par le fournisseur historique EDF Commerce.

En 2017, quelque 167 498 clients ont opté pour des offres de marché. Pour mémoire, on comptait respectivement 545 178 clients aux tarifs réglementés de vente et 136 639 en offres de marché en 2016. La progression des offres à prix de marché, de l'ordre de 24,4 %, est donc très significative.

RÉPARTITION DES CLIENTS ET DE L'ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)

CONCESSION GAZ

	Population au 31/12/2017	Nombre de clients*	Évolution 2016-2017	Énergie acheminée	
				Total	Évolution 2016-2017
Seine-et-Marne	128 866	29 302	0,1 %	674,7	– 4,2 %
Yvelines	347 606	79 367	– 1,3 %	2 065,9	– 6,3 %
Essonne	211 727	43 169	– 0,5 %	1 226,5	– 5,9 %
Hauts-de-Seine	1 620 776	340 817	– 1,5 %	8 275,6	– 6,4 %
Seine-Saint-Denis	1 526 124	340 083	– 0,6 %	7 063,7	– 7,8 %
Val-de-Marne	1 117 185	246 774	– 1,2 %	5 261,5	– 7,3 %
Val-d'Oise	597 860	137 455	– 0,3 %	2 887,9	– 6,7 %
Total	5 550 144	1 216 967	– 1,0 %	27 455,8	– 6,9 %

Source : GRDF.

* La méthode de comptabilisation du nombre de clients a évolué en 2017. Désormais, sont comptabilisés les points de comptage ayant été actifs au moins une fois dans l'année.

RÉPARTITION DES CLIENTS ET DE L'ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)

CONCESSION ÉLECTRICITÉ

	Population	Nombre de clients	Évolution 2016-2017	Énergie acheminée		
				Total ⁽¹⁾	Dont offres ⁽²⁾	Évolution 2016-2017 ⁽³⁾
Seine-et-Marne ⁽⁴⁾	116 922	53 043	0,7 %	522,8	311,3	1,2 %
Yvelines	347 606	180 478	0,7 %	1 617,1	1 005,6	– 1,7 %
Essonne	173 764	84 451	1,6 %	1 057,0	717,5	1,1 %
Hauts-de-Seine	241 088	126 208	0,5 %	1 063,4	627,4	– 1,3 %
Seine-Saint-Denis	483 060	207 750	0,7 %	1 934,6	1 188,4	– 0,8 %
Val-de-Marne	72 339	33 821	0,4 %	304,0	152,8	0,7 %
Val-d'Oise	3 000	1 331	– 0,3 %	9,7	2,9	– 1,6 %
Total Sigeif	1 437 779	687 082	0,8 %	6 508,6	4 006,0	– 0,6 %

Source : Enedis.

(1) Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients.

(2) Les valeurs correspondent aux consommations pour les clients ayant souscrit une offre de marché.

(3) L'évolution a été mesurée tous tarifs confondus.

(4) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

LES PRINCIPAUX POINTS DU CONTRÔLE

Pour le gaz

Extension, renouvellement des réseaux par type de pression et de matériaux, postes de détente, visite des conduites montantes, recherche systématique de fuites de gaz, vérification de la protection cathodique du réseau en acier.

Pour l'électricité

Extension, renouvellement et renforcement des réseaux moyenne tension et basse tension, vérification du registre des terres et des mouvements enregistrés dans le système d'information géographique, mesures sur le terrain.



Pour les deux énergies

- > Évolution des quantités d'énergie acheminées et du nombre de clients.
- > Qualité des produits : PCS, pour le gaz, tenue de la tension pour l'électricité.
- > Analyse des incidents (fuites de gaz, cassures, continuité de la fourniture...).
- > Valeurs comptable et financière des ouvrages, résultats d'exploitation, droits du concédant.
- > Afin de renforcer la qualité du contrôle, le Sigeif réalise chaque année, en collaboration avec l'Ifop, deux enquêtes d'opinion auprès de 2 000 consommateurs de gaz et d'électricité.

LE CONTRÔLE PHYSIQUE DES OUVRAGES

Les ouvrages des deux concessions comprennent les réseaux de distribution publique de gaz et d'électricité, ainsi que l'ensemble des dispositifs assurant la continuité de la distribution et la sécurité du client. Dénommés "biens de retour", les ouvrages de distribution relèvent de la propriété du Sigeif, pour le compte de ses communes adhérentes.

Leur gestion a été déléguée en 1994 aux opérateurs de réseau, GRDF pour le gaz naturel et Enedis pour l'électricité. En 2024, à l'expiration des contrats de concession, les ouvrages devront être remis à la disposition du Sigeif, en état normal de fonctionnement.

— Le patrimoine et la qualité de la fourniture —

Élément constitutif du service public, la continuité du service implique une gestion sans faille du patrimoine des deux concessions pour l'acheminement du gaz naturel et de l'électricité jusqu'au consommateur.

Pour garantir cet objectif, le Syndicat exerce un double contrôle :

> Contrôle technique permettant de vérifier les valeurs physiques et la performance du réseau, la qualité de l'énergie distribuée et la maintenance des ouvrages par les concessionnaires.

> Contrôle financier, par le biais d'expertises comptables.

Ce travail d'analyse s'assortit ensuite de préconisations, le Sigeif invitant ses concessionnaires à renforcer et renouveler les ouvrages concédés, ainsi qu'à poursuivre leurs efforts d'investissement nécessaires au renforcement et au renouvellement des ouvrages.

CONTRÔLE DE LA CONCESSION GAZ

De la canalisation de transport jusqu'au consommateur, l'acheminement du gaz nécessite cinq types d'ouvrages : les postes de détente transport-distribution, les canalisations, les branchements, les conduites d'immeubles et les conduites montantes.

À la fin 2017, le linéaire des canalisations de gaz naturel desservant les 185 collectivités membres du Sigeif s'élève à 9 426 km, soit près de 5 % du réseau national.

Constitué essentiellement de polyéthylène, d'acier et de fonte ductile, le réseau fonctionne sous quatre niveaux de pression : un niveau de basse pression (BP) et trois niveaux de moyenne pression (MPA, MPB et MPC).

Long de 2 176 km (– 70 km, par rapport à 2016), soit 23 % du réseau de distribution, le réseau basse pression est progressivement remplacé par la moyenne pression lors des travaux entrepris par le concessionnaire.

De faible longueur (97,7 km, soit 1 % du linéaire total), les réseaux MPA et MPC n'évoluent guère. La MPB, la plus utilisée, représente 76 % du réseau de distribution (7 250 km, soit + 71 km). S'y ajoutent 2 839 postes publics de détente destinés à alimenter le réseau basse pression du Syndicat.

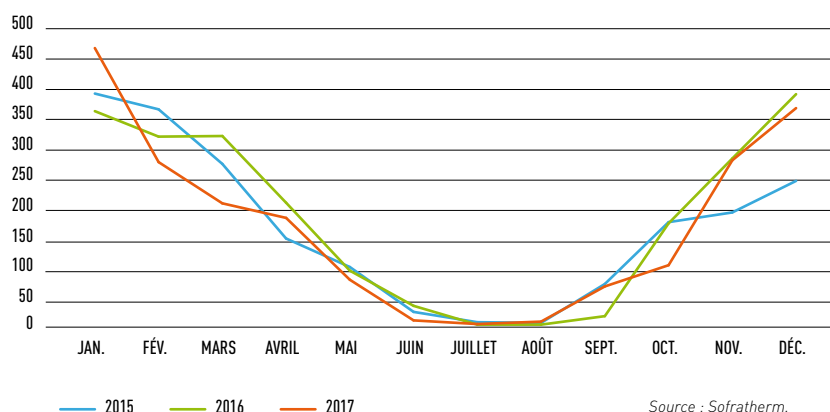
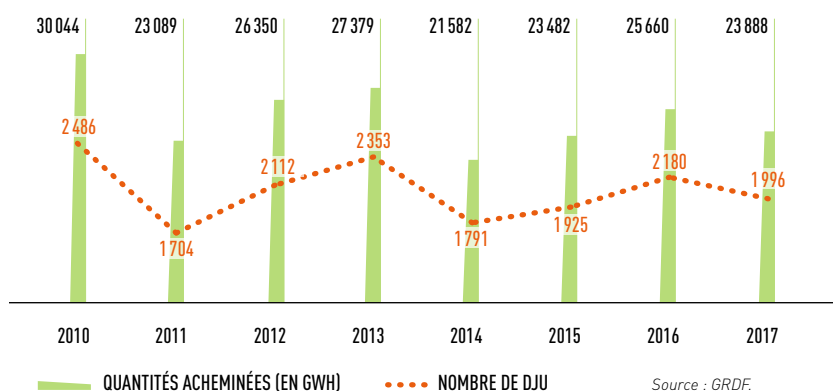
— Un réseau de plus en plus sécurisé —

En raison de ses qualités de souplesse et de solidité, qui optimisent la sécurité du réseau de distribution, le polyéthylène est désormais le matériau le plus employé.

Ce type de canalisation (BP ou MPB) est posé dans la quasi-totalité des cas. Néanmoins, dans quelques rares chantiers, les canalisations sont exploitées à des pressions supérieures à 10 bars, requérant alors l'emploi de l'acier.

Le réseau en polyéthylène (5 329 km) dessert plus de la moitié du territoire du Syndicat (56,5 %). Il a progressé de 71 km en 2017.

DJU MENSUELS EN ÎLE-DE-FRANCE, DE 2015 À 2017

DJU ET QUANTITÉS DE GAZ ACHÉMINÉES POUR LE CHAUFFAGE,
DU 1^{ER} OCTOBRE AU 20 MAI, SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF (EN GWH)LES DJU, UNITÉ DE
MESURE DE LA RIGUEUR
DE L'HIVER

Afin de mesurer la rigueur des hivers, les météorologues ainsi que les professionnels du chauffage et de la climatisation utilisent l'unité de calcul thermique se nommant "degrés jours unifiés", communément appelés DJU.

Le calcul des DJU s'effectue en cumulant, dans une période donnée, jour après jour, la différence entre la température moyenne journalière extérieure observée et la température intérieure de référence (18 °C).

Exemple : 10 DJU correspondent à une température extérieure moyenne de 8 °C, soit $18 - 8 = 10$.

Pour la consommation de chauffage, les DJU sont calculés seulement durant la période de chauffe, entre le 1^{er} octobre et le 20 mai. Pour un hiver de rigueur moyenne, le nombre de DJU se situe entre 2 000 et 2 500, pour la majeure partie du territoire français.

En France, le total annuel moyen va de 1 100-1 200 DJU pour la côte corse à plus de 2 500-2 600 pour la Lorraine.

En 2017, le territoire du Sigeif (station de Montsouris) a totalisé 2 120 DJU, contre 2 273 DJU en 2016. La période de chauffe, quant à elle, enregistre 1 996 DJU pour 2017, contre 2 180 l'année précédente.

Le linéaire des canalisations en acier et en fonte ductile a légèrement baissé lors des restructurations de réseau, au cours desquelles elles ont été remplacées par du polyéthylène.

Fin 2017, ces linéaires s'élevaient respectivement à 2 652 et 1 429 km. La longueur des canalisations en cuivre et en tôle bitumée (16 km) diminue régulièrement, et leur résorption est prévue à brève échéance.

— Recherche systématique
des fuites —

Complètement inodore, le gaz n'est détectable que par l'ajout d'une substance odorante, le mercaptan.

La sécurité des canalisations du réseau de distribution est systématiquement contrôlée grâce à des véhicules de surveillance de réseau (VSR). Équipés de capteurs ultrasensibles, ces véhicules permettent de localiser avec précision des fuites éventuelles. Ils détectent en effet la moindre particule de méthane dans l'air et l'analysent immédiatement grâce au laboratoire embarqué à l'arrière. En complément, des agents de GRDF munis d'un capteur portatif effectuent une surveillance à pied, notamment dans les zones inaccessibles aux véhicules.

En 2017, sur le territoire du Syndicat, 8 626 km de canalisations ont été surveillés (contre 9 295 km en 2015 et

10 957 en 2014). Depuis 2010, GRDF contrôle le réseau basse pression quatre fois par an.

— L'âge moyen
des canalisations —

Avec un âge moyen de 27,6 ans, les canalisations de distribution sur le territoire du Sigeif sont relativement jeunes, la résorption totale de la fonte grise ayant favorisé leur modernisation. Le linéaire des canalisations résiduelles les plus anciennes (posées avant 1960) est de 17,2 km à la fin 2017, contre 370 km en 2002. L'acier et la tôle bitumée, qui en constituent les deux principaux matériaux, représentent respectivement 15 et 2,2 km.

DEUX REDEVANCES COMPLÉMENTAIRES POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC

Comme toute entreprise occupant pour son exploitation une partie du domaine public, les concessionnaires gaziers et électriciens, qu'ils soient distributeurs ou transporteurs, doivent verser annuellement aux collectivités gestionnaires de voirie une redevance "pour occupation du domaine public" (RODP) et, le cas échéant, depuis 2015, une redevance "pour chantiers provisoires" (RODPP).

Les principes d'établissement et de perception desdites redevances ont été prescrits par le législateur, à travers deux décrets :

- décret n° 2007-606 du 25 avril 2007,
- décret n° 2015-334 du 25 mars 2015.

Ce dernier décret relatif à la RODPP permet ainsi de prendre en compte les aspects de nuisances que peuvent engendrer les multiples travaux provisoires engagés par les concessionnaires tout au long de l'année.

En ce qui concerne le réseau de distribution de gaz, le plafond de cette redevance est fixé à 0,35 euro par mètre de canalisation construite et/ou renouvelée et mise en gaz au cours de l'année précédente.

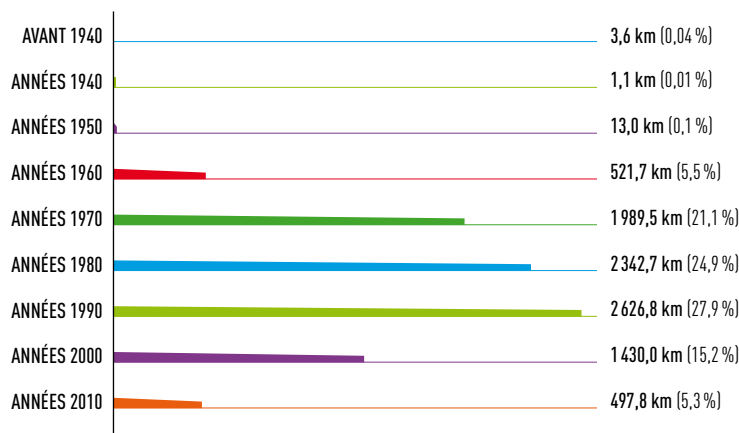
S'agissant des chantiers sur les ouvrages du réseau de distribution d'électricité, le mode de calcul est différent puisque le plafond est égal au dixième de la redevance d'occupation du domaine public (RODP).

Le Sigeif vérifie l'exhaustivité des éléments de calcul transmis par les concessionnaires afin de les transmettre aux collectivités et les accompagner ensuite dans l'émission de leurs titres de recettes.



ANNÉES DE POSE DES CANALISATIONS DE GAZ

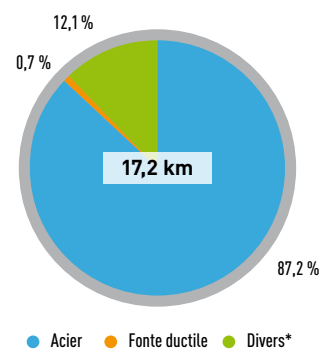
ÂGE MOYEN : 27,6 ANS - LINÉAIRE TOTAL : 9 426 KM



Source : GRDF.

NATURE DU RÉSEAU DE GAZ

POSÉ AVANT 1960

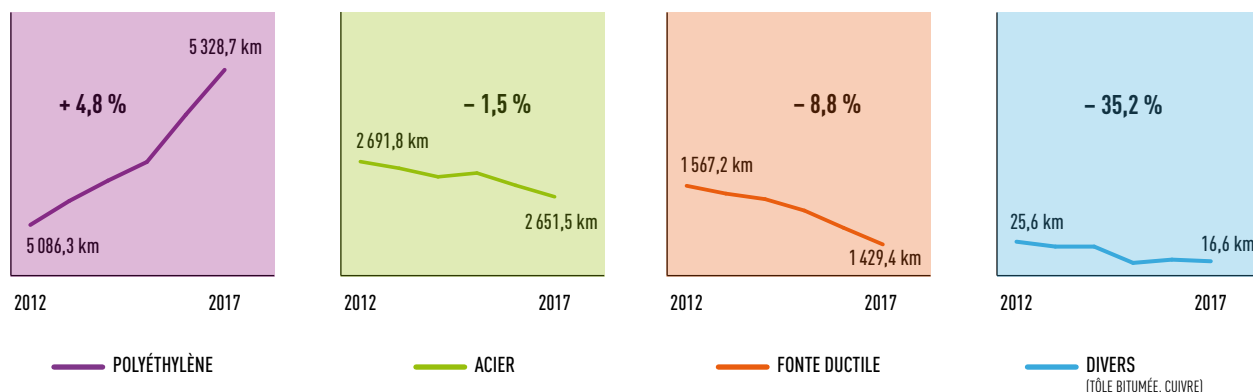


* Tôle bitumée, cuivre.

Source : GRDF.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE GAZ PAR MATÉRIAU (EN KM)

LINÉAIRE TOTAL : 9 426 KM



Source : GRDF.

— La qualité du gaz distribué —

Située à un carrefour d'autoroutes gazières, l'Île-de-France est alimentée par plusieurs gazoducs. Le gaz provient principalement de la mer du Nord et, dans une moindre mesure, d'Algérie (via le terminal de gaz naturel liquéfié de Montoir-de-Bretagne) et de Russie.

L'hiver, cinq sites de stockage permettent de renforcer l'alimentation de la région parisienne. Cette diversité de la provenance ainsi que la densité du maillage du réseau francilien se traduisent par une variation dans le temps de la qualité du gaz.

GRTgaz, le gestionnaire du réseau de transport, a scindé le réseau en sous-réseaux. Le territoire du Syndicat est, pour sa part, concerné par cinq d'entre eux (voir carte page 46).

La mesure du pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS) est obtenue par calcul et validée, dans chacun des sous-réseaux, par un chromatographe de contrôle situé au point considéré comme le plus défavorable.

Anticipant l'application d'une directive européenne sur la précision de la détermination des quantités d'énergies acheminées et consommées, GRTgaz s'est fixé une tolérance maximale de 1,15 % (écart entre le PCS calculé et

le PCS mesuré) sur le PCS moyen journalier calculé. Son objectif est de respecter cette tolérance, dans une durée couvrant au moins 95 % de la période contrôlée. Le Sigeif a inscrit ses deux chromatographes dans le nouveau mode de détermination du PCS défini par GRTgaz.

Situé à Bondy, le premier d'entre eux est également utilisé par GRTgaz pour la validation des calculs du sous-réseau "Gaz H Est".

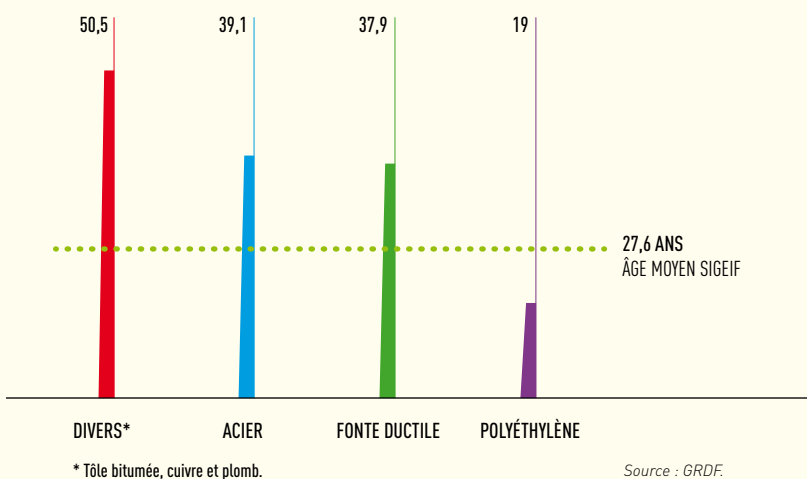
Installé à Sceaux, le second contrôle la partie sud du sous-réseau "Paris". Il complète le contrôle effectué par

GRTgaz dans le laboratoire "Mira-beau", lui-même installé dans Paris, le long des berges de la Seine.

— Les laboratoires de contrôle —

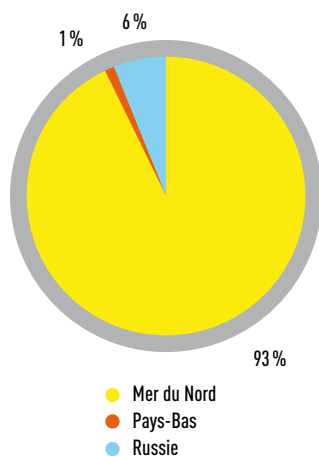
Le Sigeif vérifie les valeurs du PCS calculées par GRTgaz sur son territoire. Ses deux chromatographes assurent le contrôle de deux des cinq sous-réseaux qui alimentent le territoire du Syndicat (la carte de la page 46 indique la position de ces sous-réseaux et des chromatographes).

ÂGE MOYEN DES RÉSEAUX DE GAZ PAR MATÉRIAU (EN ANNÉES)



Source : GRDF.

APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL DE L'ÎLE-DE-FRANCE



MA CONCESSION GAZ

Accessible depuis l'adresse : monespace.grdf.fr, l'outil « Ma concession gaz » prend la forme d'un tableau de bord rassemblant de multiples informations telles que les prix des énergies, les coupures de service en temps réel... On peut aussi y retrouver aisément des documents relatifs au calcul de la RODP (voir page 38), aux comptes rendus d'activité de GRDF... et, pour finir, consulter la cartographie du réseau de distribution gaz via un viewer intégré à la solution (Google maps) ou par le téléchargement d'un document pdf. Une fonctionnalité supplémentaire uniquement consultable pour les AOGE est également mise en œuvre par le concessionnaire. Celle-ci prend la forme d'une plateforme de téléchargement de jeux de données (54 en 2017), facilitant ainsi le partage des informations techniques relatives aux ouvrages de la concession (inventaire et maintenance des CICM, longueurs des réseaux par matériau...) entre le Sigeif et le concessionnaire. À terme, toutes les données de la concession devraient être disponibles sur cette plateforme, permettant ainsi un suivi du contrôle de GRDF de plus en plus fluide tout au long de l'année.

Lien utile :
www.grdf.fr/monespace

À travers ces installations, le Sigeif contrôle le PCS du gaz distribué dans 68 % de son territoire. Trois autres chromatographes de GRTgaz permettent de compléter ce contrôle dans les autres sous-réseaux desservant des communes adhérentes.

Ce travail d'analyse et de mesure permet de valider les valeurs du PCS utilisées par les fournisseurs pour la facturation des quantités de gaz consommées par leurs clients.

LE CHROMATOGRAPHE DE SCEAUX

Il contrôle le sous-réseau « Paris », qui concerne les communes adhérentes au sud de la capitale.

Le laboratoire de Sceaux se situe au milieu d'un réseau maillé aux multiples points d'entrée d'approvisionnement de gaz. Il est maintenant utilisé par GRTgaz dans le cadre de son dispositif de contrôle du PCS du sous-réseau. Ses mesures sont plus représentatives que celles du laboratoire de Paris pour les communes du Sigeif limitrophes à celui-ci.

Hormis quelques cas d'indisponibilité du dispositif de contrôle, les écarts enregistrés respectent le seuil de tolérance de 1,15 % fixé par GRTgaz, pour au moins 95 % des mesures.

LE CHROMATOGRAPHE DE BONDY

À Bondy, un autre chromatographe contrôle le sous-réseau appelé « Gaz H Est », qui concerne les communes situées à l'est de Paris. Cet appareil est intégré au dispositif de GRTgaz pour la vérification des calculs du PCS sur ce sous-réseau.

Dans les mesures réalisées en 2017, quelques écarts dépassent la limite de 1,15 %, fixée par GRTgaz, mais ils ne représentent pas 95 % des mesures effectuées. Le dispositif de calcul du PCS de GRTgaz reste donc fiable.

DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS «GAZPAR»

Le compteur Gazpar (au même titre que le compteur Linky d'Enedis) permet le relevé à distance, automatique et quotidien, des index de consommation. Les factures ne seront plus éditées à partir de prévisions de consommation mais basées sur des index réels.

Ce nouveau type de compteur est associé à un module radio permettant de transmettre une fréquence radio à un concentrateur, lui-même associé au système d'information national du concessionnaire.



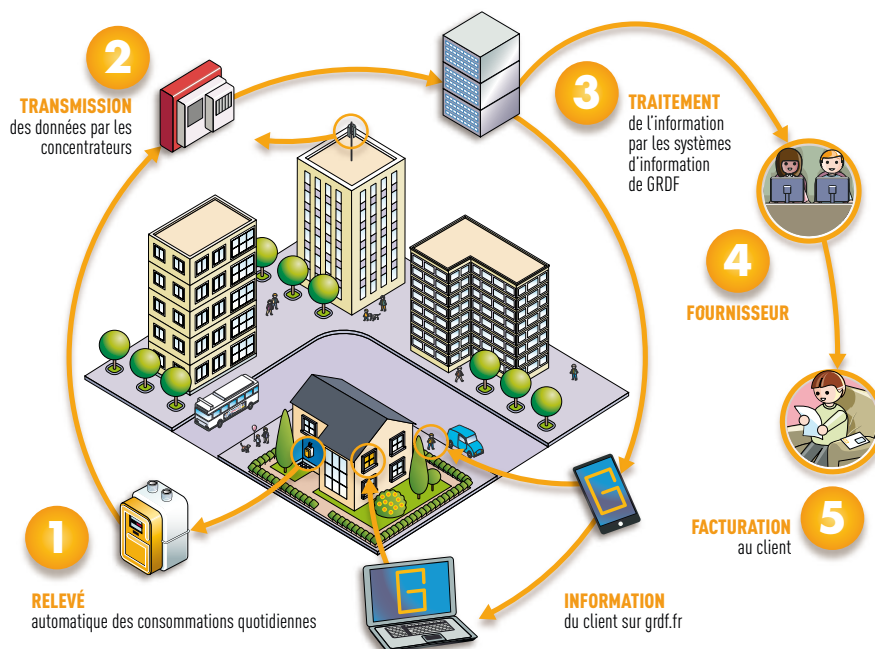
Chaque client pourra par la suite se connecter à un portail Internet dédié au suivi des consommations de son propre foyer, lui donnant ainsi les moyens de maîtriser ses dépenses d'énergie. Enfin, ce compteur permettra à GRDF d'optimiser la gestion du réseau par un meilleur suivi des flux gaziers y transitant.

Le déploiement industriel de Gazpar sur le territoire de la concession a débuté en 2017 avec la pose de plus de 100 000 compteurs. D'ici 2022, plus d'un million de compteurs y auront été posés.

— Surveiller et intégrer les conduites montantes —

L'appellation « conduites montantes » regroupe les conduites d'immeuble et les conduites montantes proprement dites. Ces conduites desservent en gaz chaque étage des immeubles pour recevoir le branchement particulier de chaque logement. Si l'objectif premier affiché par GRDF est le contrôle de ces conduites, leur intégration dans la concession demeure une priorité.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU COMPTEUR GAZPAR



En 2017, plus de 100 000 compteurs Gazpar ont été posés sur le territoire du Sigeif.

LE PCS,
CE QU'IL FAUT SAVOIR

La qualité du gaz se mesure à son pouvoir calorifique. Celui-ci représente la quantité d'énergie (exprimée en calories) dégagée par la combustion d'un mètre cube de gaz. Le pouvoir calorifique est donc au gaz ce que la puissance (exprimée en watts) est au courant électrique : plus il est important, plus la flamme a un pouvoir chauffant.

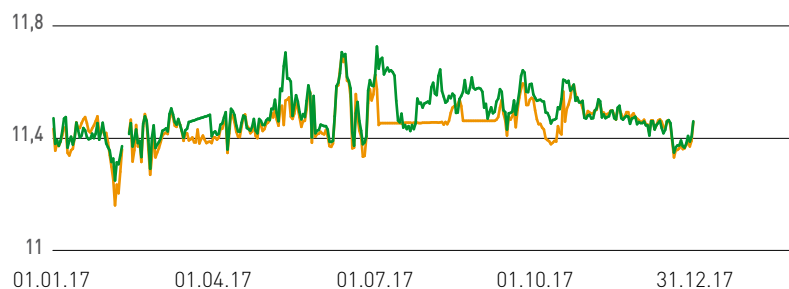
Le gaz contenant de l'hydrogène, la combustion avec l'oxygène s'accompagne de la formation d'eau, et deux pouvoirs calorifiques peuvent être utilisés :

- > Le pouvoir calorifique supérieur (PCS), qui comprend la quantité de chaleur restituée par la condensation de la vapeur d'eau (à pression constante).
- > Le pouvoir calorifique inférieur (PCI), qui, à pression constante, fait abstraction de la quantité de chaleur emportée par la vapeur d'eau avec les produits de combustion.

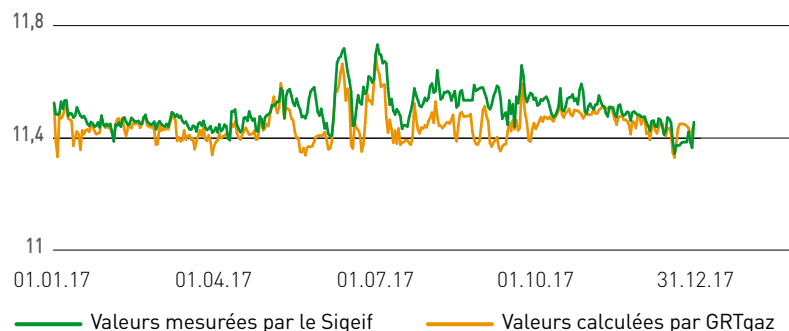
Le pouvoir calorifique utilisé dans la facturation aux clients est le PCS. Le gaz distribué sur le territoire du Syndicat, appelé gaz H, est à haut pouvoir calorifique. Sa valeur moyenne est plus ou moins estimée à 11,04 kWh/Nm³.

CONTRÔLE DU PCS : LABORATOIRES DU SIGEIF

SCEAUX



BONDY



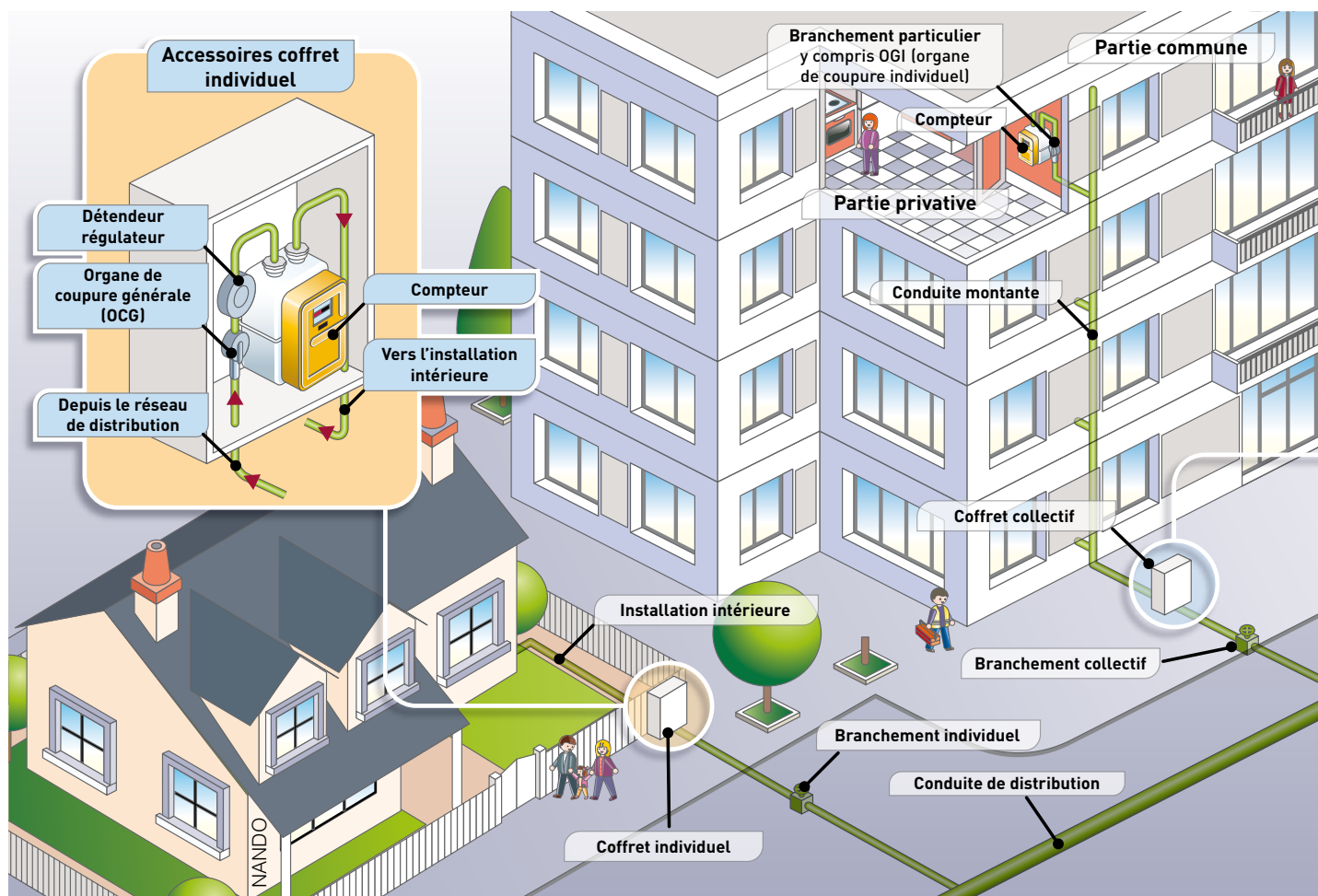
À la fin 2017, le parc des conduites montantes sur le territoire du Syndicat s'établit à 95 767 contre 95 560 en 2016. 51,5 % d'entre elles (49 258) appartiennent encore aux propriétaires des immeubles.

L'entretien de la totalité des conduites montantes est assuré par GRDF : 14 927 visites ont été effectuées en 2017, contre 16 400 en 2016 et 16 045 en 2015, dans le cadre d'un programme de maintenance, désormais basé sur l'analyse des facteurs de risque propres à chaque ouvrage.

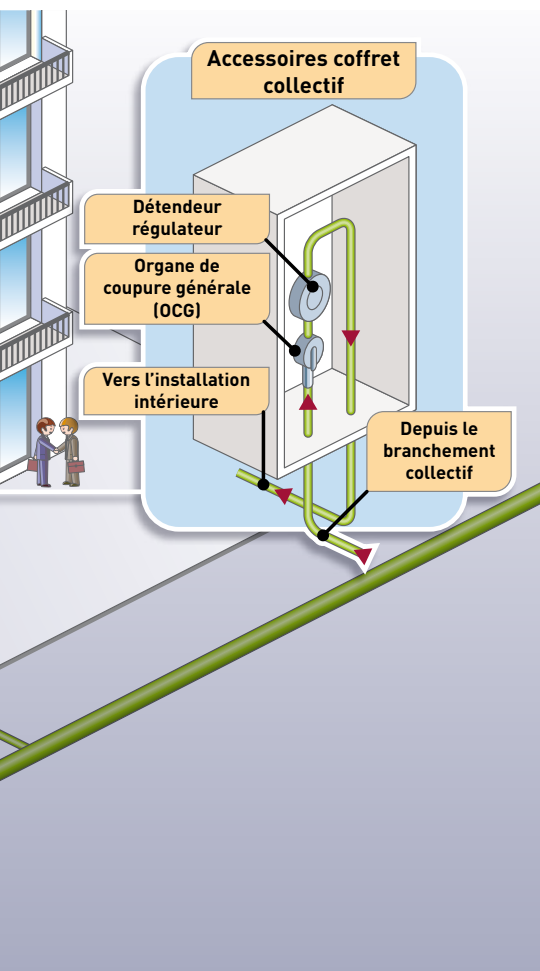
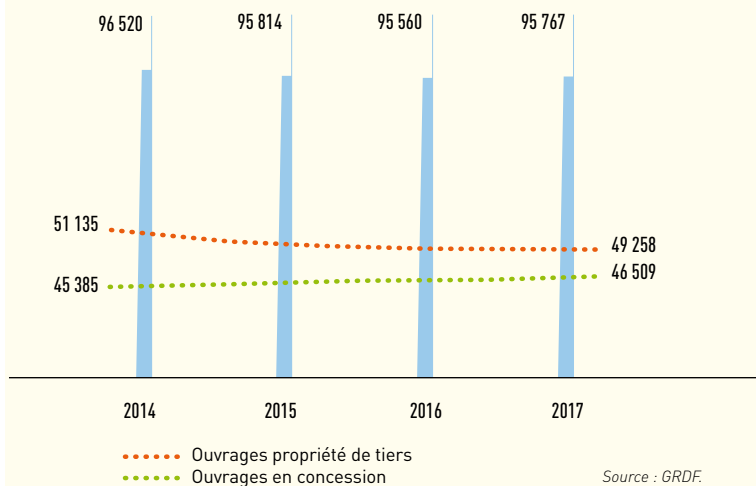
En ce qui concerne les reprises des conduites montantes en concession, on observe qu'aucune intégration en concession n'a été effectuée par GRDF en 2017, contre 31 en 2016, 58 en 2015, 449 en 2014 et 960 en 2013. La forte baisse du nombre de ces reprises en concession est liée, notamment, à la fin du programme de sécurisation et de résorption des conduites d'immeuble et des conduites montantes dites sensibles, dans le cadre du contrat de service public que le concessionnaire avait

signé avec l'État. De plus, GRDF exige désormais systématiquement des propriétaires d'immeuble la mise en conformité des ouvrages avant toute reprise en concession, ce qui complique le processus et contribue à réduire le nombre de rétrocessions.

RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN GAZ POUR LES IMMEUBLES COLLECTIFS ET LES RÉSIDENCES INDIVIDUELLES

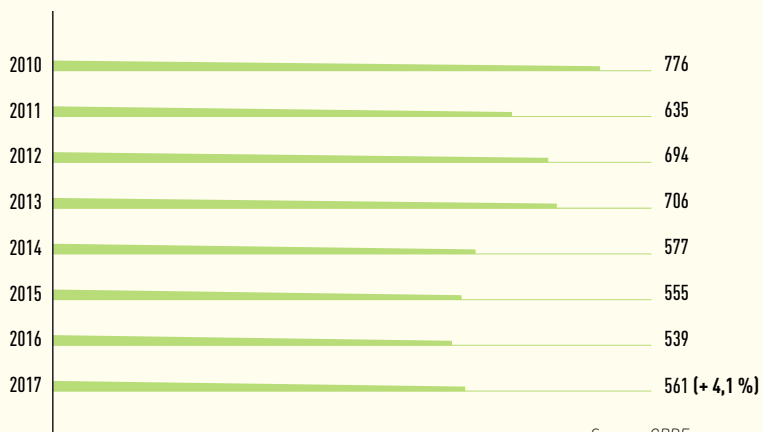


ÉVOLUTION DU PARC DE CONDUITES MONTANTES DE GAZ



NOMBRE D'AGRESSIONS SUR LES OUVRAGES

DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ LORS DE TRAVAUX



Sur le territoire du Sigeif, près de 52 % des conduites montantes appartiennent encore aux propriétaires des immeubles. Leur entretien est néanmoins assuré par GRDF mais demeure à la charge des propriétaires.



LE PLAN ANTI-ENDOMMAGEMENT

Malgré une prise de conscience en net progrès, on dénombrait encore, en 2017, 561 dommages aux ouvrages – dont 27 % sans DICT –, sur le seul réseau de distribution de gaz du territoire du Sigeif.

En vigueur depuis l'année 2012 (Code de l'environnement – articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38), le plan anti-endommagement a permis de sécuriser les différentes tâches que doivent réaliser les donneurs d'ordres – publics ou privés – et les entreprises avant, pendant et après les chantiers... Toutefois, beaucoup reste à faire, notamment dans l'utilisation des outils inappropriés (pelle mécanique...), à proximité des réseaux.

Les collectivités sont au cœur de ce plan, ne serait-ce que par leur champ de compétences : donneurs d'ordres, exécutants de travaux, gestionnaires de domaine public, ainsi que leur mission d'exploitants pour les réseaux dont elles assurent la gestion. C'est pourquoi le Sigeif accompagne régulièrement ses collectivités adhérentes dans la mise en place de cette réglementation à travers de nombreux échanges, des sessions de formation...

De nouvelles dispositions réglementaires

L'arrêté du 22 décembre 2015 impose de nouveaux contrôles de compétences des personnes et modifie divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux. Désormais, les exploitants de réseaux ont l'obligation, pour

répondre aux DT et DICT, d'utiliser le meilleur relevé régulier à grande échelle, selon le format d'échange "plan de corps de rue simplifié" (PCRS).

Ils doivent, par ailleurs, renforcer le niveau de compétences de leurs agents concernés par la réduction des dommages aux ouvrages. Ces agents devront obligatoirement, avant le 1^{er} janvier 2018, obtenir une habilitation dite "autorisation d'intervention à proximité des réseaux" (AIPR).

Liens utiles :

cnig.gouv.fr
reseaux-et-canalisation.ineris.fr
legifrance.gouv.fr

Formation AIPR : des journées organisées par le Sigeif

Une nouvelle étape du calendrier de la réforme anti-endommagement débutera le 1^{er} janvier 2018, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) devenant obligatoire pour tous les agents territoriaux intervenant sur les chantiers.

Dans le cadre de ses missions d'autorité organisatrice du service de la distribution de gaz et d'électricité, notamment en ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens, le Sigeif a décidé de prendre en charge financièrement des journées de formation théorique avec passage de l'examen permettant ainsi la délivrance de l'AIPR (arrêté du 22/12/2015).

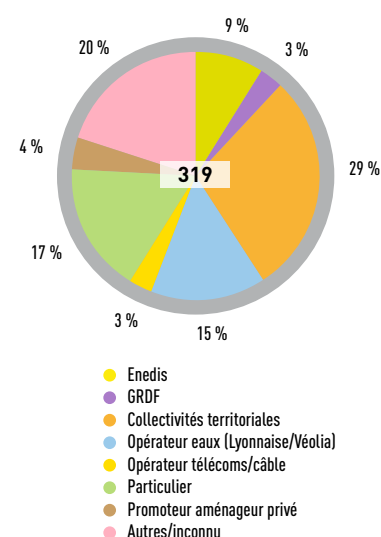
Ces journées se sont déroulées à la fin du second semestre 2017 et ont permis à 60 agents territoriaux de valider leurs compétences de concepteurs. De nouvelles sessions habilitantes sont d'ores et déjà prévues pour l'année 2018.



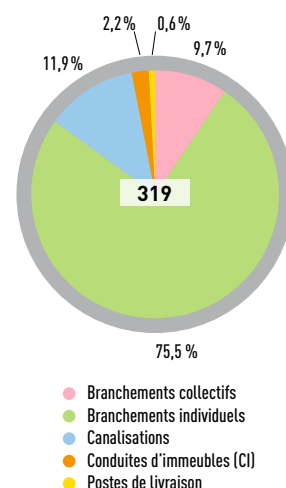
DOMMAGES AVEC FUITES SUR LES OUVRAGES DE GAZ

LORS DE TRAVAUX DE VOIRIE

PAR MAÎTRISE D'OUVRAGE

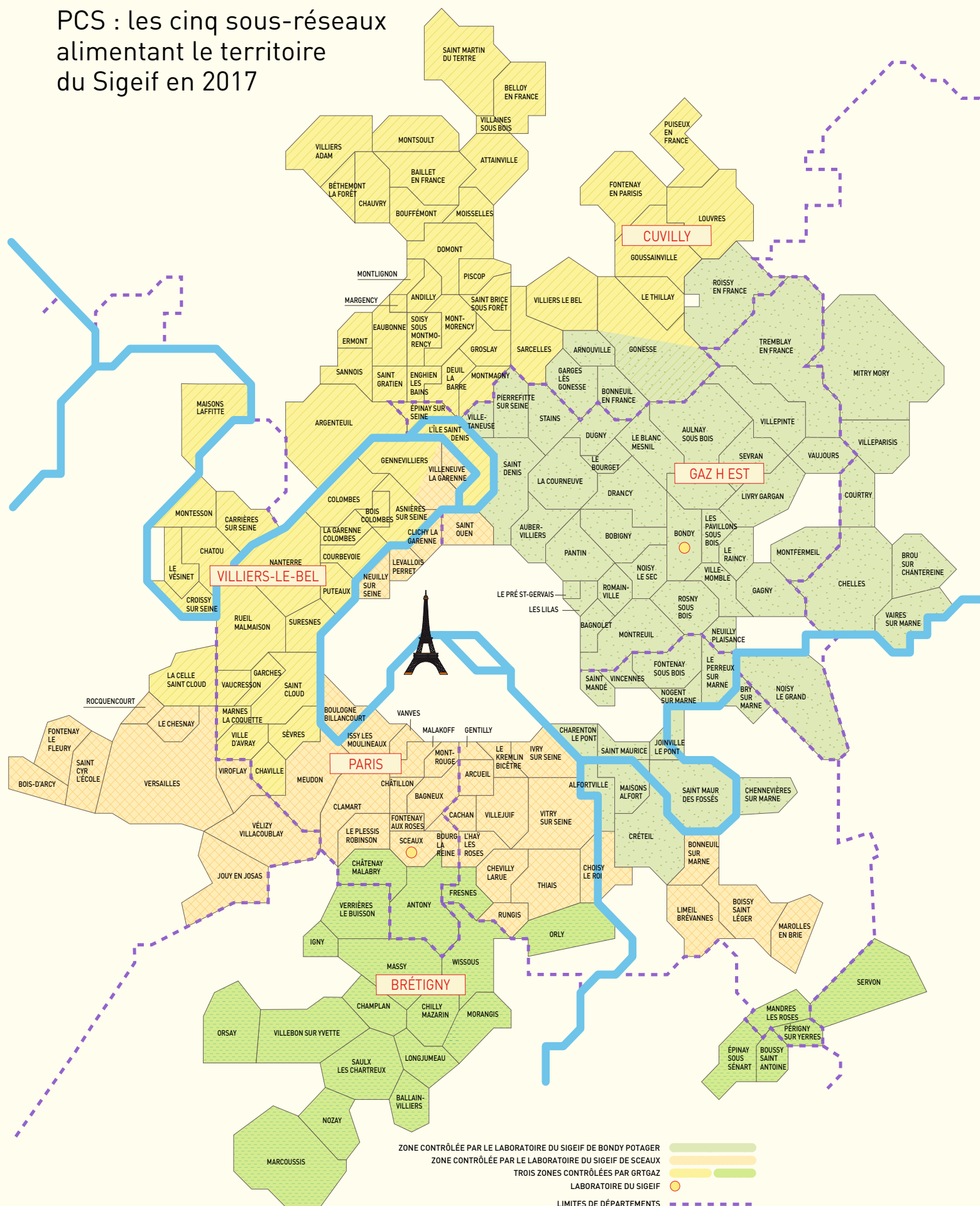


PAR TYPE D'OUVRAGE



Source : GRDF.

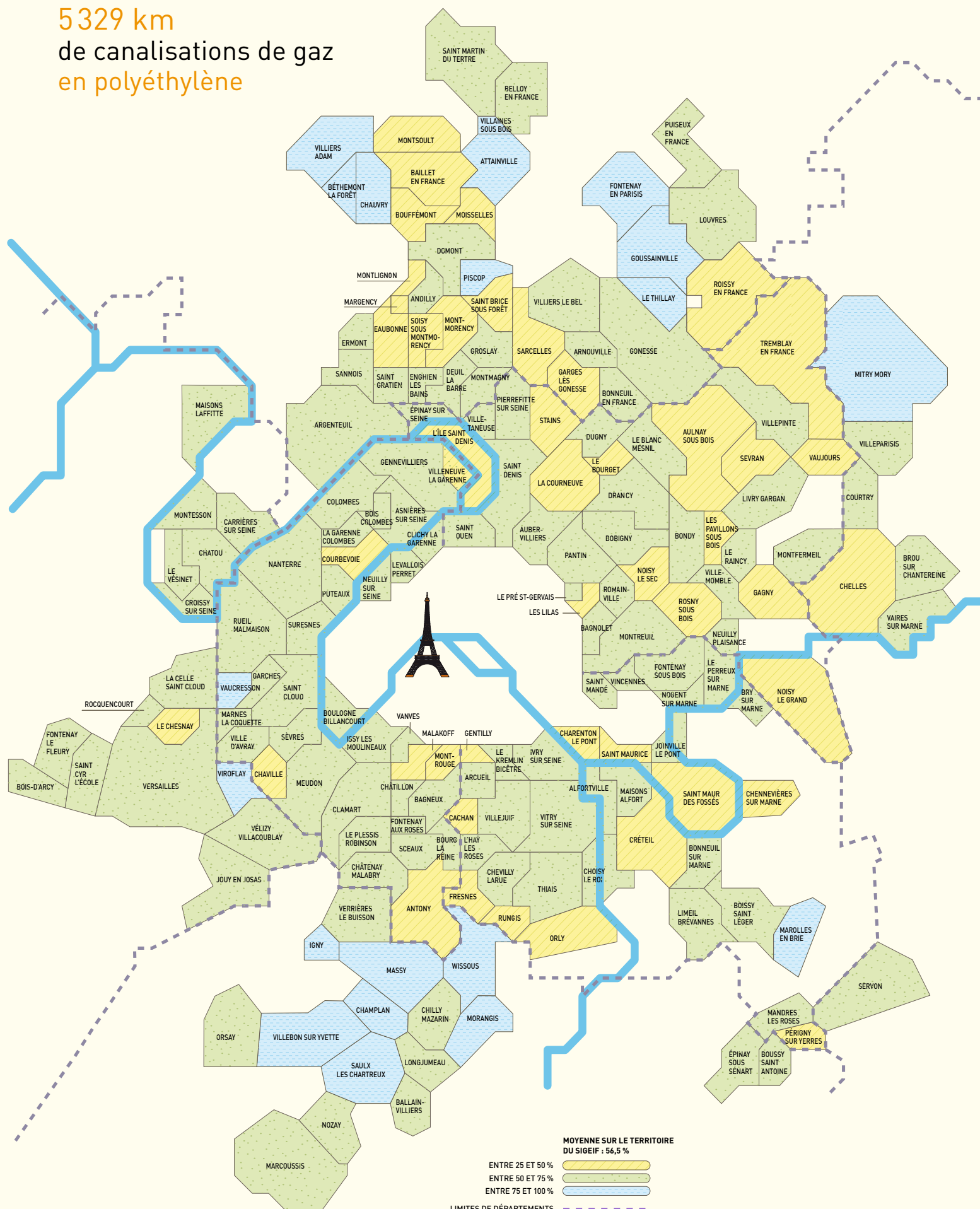
PCS : les cinq sous-réseaux alimentant le territoire du Sigeif en 2017



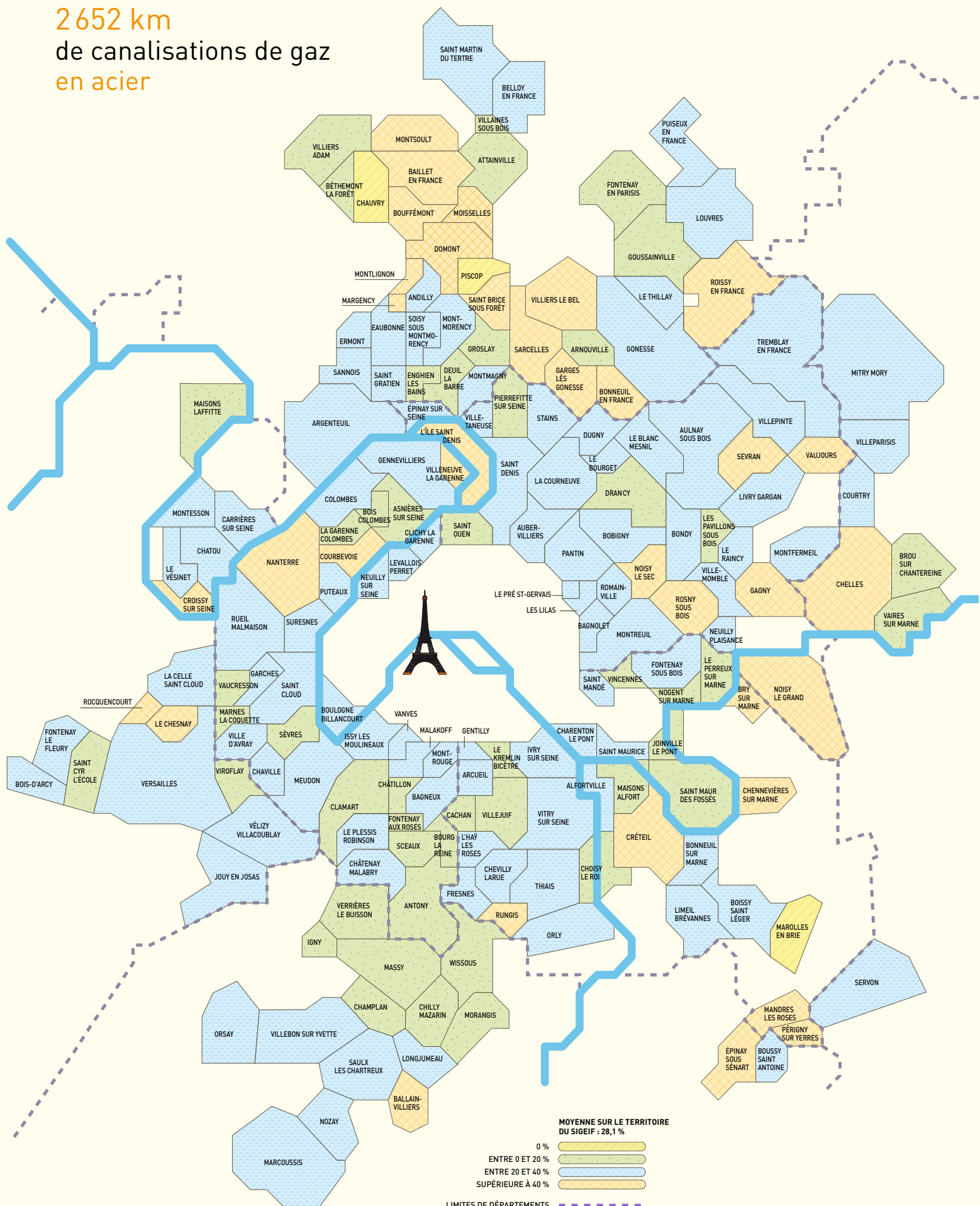
[illegible]

LIMITES DE DÉPARTEMENTS ————

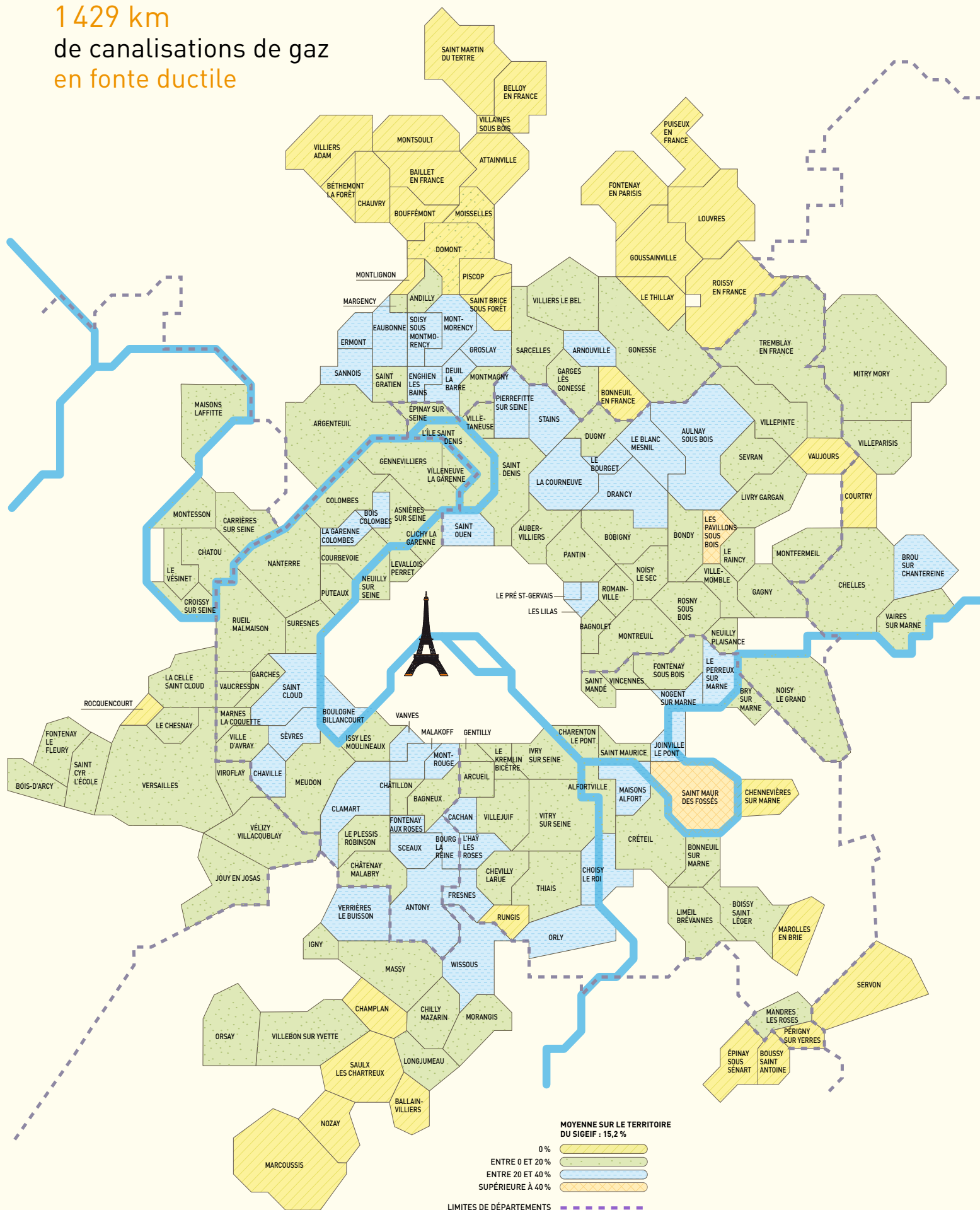
5329 km
de canalisations de gaz
en polyéthylène



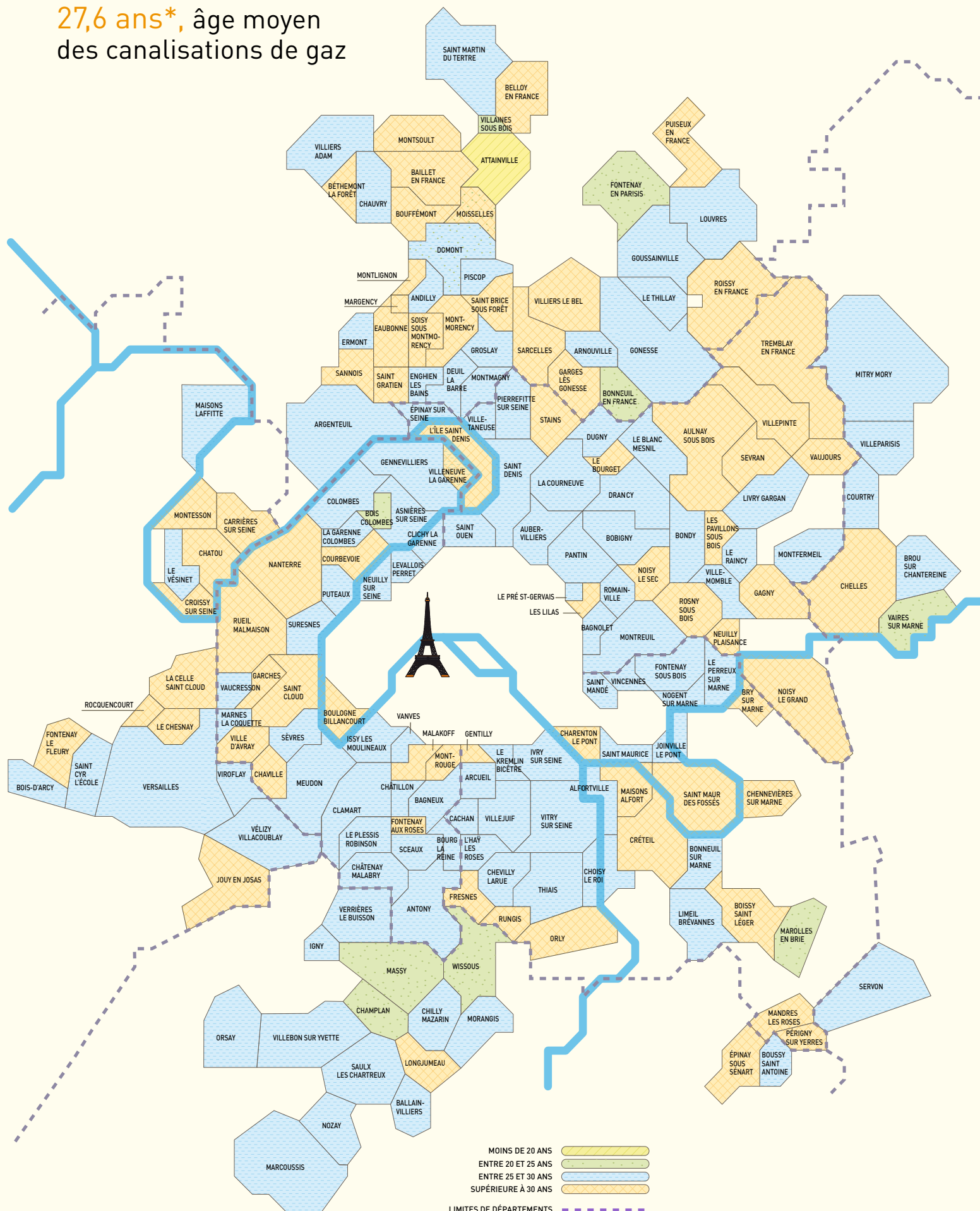
2 652 km
de canalisations de gaz
en acier



1 429 km
de canalisations de gaz
en fonte ductile



27,6 ans*, âge moyen des canalisations de gaz



* Âge moyen par décennie.

CONTRÔLE DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Dernier maillon de la chaîne du système électrique, les réseaux publics de distribution doivent bénéficier d'investissements adéquats, au même titre que les infrastructures de production et de transport (dont EDF et RTE sont propriétaires). La sécurisation et la qualité de l'alimentation électrique du consommateur dépendent directement du volume des investissements dédiés aux travaux d'enfouissement, de renouvellement et de renforcement menés dans les réseaux de distribution publique.

Les ouvrages du réseau alimentant les 687 082 clients des 64 collectivités qui adhèrent à la compétence électricité de la concession du Sigeif se décomposent en trois parties : les lignes moyenne tension (HTA, 10 000 à 20 000 V), les postes de transformation (HTA-BT) et le réseau basse tension (BT, 230/400 V).

Fin 2017, le réseau HTA, souterrain à 99,6 %, s'étendait sur 3 714 km (+ 12 km, par rapport à 2016). Les lignes aériennes haute tension, situées dans seulement onze communes, ne représentaient que 13,4 km.

La concession compte 4 435 postes de transformation de distribution publique (interface entre les réseaux HTA et BT), qui permettent d'abaisser la tension vers les installations des consommateurs.

— Progression du réseau BT souterrain —

Long de 5 103 km, le réseau basse tension se divise en trois catégories : les canalisations souterraines (74,5 %), les lignes aériennes en conducteurs nus (10,9 %) et les lignes aériennes en conducteurs torsadés (14,6 %). En 2017, le réseau basse tension, ou BT, s'est accru de 20 km. Il compte 555 km de conducteurs nus, répartis sur 89 % du territoire du Sigeif, qui en constituent la partie la plus ancienne et la plus vulnérable. Le réseau aérien torsadé s'étend, quant à lui, sur 745 km.

En 2017, les travaux, réalisés en grande partie sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, ont permis de supprimer 7 km de lignes aériennes en conducteurs nus et 5 km en conducteurs torsadés.

Alliant esthétique et sûreté de la desserte électrique, le réseau souterrain peut être considéré comme la technique la plus robuste. En 2017, le

contrôle réalisé par le Sigeif a souligné la grande vétusté de certains câbles dont la fabrication a cessé depuis 1971. Il s'agit des câbles à ceinture :

> Cuivre : 284 km (8 %) datant des années 1920 à 1971.

> Aluminium : 1 005 km (27 %) datant des années 1946 à 1971

— L'âge des réseaux —

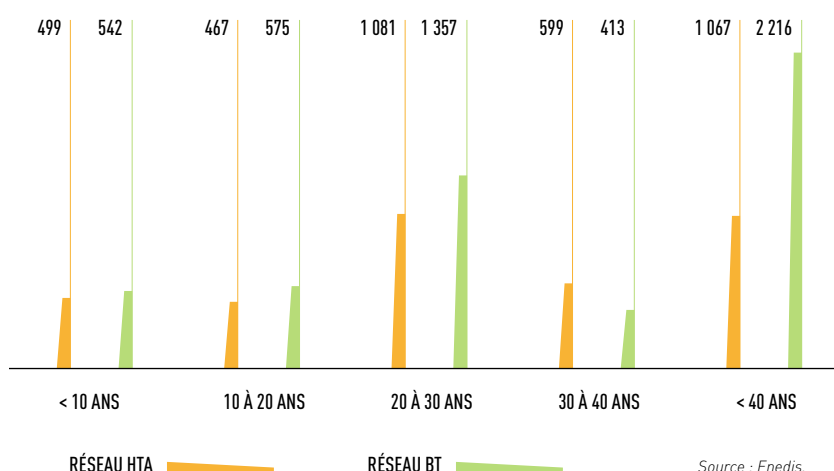
L'âge moyen des ouvrages de distribution publique concédés s'établit désormais à 35,4 ans (comparable à celui constaté en 2016). Cela confirme le vieillissement de ces ouvrages et conduit le Sigeif à inviter son concessionnaire à accroître ces investissements.

Selon le SIG du concessionnaire, le réseau basse tension est le plus ancien (40 ans), suivi par les postes de transformation HTA-BT (39 ans) et, enfin, le réseau HTA (29 ans).

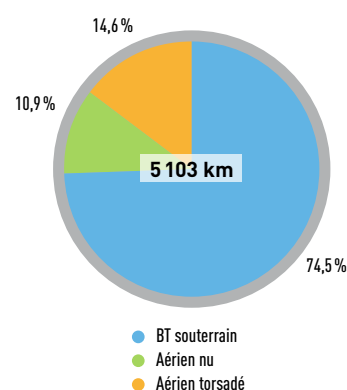
Effectué par le concessionnaire, le renouvellement des câbles les plus anciens "papier-ceinture" se conjugue avec l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé par le Syndicat. On ne peut que constater que ces actions ne permettent toujours pas de stabiliser la progression du vieillissement des réseaux HTA et BT.

RÉPARTITION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES PAR TRANCHE D'ÂGE (EN KM)

LINÉAIRE HTA : **3 714 KM** - LINÉAIRE BT : **5 103 KM**



NATURE ET LONGUEUR DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION



— Le renouvellement des conduites montantes —

Depuis quelques années, la rénovation des colonnes montantes d'électricité assurant dans les immeubles à usage principal d'habitation l'alimentation à chaque étage et, plus largement, celle des branchements collectifs desdits immeubles sont devenues un véritable problème de société compte tenu des divergences persistantes quant à leur prise en charge. Nul ne peut dire avec certitude qui, aujourd'hui, des propriétaires des immeubles concernés, publics ou privés, ou du concessionnaire, doit assurer cette dépense. Il en résulte des contentieux de plus en plus nombreux, mais avec des réponses contradictoires, y compris au niveau des cours d'appel, aboutissant à une forme d'impasse.

En raison de cette incertitude, le renouvellement des colonnes montantes vétustes, voire obsolètes, s'opère très lentement. De fait, au moment de l'élaboration de ses derniers programmes pluriannuels d'investissement, le concessionnaire a délaissé ces ouvrages au profit des postes sources HTB/HTA, pour partie hors concession, du réseau HTA et, plus globalement, du résultat net de la concession.

LE CONTRAT DE CONCESSION

Dans un souci de modernisation et de prise en compte des évolutions techniques et réglementaires, le Sigeif et ses concessionnaires (Enedis et EDF Commerce) ont procédé à un "toiletage" du contrat de concession, en lien avec le développement et l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et, également, avec la fourniture d'énergie électrique au tarif réglementé de vente. Engagée depuis plusieurs années, cette concertation s'est traduite par l'édition, en juillet 2017, d'une nouvelle version consolidée du contrat de concession (version disponible sur le site www.sigeif.fr).

Durant l'année 2017, les négociations se sont poursuivies en vue de faire évoluer ce contrat et l'adapter aux spécificités d'une concession urbaine. À l'issue d'un dialogue rééquilibré entre l'autorité concédante et le concessionnaire, les parties ont cherché à s'accorder sur l'évolution souhaitable et le devenir du réseau. En effet, face à des sollicitations de plus en plus nombreuses, ce réseau doit pérenniser sa robustesse et la qualité du service tout en accompagnant la variation des consommations, pour des usagers-clients toujours plus exigeants. Une nouvelle annexe spécifique précisera les dispositions relatives à la gouvernance des investissements.

Six thématiques y seront définies, structurant un schéma directeur des investissements qui se déclinera par la suite en périodes de quatre ans.

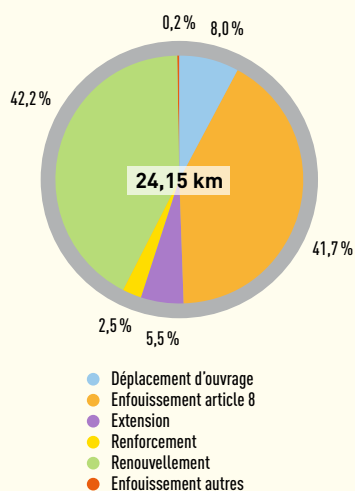
Un certain nombre d'éléments d'ordres technique et financier sont toujours en cours d'examen :

- > La prolongation du contrat actuel sur une décennie ou le choix d'un nouveau contrat de longue durée (30 ans).
- > Les recettes de concession (redevances de fonctionnement et d'investissement).
- > Le devenir et l'affectation du "stock" des provisions pour renouvellement.
- > L'affectation comptable de la contribution des tiers.
- > La répartition de la maîtrise d'ouvrage.
- > La fixation de la durée de vie comptable et d'amortissement de certains ouvrages.
- > L'amélioration et la précision des inventaires techniques et financiers des biens en concession (localisés et non localisés).
- > L'équilibre économique du contrat, via un bilan de fin et d'ouverture de concession identifiant précisément les patrimoines relevant du domaine public remis au concessionnaire ainsi que leur valorisation et les ressources en assurant leur financement.

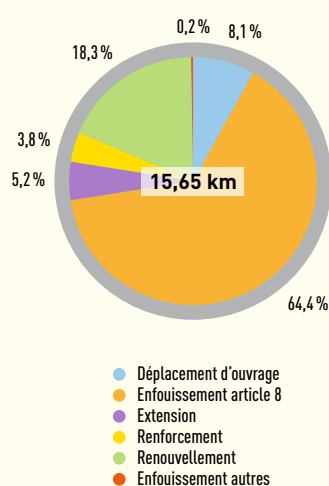


PROJETS DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES

TOTAL HTA ET BASSE TENSION



TOTAL BASSE TENSION



Or, les colonnes montantes situées sur le territoire du Sigeif représentent plusieurs milliers d'ouvrages pour lesquels un inventaire aussi exhaustif que possible s'avère indispensable, notamment en ce qui concerne celles jugées à risque, et pour lesquelles le déploiement du compteur Linky pourrait être mis à profit pour des opérations de rénovation.

Avec la loi TECV du 17 août 2015, le Gouvernement s'est également emparé du sujet⁽¹⁾. Un rapport est attendu, qui doit apporter des éclaircissements sur le statut des colonnes montantes et, également, les sources de financement nécessaires à leur renouvellement. Il peine cependant à voir le jour. En parallèle, les juridictions administratives et judiciaires semblent s'acheminer, par des jugements concordants, vers des solutions favorables aux propriétaires (bailleurs sociaux publics et privés, notamment) et copropriétaires d'immeubles, puisqu'elles font peser sur le concessionnaire de la distribution publique d'électricité des obligations et des responsabilités importantes relatives aux colonnes montantes électriques⁽¹⁾.

C'est pourquoi, dans le cadre de la modernisation de son contrat de concession, le Syndicat a d'ores et déjà engagé des discussions avec son concessionnaire à ce sujet.

— Le contrôle continu des projets de construction —

Le contrôle continu des projets de travaux réalisés sur le réseau concédé sous la responsabilité du maître d'ouvrage (le concessionnaire ou l'AODE) permet au Syndicat de disposer d'une information précise sur les évolutions qualitative et quantitative de son patrimoine technique.

Ces ouvrages sont exécutés dans le respect des normes en vigueur et, s'agissant des réseaux publics, en conformité avec les prescriptions complémentaires mentionnées dans le cahier des charges de la concession.

87 dossiers ont été reçus en 2017 (contre 123 en 2016 et 163 en 2015). Trois avis avec observation ont été émis, dont la principale cause est une interrogation de l'AODE sur la

solution technique retenue pour laquelle un complément d'information s'est avéré nécessaire, ainsi qu'une absence de déclaration du linéaire abandonné ou déposé.

Avec un total de 24 km (– 3 km par rapport à 2016, et – 26 km, par rapport à 2015), les projets de construction (HTA et BT) se répartissent en deux domaines :

> Les travaux imposés au distributeur par les clients et les collectivités (55 % du linéaire projeté).

> Les travaux entrepris à l'initiative du concessionnaire, dits "délibérés" (renforcement et renouvellement), qui représentent la part restante. Ils totalisent 11 km, soit une augmentation importante par rapport à 2016 : + 42 %. Sur ce total, des travaux de 7,3 km, principalement sur les communes de Rueil-Malmaison, Vaires-sur-Marne et Vaucresson, ont permis le renouvellement de câbles souterrains HTA. Le réseau BT (3,5 km) se répartit, quant à lui, dans sept communes, dont trois situées dans le département des Yvelines, totalisant plus de 45 % du linéaire construit.

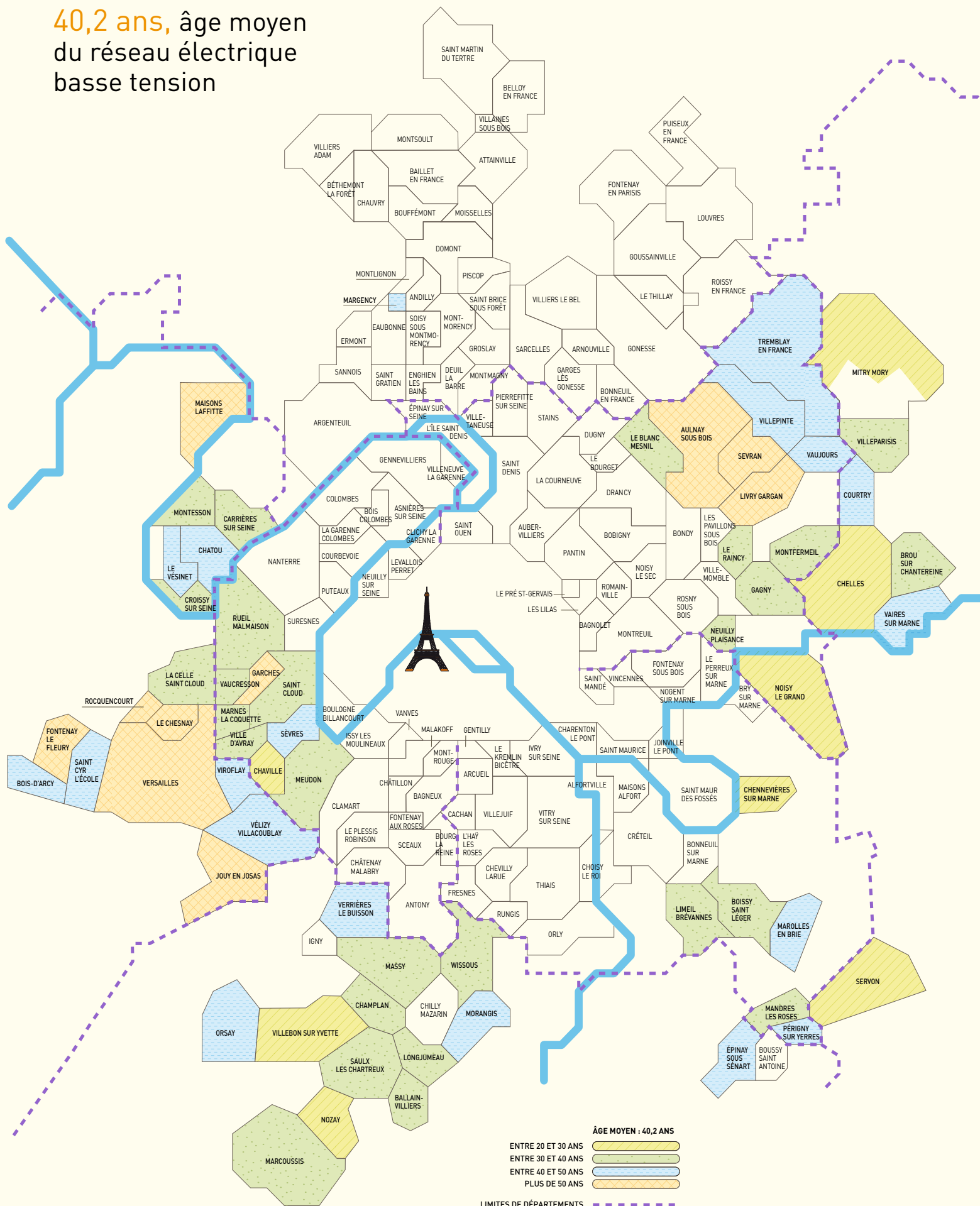
La construction des ouvrages a été réalisée en souterrain.

Les projets d'Enedis relatifs au renouvellement du réseau BT, d'environ 3 km, sont en augmentation par rapport à 2016 (+ 43 %). Les travaux d'enfouissement des lignes aériennes basse tension entrepris par le Sigeif représentent, largement et comme lors des années antérieures, la part la plus importante (65 %) du linéaire total BT projeté et déclaré.

Malgré les programmes de travaux successifs du concessionnaire et de l'autorité concédante, il demeure encore près de 1900 km d'ouvrages BT (38 % du linéaire total BT) âgés de plus de cinquante ans.

(1) Indépendamment, et sous la bannière du Pôle d'Île-de-France (voir page 27), des propositions ont été faites au Gouvernement dès le début 2018.

40,2 ans, âge moyen du réseau électrique basse tension



— La qualité de la distribution d'électricité —

Plusieurs critères permettent d'apprécier la qualité de la fourniture.

LA CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE VUE DU CRITÈRE B : UN RÉSULTAT EN DEMI-TEINTE

Après une année 2016 fortement marquée par les crues qui ont provoqué un temps de coupure particulièrement élevé (52,4 min, soit le plus dégradé de la décennie), le territoire du Sigeif n'a pas subi d'aléa climatique majeur en 2017.

Toutes causes confondues, la durée moyenne de coupure d'un client basse tension (critère B) présente, avec 40,7 min, une amélioration de 11,7 min par rapport à 2016. Ce résultat est toutefois jugé insuffisant par le Sigeif, notamment au regard de la tendance haussière des interruptions dont la cause repose sur les ouvrages concédés.

Ainsi, dans la continuité des exercices précédents, il n'est pas constaté d'amélioration sur le réseau BT (21,2 min, soit 52 %), et une dégradation est enregistrée sur le réseau HTA (17,03 min, soit 43 %).

Hors concession, les ouvrages structurants (postes sources et réseau de transport) sont, quant à eux, à l'origine de 2,1 min du temps de coupure (5 %).

Avec 92,3 min au niveau national, la durée moyenne de coupure est en augmentation de plus de 21 min, par rapport à 2016. Au niveau régional, avec 34,3 min, une amélioration de près de 26 % est observée.

LES INTERRUPTIONS DE LA FOURNITURE LIÉES AUX RÉSEAUX HTA ET BT

Sur le territoire de la concession électrique du Syndicat, les coupures brèves (inférieures à 3 min) ou les coupures longues (supérieures ou égales à 3 min) entravent une fourniture optimale, donc le bon fonctionnement du service public.

Les principales interruptions longues recensées en 2016, en lien avec le temps de coupure, sont dans la continuité des exercices passés, imputables au réseau HTA. Elles sont essentiellement causées par les câbles et accessoires anciens (câbles papier et boîtes de transition), qui constituent un des maillons faibles du réseau de la concession. L'accumulation des investissements non réalisés par Enedis pour le renouvellement de ces ouvrages devient désormais très importante et inquiétante.

Lors du contrôle 2017, (voir rapport de contrôle, page 134) les services du Syndicat ont déterminé dans chaque commune l'indicateur "nombre d'incidents BT aux 100 km". Sans surprise, les interruptions reposent essentiel-

lement sur le réseau aérien (9,4 incidents aux 100 km) puis le réseau souterrain (5,2 incidents aux 100 km). Les principales causes sont, une nouvelle fois, liées à la vétusté du réseau (usure naturelle pour 54 %) ainsi qu'à la défaillance de matériel et de protection (pour 13 %) puis, dans une moindre mesure, aux travaux de tiers (10 %) et aux dépassements de capacités électriques (9 %).

COUPURES POUR TRAVAUX : PRÈS DE LA MOITIÉ DES INTERRUPTIONS BASSE TENSION

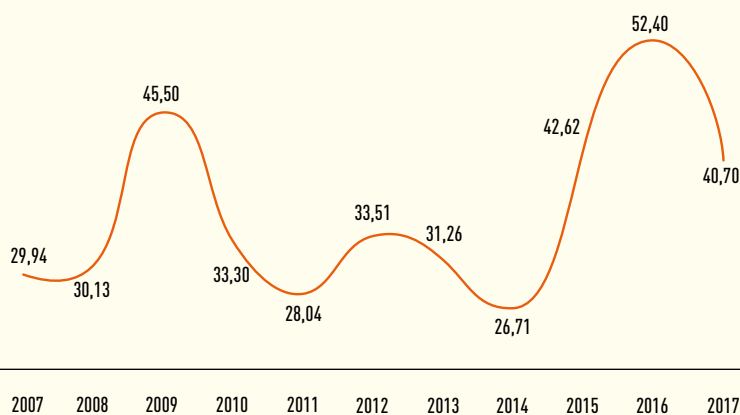
Pour les ouvrages en basse tension, la durée des interruptions liées aux travaux, bien qu'en légère diminution, s'avère relativement élevée (7,7 min, contre 8,1 en 2016). Lors des exercices précédents, le Syndicat avait exprimé à plusieurs reprises son "inquiétude" auprès du concessionnaire. Faute de généralisation des travaux sous tension, ces interventions délibérées dégradent la qualité de l'électricité distribuée. Les inquiétudes du Sigeif se révèlent, aujourd'hui, fondées. En effet, lors du contrôle 2017, il a été relevé un nombre élevé de coupures pour travaux (357, contre 389 en 2016) et une absence de déclaratif quant à ceux ayant fait l'objet d'un maintien de la fourniture. Dans près d'une opération sur sept, la durée des interruptions a été supérieure à cinq heures.

LA TENUE DE LA TENSION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

La tenue de la tension aux bornes aval du disjoncteur, frontière de la concession, et la disponibilité (capacité d'accueil) des ouvrages concédés (postes de transformation, réseaux HTA et BT) sont toutes deux mesurées. Le territoire du Sigeif voit 99,9 % des usagers entrer statistiquement dans la tolérance, ce qui signifie que la variation de leur tension d'alimentation est inférieure ou égale à plus ou moins 10 %.

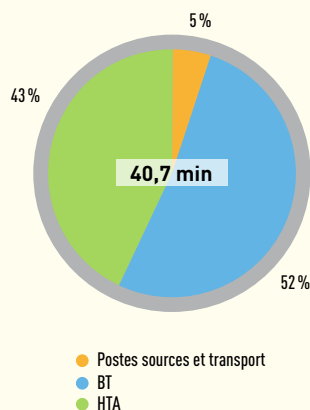
En dépit de cet "excellent" résultat (99,9 %), quelque 278 clients demeuraient mal alimentés fin 2017. Un chiffre faible en valeur relative, mais anormal dans une concession urbaine comme celle du Sigeif. Aussi, la vigilance doit-elle être de mise, no-

CRITÈRE B : DURÉE ANNUELLE DE COUPURE PAR CLIENT BASSE TENSION (en min)



Source : Enedis.

ORIGINE DES COUPURES



tamment au regard des derniers hivers, considérés comme doux, et de leurs conséquences sur le modèle de charge utilisé pour la détermination de la puissance transitée sur les réseaux. Pour approfondir ce contrôle par une intervention ciblée (enregistrement de mesures effectuées à partir de points isolés du réseau), le Sigeif a procédé à la pose de trois enregistreurs de tension à l'extrémité du territoire de la concession. Ces appareils ont pu enregistrer durant plusieurs jours les variations de la tension. Le résultat de cette campagne de mesure a abouti à des valeurs conformes aux tolérances réglementaires en vigueur.

Concernant le nombre de sources HTA/BT pour lesquelles une partie du réseau BT est en surcharge (dépassement de la capacité de transit), le contrôle réalisé en 2017 (portant sur l'exercice 2016) a fait apparaître l'amélioration continue du nombre de sources à surveiller (19) et, pour près d'une source sur deux (47 %), une récurrence datant de plus de cinq ans, qui a fait l'objet d'un rappel du Syndicat dans son rapport de contrôle.

LE CONTRÔLE ET LA SÉCURISATION DE LA PERCEPTION DE LA TCCFE

Le Sigeif contrôle, collecte et reverse, au profit de ses communes adhérentes, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), instaurée par la loi Nome du 7 décembre 2010. Conformément au droit européen, cette taxe vise les consommations d'électricité, sur la base des quantités consommées. La TCCFE se substitue à la taxe locale sur l'électricité (TLE), qui était assise sur le montant de la facture.

Prenant acte de l'évolution de cette fiscalité énergétique affectée aux budgets des collectivités, le Sigeif propose depuis 2012 à ses communes adhérentes à la compétence électricité d'en mutualiser la perception afin de sécuriser les recettes, au travers notamment d'une professionnalisation de l'activité de contrôle des fournisseurs redevables.

En 2017, ce contrôle s'est traduit par une fiabilité et un rendement accrus. 52 communes ont ainsi confié au Sigeif la gestion de la TCCFE. Durant l'année, quelque 20,27 millions d'euros ont été collectés, contrôlés puis reversés aux communes adhérentes.

Le produit de la TCCFE pour l'année 2017 a connu une légère progression (+ 2 %). Cette tendance à la stabilisation de la consommation annuelle d'électricité corrigée des aléas climatiques est constatée depuis quelques années en France, la légère hausse de la consommation professionnelle révèle une reprise de l'activité économique du secteur industriel.

— Amélioration du traitement de la TCCFE —

En 2017, avec l'émergence de nouveaux fournisseurs d'électricité sur le marché français, le Sigeif a constaté quelques irrégularités et des retards de transmission en ce qui concerne les déclarations trimestrielles. Cette tendance est principalement le fait de nouveaux entrants qui semblent méconnaître le processus déclaratif de la TCCFE. La perception de la taxe par le Syndicat a nécessité plusieurs échanges et explications tout au long de l'exercice, justifiant ainsi le contrôle lié au recouvrement de cette recette.

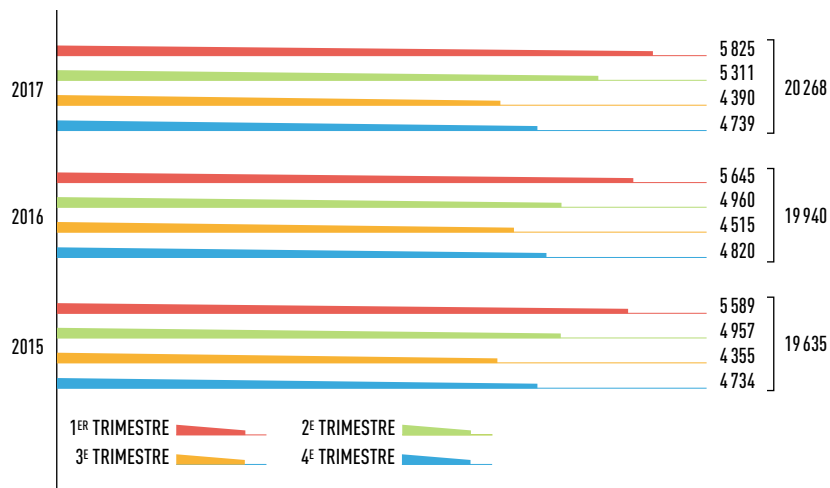
Néanmoins, aucune anomalie majeure n'a été relevée par le Sigeif dans le processus de reversement de la TCCFE. Le Syndicat a, au contraire, constaté la fiabilité et la réactivité des fournisseurs.

En complément de ce contrôle continu des déclarations, le Sigeif vérifie également les données de manière ponctuelle et approfondie, en se rendant chez les fournisseurs.



ÉVOLUTION DU MONTANT COLLECTÉ DE LA TCCFE

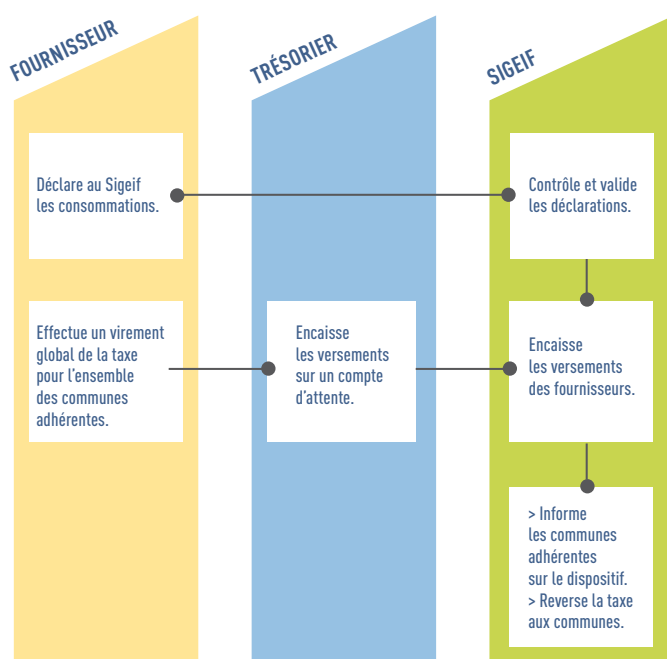
ENTRE 2015 ET 2017 (EN MILLIERS D'EUROS)



Lors de ces contrôles, le Syndicat récupère les données complémentaires aux déclarations trimestrielles et reconstitue les montants de TCCFE déclarés afin d'en vérifier la cohérence. Un second contrôle est effectué à partir des données récupérées auprès du gestionnaire du réseau de distribution. En fonction du nombre de clients du fournisseur, le contrôle

de cohérence peut être mené de manière exhaustive à partir des factures. Enfin, un contrôle sur site permet d'évaluer les moyens mobilisés par le fournisseur redevable pour le bon accomplissement du processus de reversement de la TCCFE au Sigeif. En 2017, le Syndicat a directement contrôlé un fournisseur de cette manière.

PROCESSUS DE PERCEPTION MUTUALISÉE DE LA TCCFE



LE CONTRÔLE COMPTABLE ET FINANCIER

Le Syndicat s'assure du maintien en état normal de fonctionnement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité, sans dégradation de qualité dans le temps, et tout au long des contrats de concession.

L'origine des flux financiers consacrés au renouvellement, à l'extension et à la maintenance doit être clairement identifiée pour veiller à l'équilibre des contrats et à la valeur nette comptable des ouvrages, par le biais des amortissements et des provisions constituées. Ces éléments sont indispensables à l'autorité concédante pour lui permettre d'éviter les risques liés à une mauvaise exécution du service public par les concessionnaires.

— Concession gaz —

Les missions de contrôle relatives aux exercices récents ont permis d'engager des travaux d'évaluation des procédures appliquées par le concessionnaire pour suivre le patrimoine en concession, les financements engagés et leur récupération ainsi que la rentabilité de la concession.

Dans le même temps, GRDF a formalisé de nouveaux documents visant à expliciter certains des principes comptables retenus. Cette démarche a permis d'améliorer la compréhension du système d'information comptable et financier mis en œuvre par le concessionnaire.

L'information transmise par GRDF depuis l'exercice 2015 a été profondément refondue, dans le cadre du dispositif dit "Nouvelles données, nouvelle donne".

Certaines des évolutions du Crac peuvent être accueillies favorablement – du moins dans leur principe –, notamment pour ce qui concerne :

> L'établissement d'un compte de résultat ayant pour ambition de créer un lien plus étroit avec l'activité propre de la concession. Cette évolution est

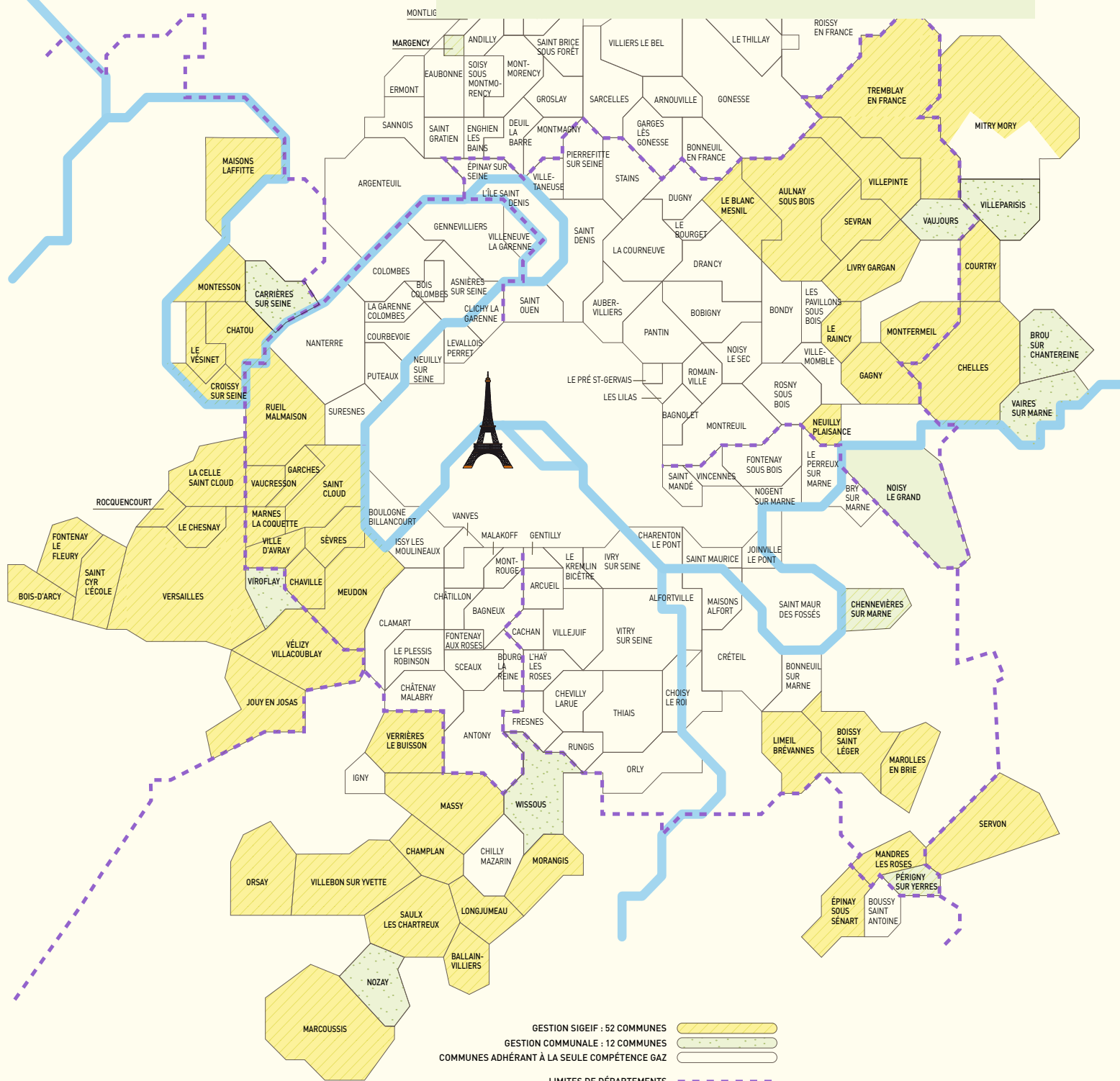
Gestion de la TCCFE sur le territoire du Sigeif

Les 30 fournisseurs d'électricité présents sur le territoire de la concession électricité du Sigeif

Alpiq Énergie France SAS
Alpiq solutions SASU
Alternat
Direct Énergie
EBM Énergie France SAS
EDF
Enalpi
Enercoop
Energem
Énergies libres
Énergies libres grands
comptes (ex Enel)

Engie
Eni Gas & Power France
Gedia Énergies et Services
GEG Source d'énergies
Greenyellow vente
d'énergie
Hydroption SAS
Iberdrola
Joul (Ekwateur)
Total Spring (ex-Lampiris)
Lucia Energie
Oui Energy

Proxelia
Selia
Sowatt
Synelva
Total Énergie gaz
Union des producteurs
locaux d'électricité
Uniper France
Vattenfall Énergies



555 km de réseau électrique aérien nu basse tension

Quelques indicateurs sur le réseau aérien BT

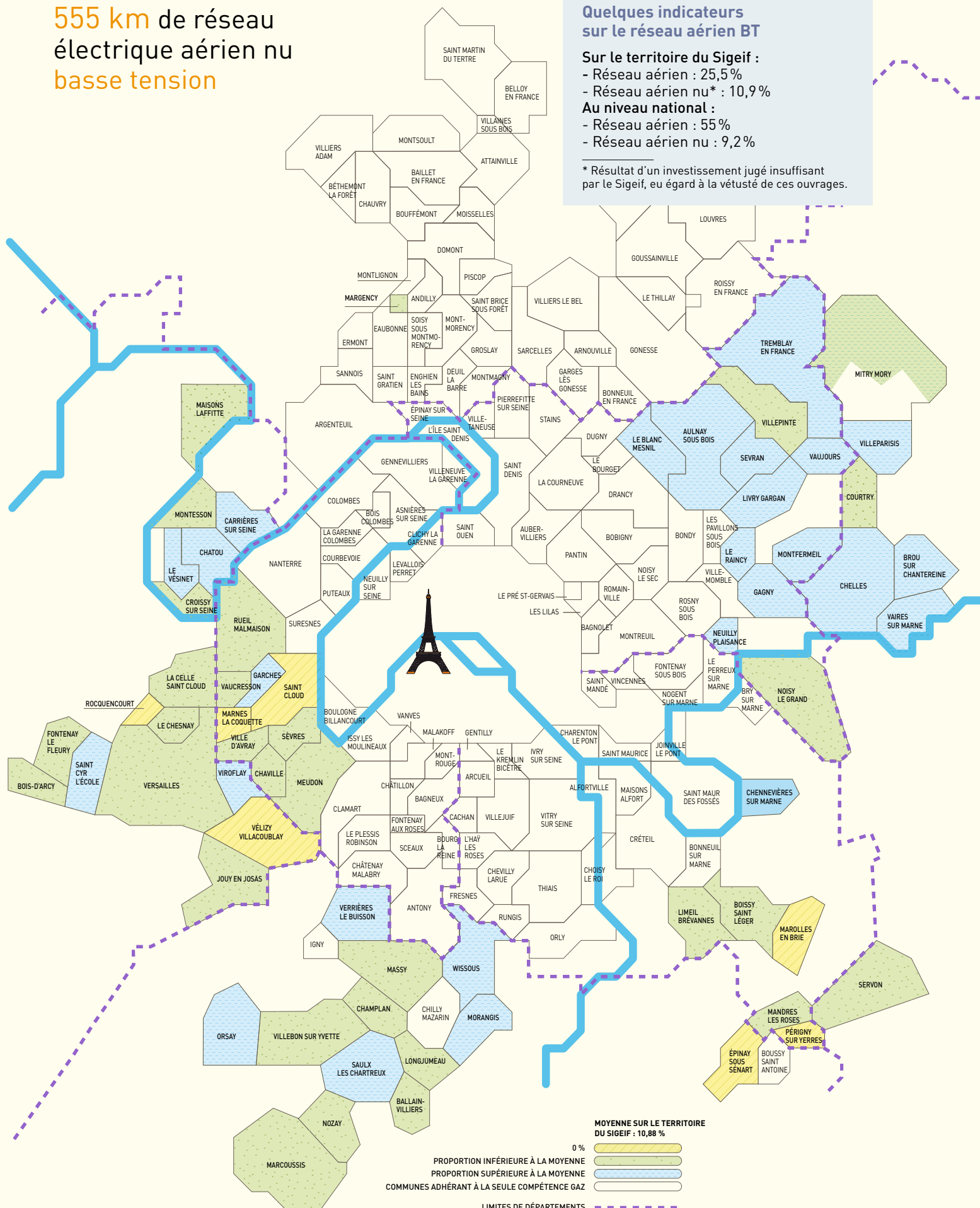
Sur le territoire du Sigeif :

- Réseau aérien : 25,5 %
- Réseau aérien nu* : 10,9 %

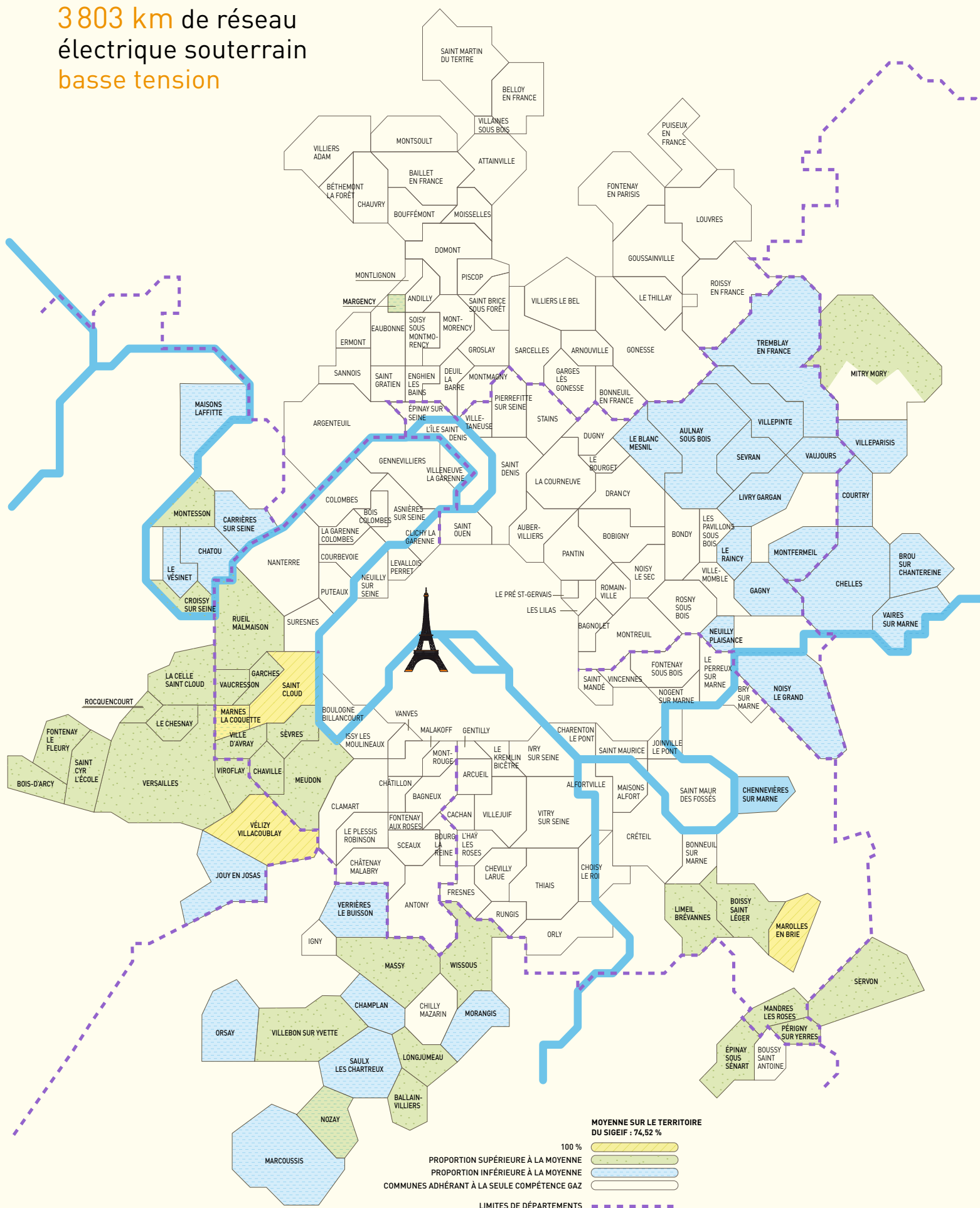
Au niveau national :

- Réseau aérien : 55 %
- Réseau aérien nu : 9,2 %

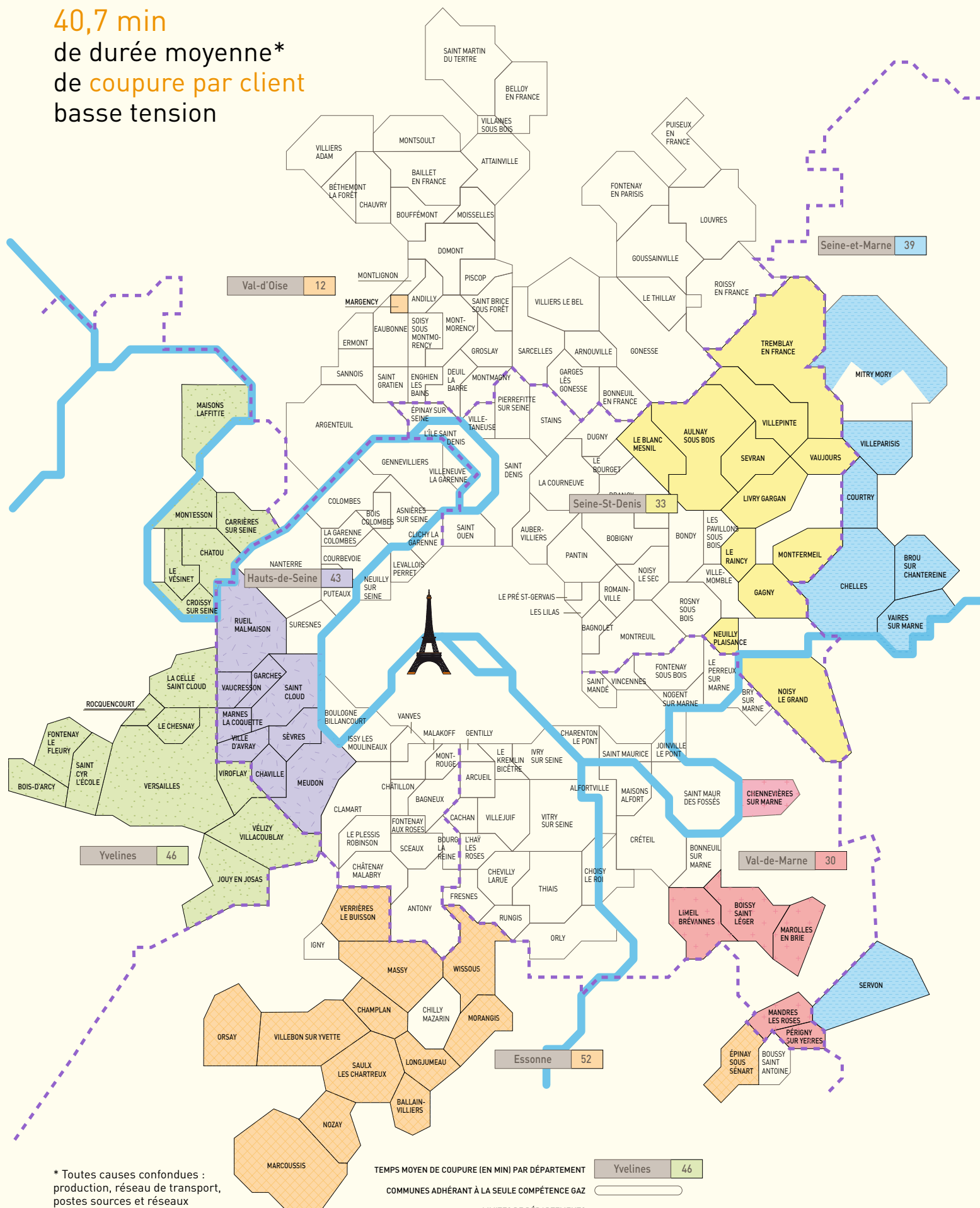
* Résultat d'un investissement jugé insuffisant par le Sigeif, eu égard à la vétusté de ces ouvrages.



3 803 km de réseau
électrique souterrain
basse tension

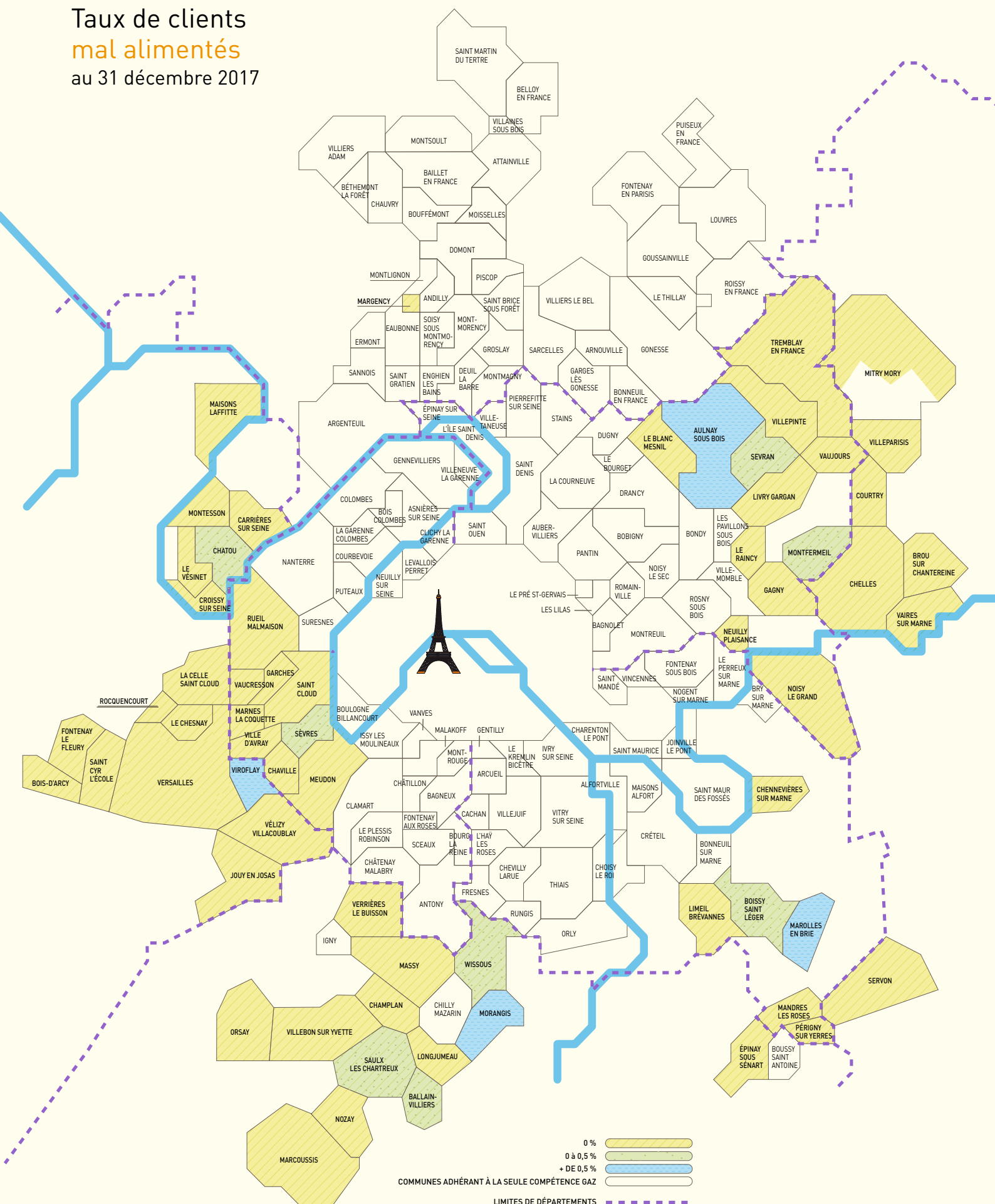


40,7 min
de durée moyenne*
de **coupure par client**
basse tension



* Toutes causes confondues :
production, réseau de transport,
postes sources et réseaux
de distribution (HTA et BT).

Taux de clients mal alimentés au 31 décembre 2017



DÉPLOIEMENT ET GÉNÉRALISATION DU COMPTEUR LINKY

C'est l'un des plus grands chantiers industriels conduits en France. Débuté en décembre 2015 et devant se conclure en 2021, le remplacement de 35 millions de compteurs d'électricité, pour près de 5 milliards d'euros, a soulevé quelques oppositions des habitants de quelques communes, qui s'inquiétaient des conséquences sur la santé et d'une possible atteinte à la vie privée.

Dans le but d'apporter des éléments de réponse aux préoccupations générées par le déploiement de Linky, les responsables d'Enedis étaient notamment intervenus lors du Comité du 11 avril 2016.

Le Sigeif a également adressé à ses communes membres plusieurs courriers visant à leur présenter l'ensemble des éléments factuels et réglementaires concernant, notamment, les arrêtés "anti-Linky" par lesquels certains maires se sont opposés au déploiement du compteur et dont la légalité pourrait être mise en cause.

En effet, relayant une note de la DGCL, le Syndicat a fait savoir que les arguments des opposants à Linky – risque sanitaire, atteinte à la vie privée et non-respect du principe de libre administration des collectivités locales – sont, pour le premier argument, "pas avérés", et, pour les deux suivants, "non fondés".

Publié en avril 2017, un rapport gouvernemental souligne les réticences sociétales quant au déploiement de ce compteur. Elles témoignent d'interrogations sur les évolutions et le développement des usages du numérique dans notre vie quotidienne. S'y ajoute la perception critique d'une approche trop centrée sur la gestion du réseau et peu orientée vers les clients. Il conclut par plusieurs recommandations invitant, notamment, le concessionnaire à mieux communiquer et à mieux accompagner les usagers.



POINT DU DÉPLOIEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE (HORS PARIS)

Le déploiement des compteurs communicants se poursuit à une cadence élevée, avec près de 300 compteurs posés chaque jour en Île-de-France (hors Paris).

À fin novembre 2017, près d'un million de compteurs y ont été installés, dont 179 000 sur le territoire du Sigeif (contre 37 000 un an auparavant). À mi-parcours, quasiment un quart des usagers de la concession en sont désormais équipés. La répartition par commune est, quant à elle, hétérogène (12 communes sur les 63 actuellement concernées sont équipées à plus de 70 %).

Concernant le déploiement lui-même, il se déroule conformément aux attentes :

- > Un taux de réclamations voisin de 1% (idem 2016). La principale cause concerne l'absence d'eau chaude après les travaux de pose (suite à un problème d'asservissement), suivie du dysfonctionnement d'appareils électriques et de la contestation de l'index du précédent compteur.
- > Aucun incident d'ordre électrique n'a été enregistré sur le territoire du Sigeif.

LES CONFÉRENCES DÉPARTEMENTALES

Plus que jamais, le Sigeif est amené à se positionner, au regard des deux préoccupations majeures que sont le niveau des investissements nécessaires pour maintenir ses ouvrages dans un état normal de service et l'optimisation des modalités d'allocation du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), payé par tous les utilisateurs du réseau.

Pour la sixième année consécutive, le Sigeif a participé aux conférences départementales, créées par la loi NOME et placées sous l'égide des différents préfets des départements de la concession.

En 2017, ces conférences, qui permettent à Enedis, au Sigeif et à quelques AODE de mettre en évidence les axes

d'amélioration – diagnostic à réaliser, matérialisation des zones dites sensibles ou à risques, niveau estimé des investissements pour le renouvellement des ouvrages, nécessaire

transparence de l'origine des financements –, se sont tenues dans les départements des Yvelines et de Seine-et-Marne.



Conférence départementale des Yvelines, le 22 novembre 2017.

positive dans son principe, mais ses conséquences concrètes restent à évaluer en détail.

- > La traçabilité des financements réciproques des différentes parties à la date d'investissement en concession,
- > La qualification des biens à l'inventaire comme biens de premier établissement ou non.

Il reste cependant nécessaire d'approfondir la compréhension du nouveau modèle retenu par le concessionnaire, et, particulièrement, de la comptabilité analytique mise en place. En effet, les mécanismes de constitution du compte annuel de résultat d'exploitation ne sont pas traçables à ce stade, et la réconciliation des résultats de la concession avec les résultats comptables, au niveau national, de GRDF n'est pas encore assurée.

De plus, certaines informations essentielles pour garantir la traçabilité et l'analyse des données financières présentées par le concessionnaire ne sont pas transmises ou restent insuffisantes, notamment :

- > L'explicitation des agrégats et la description des principes retenus pour présenter le droit du concédant ainsi que la traçabilité des données présentées à ce titre.

LE SIGEIF S'ENGAGE DANS LA PRÉVENTION DES CRUES

Le 20 avril 2016, le Sigeif, représenté par son premier vice-président, Olivier Thomas, signait une déclaration d'intention relative à la prévention de la crue des grands cours d'eau franciliens (Oise, Marne et Seine).

À l'initiative de la préfecture d'Île-de-France et la préfecture de police, cette démarche, à laquelle se sont également associés les grands opérateurs de réseaux et une vingtaine d'autres collectivités et syndicats, engage ses signataires à améliorer le diagnostic de vulnérabilité des réseaux dont ils ont la charge, et à se préparer à la gestion de la crise en réalisant un plan de continuité de l'activité. Il s'agit d'un sujet crucial : le coût direct d'une crue majeure est évalué à 30 milliards d'euros.

L'impact d'une crue, sur les structures de réseaux, conduit

le Sigeif et son concessionnaire à identifier, pour les différents scénarios hydrographiques, les ouvrages "coupés inondés" – qui font l'objet d'une mise hors tension de sécurité en phase de montée de la crue – et les ouvrages "coupés non inondés", pour lesquels il est d'ores et déjà prévu une thématique spécifique du futur schéma directeur, via l'objectif de réduction du nombre de clients coupés non inondés.



- > Les informations permettant la reconstitution des financements effectivement récupérés par le concessionnaire depuis l'origine du contrat.

- > Le montant disponible à la maille de la concession, la justification et l'impact de la provision pour renouvellement

sur les comptes de la concession ne sont pas communiqués.

Concession électricité —

Le rapport de contrôle de l'exercice 2016, effectué en 2017, s'est conclu sur un résultat net voisin de 64 millions d'euros, des recettes d'acheminement (240 millions) en hausse de 3 %, un bon niveau de satisfaction des usagers (à l'exception de la ponctualité au rendez-vous), une contribution à l'équilibre national de 36,6 millions. La concession affiche donc une excellente rentabilité.

Toutefois, le taux d'amortissement de son réseau (48,7 %), en constante augmentation, et l'absence d'informations sur les anticipations d'investissement de renouvellement, nécessaires au maintien des ouvrages dans un état satisfaisant, ont conduit l'autorité concédante à s'interroger sur le maintien de la valeur d'usage du patrimoine concédé. Cette interrogation est, par ailleurs, confortée par la tendance à la hausse de plusieurs indicateurs, en lien avec la continuité de la fourniture et pour lesquels les incidents traduisent une "usure naturelle" de l'ouvrage.



VALEUR COMPTABLE DES PATRIMOINES CONCÉDÉS, AU 31.12.2017

CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ

	2017	2016	Variation (en %)
Valeur nette réévaluée des ouvrages (en k€)*			
Ouvrages en concession	1 076 880,5	1 073 746,5	0,3
Canalisations	580 815,7	584 207,3	- 0,6
Branchements	470 508,6	463 057,7	1,6
Postes de détente	17 258,4	18 263,0	- 5,5
Autres installations techniques	8 297,8	8 218,5	1,0
Autres biens (hors concession)	114 930,7	103 690,6	10,8
Installations techniques			
- Postes de détente et télé-relève	11 405,8	11 218,8	1,7
- Autres installations (protection cathodique...)	268,6	276,7	- 2,9
Compteurs	42 997,1	32 230,5	33,4
Projets informatiques	19 806,5	32 505,8	- 39,1
Autres (aménagements, mobilier, matériels divers)	40 452,7	27 458,8	47,3
Total	1 191 811,2	1 177 437,1	

* Depuis l'année 2015, les données économiques fournies par GRDF ont évolué. Le concessionnaire communique désormais la valeur nette réévaluée des ouvrages et non leur valeur nette comptable. Dans le cadre du contrôle comptable et financier qui est réalisé tous les ans par le Sigeif, il est demandé au concessionnaire de communiquer la valeur des amortissements comptables réellement pratiqués au titre de la concession dans les comptes de GRDF, et la valeur nette comptable du patrimoine en concession.

CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Ouvrages (réseaux, postes...)	2017	2016	Variation (en %)
Valeur brute (k€)	853 673	831 515	3
Amortissement (k€)	418 109	406 720	3
Valeur nette (k€)	435 563	424 795	3
Taux d'amortissement (%)*	48,2	48,9	- 2
Provisions constituées pour renouvellement (k€)	198 608	202 445	- 2
Valeur de remplacement (k€)	1 193 553	1 177 360	1
Compteur Linky**	2017	2016	
Valeur brute (k€)	15 410	4 029	282
Amortissement (k€)	525	57	821
Valeur nette (k€)	14 885	3 971	275
Valeur de remplacement (k€)	15 410	4 029	282

* Dans la continuité des années passées, l'évolution du taux d'amortissement suggère un vieillissement des ouvrages.

** Au 31 décembre 2017, 202 515 compteurs Linky ont été posés sur le territoire de 46 communes de la concession du Sigeif.

Par ailleurs, le Sigeif a demandé la communication d'une documentation à jour relative aux procédures comptables appliquées et l'accès aux documents comptables probants permettant de valider leur correcte application, notamment en ce qui concerne la méthodologie d'élaboration du compte de résultat de la concession et la justification des financements réciproques du concessionnaire et du concédant. Ce dernier point constitue pourtant un des paramètres essentiels à maîtriser pour anticiper les conséquences de la fin de contrat.

Enfin, l'autorité concédante a rappelé sa position relative à plusieurs éléments clés du contrôle :

> Les provisions pour renouvellement (202 M€) sont prélevées sur les facturations payées par les usagers et constituent, de fait, des financements affectés. Quel que soit leur sort, affectation au renouvellement ou reprise, elles constituent des financements du concédant et doivent être identifiées comme tels.

> La valorisation des éléments de patrimoine relatifs aux opérations réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage doit être conforme aux coûts réels.

> Les participations aux coûts de raccordement versées par les tiers et les collectivités constituent des financements du concédant. Quel que soit le traitement comptable et fiscal retenu par le concessionnaire, il lui appartient de mettre en place un suivi des montants concernés, dans la perspective d'un bilan de fin de contrat. Il en est de même pour les subventions d'équipement versées pour contribuer au financement des ouvrages en concession.

LES ENQUÊTES ANNUELLES DE SATISFACTION

Outre le contrôle de la gestion et le pilotage de la qualité, le Sigeif mesure également la satisfaction du client-usager. Le recueil et l'analyse des éléments relatifs à ses attentes sont d'autant plus nécessaires que l'ouverture à la concurrence a profondément modifié le paysage énergétique.

C'est pourquoi, en s'appuyant sur l'expertise de l'Ifop, le Sigeif conduit des enquêtes barométriques auprès de la

population du territoire, sur la base de deux échantillons, gaz et électricité.

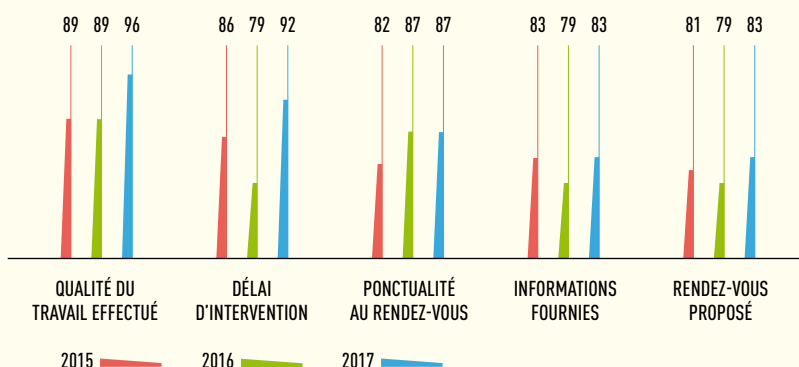
L'originalité de ces enquêtes d'opinion réside dans la distinction entre le comportement du citoyen et l'attitude du consommateur face à des questions comme la surveillance des réseaux, l'environnement, la mobilité propre, la qualité des services délivrés par les fournisseurs, les tarifs ou, encore, la libéralisation.

Les résultats permettent de dresser un panorama complet de l'évolution des esprits. Ils mettent en valeur des attentes légitimes, même si certaines peuvent paraître antinomiques, à l'image de celles portant tout à la fois sur des prix de l'énergie modérés et des augmentations d'investissements liées à la préservation de l'environnement et à la maîtrise de l'énergie.

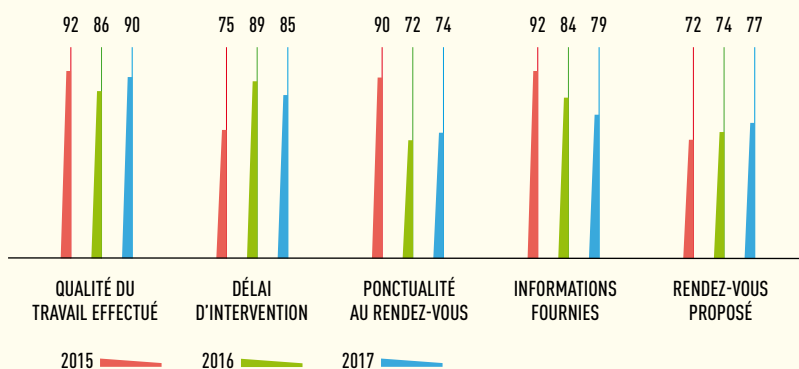
ENQUÊTES BAROMÉTRIQUES : LA PERCEPTION DES USAGERS⁽¹⁾

LES MOTIFS DES RELATIONS AVEC LES SERVICES CLIENTÈLE DES FOURNISSEURS (EN %)

SERVICE CLIENTÈLE GAZ



SERVICE CLIENTÈLE ÉLECTRICITÉ



(1) Extrait des enquêtes réalisées par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 8 novembre au 11 décembre 2017, auprès d'un échantillon de 1 000 personnes pour chaque énergie représentatif des clients-usagers de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire du Sigeif.

LES AIDES AUX CLIENTS EN DIFFICULTÉ SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF

Des tarifs sociaux au chèque énergie

“Produit de première nécessité” (loi du 10 février 2000), l’électricité dispose d’une tarification spéciale pour les consommateurs en situation de précarité, depuis 2005.

Sur le territoire du Sigeif, 37 964 clients bénéficiaient du tarif de première nécessité (TPN) électrique au 31 décembre 2017, contre 45 593 clients en 2016. En 2008, un dispositif similaire a été mis en place pour le gaz : le tarif spécial de solidarité (TSS).

À la suite d’une phase d’expérimentation dans quatre départements, ces tarifs sociaux seront remplacés, à partir du 1^{er} janvier 2018, dans tout le territoire national par un chèque énergie, en vertu de la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Pour garantir la bonne mise en œuvre et la pleine efficacité de ce nouveau système de lutte contre la précarité énergétique, le Sigeif a diffusé, notamment auprès des services sociaux de ses communes adhérentes, un dépliant de sensibilisation (voir page 100).

Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

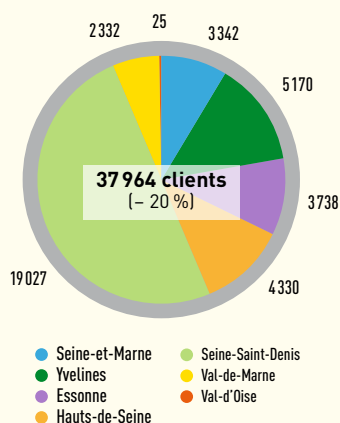
Le FSL est ouvert aux personnes en situation de difficultés de paiement associées au logement, à l’eau, à l’énergie ou au téléphone. Il est géré par les départements, qui définissent les modalités d’attribution des aides et les distribuent.

En 2017, la contribution d’EDF Commerce au FSL sur le territoire de la

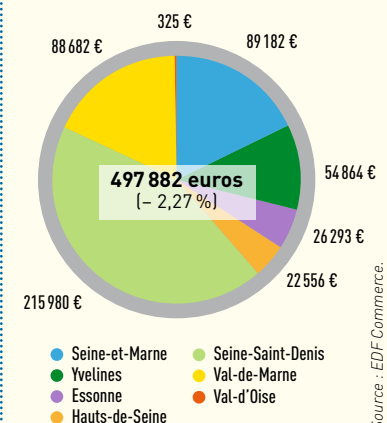
concession s’est élevée à 497 882 euros (contre 509 179 en 2016). 2 745 foyers (contre 2 992 en 2016) ont pu en bénéficier.

Les personnes bénéficiant d’une aide (tarif social, FSL et chèque énergie) ont droit au maintien de la fourniture durant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 15 mars).

TARIF DE PREMIÈRE NECESSITÉ



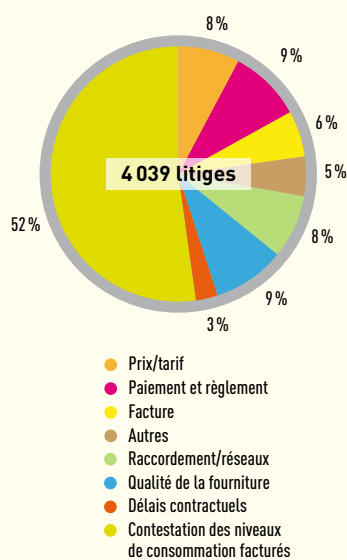
FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT 2 745 CLIENTS (- 9 %)



LES RAPPORTS DES MÉDIATEURS

Médiateur national de l'énergie

Le médiateur de l'énergie a pour missions légales d'informer les consommateurs d'énergie sur leurs droits et de proposer des solutions amiables aux litiges avec les entreprises du secteur de l'énergie.



Après trois années de baisse consécutive, le nombre de litiges reçus (14 548, contre 12 260 en 2016) par le médiateur est reparti à la hausse (+ 19 %) en 2017. Il faut noter que le nombre de fournisseurs de gaz et d'électricité est passé en un an de quinze à vingt-six. 90 % des litiges concernent les consommateurs particuliers.

4 039 dossiers ont été déclarés recevables, dont 92 % ont été menés à terme en 2017. Comme les années précédentes, les contestations des niveaux de consommation facturés arrivent, avec 52 %, en tête des litiges. Viennent ensuite, avec 23 %, les litiges liés aux anomalies de facturation et à leur paiement, l'énergie gaz étant concernée par près des deux tiers des dossiers de ce type.

Quant aux litiges non recevables – 10 509, en forte progression –, ils correspondent, pour les deux tiers, à des courriels ou à des appels téléphoniques restés sans suite.

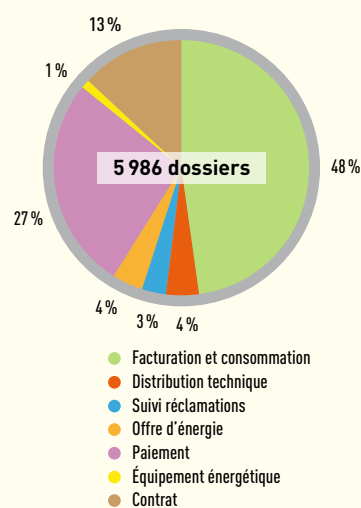
Enfin, pour conclure, le médiateur déplore, comme l'année dernière, l'intensification des mauvaises pratiques commerciales de la part de certains fournisseurs.

Médiateur du groupe Engie

Après trois années de décroissance, de 2013 à 2015, le nombre total de sollicitations du médiateur est en hausse, en 2017, avec 5 986 demandes (+ 94 %).

Le nombre de médiations réalisées au sein du groupe Engie a encore une fois progressé : + 17 %, par rapport à 2016, passant ainsi de 339 à 395, tous marchés et entités opérationnelles confondus. Les médiations concernent, à 93 %, les particuliers, dans le domaine de l'énergie, soit 366 sollicitations sur les 395 reçues.

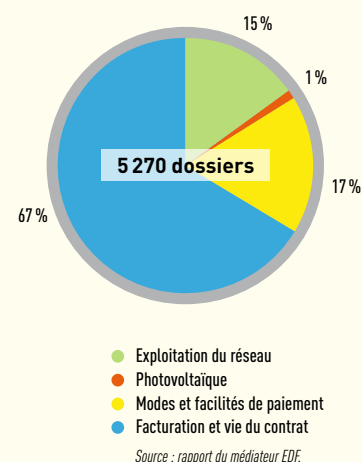
Ces évolutions à la hausse s'expliquent par la généralisation de la médiation de la consommation en France, le règlement amiable des litiges apparaissant comme un dispositif efficace et rapide pour résoudre les litiges, en toute indépendance, par rapport aux fournisseurs et distributeurs.



Cette année encore, les dossiers reçus, comme les médiations réalisées, concernent majoritairement la compréhension des factures d'énergie, des montants de régularisation faisant suite à de mauvais relevés de compteur ou encore des redressements de consommation suite à des pannes de compteur. 85 % des demandeurs sont satisfaits de l'action du médiateur (+ 10 %).

Médiateur du groupe EDF

En 2017, le médiateur d'EDF a reçu 5 270 sollicitations, soit une progression de 10 %, par rapport à l'an passé (4804 dossiers en 2016). 1191 (23 %) ont été jugées recevables et ont ainsi été traitées en médiation. Les demandes adressées au médiateur proviennent principalement des particuliers (89 %) et portent sur des montants s'élevant à 1 823 euros en moyenne.



Comme les années précédentes, les saisines concernent avant tout la gestion des contrats, le paiement des factures, ou encore le réseau et les ouvrages (travaux, qualité de fourniture de l'énergie, branchements...). Les clients sont satisfaits à 77 % (+ 3 points, par rapport à 2016) du traitement de leur dossier.

VEILLER
À LA
SÉCURITÉ
ET AU
RESPECT
DE
L'ENVIRONNEMENT



4.

En participant à la modernisation
de l'éclairage public et en procédant
à l'enfouissement des réseaux électriques,
le Sigeif inscrit son action dans
la sécurisation et l'amélioration durables
de l'environnement dans les villes.

/// Enfouissement des lignes électriques aériennes

— Sécurité, qualité et esthétique —

L'enfouissement des réseaux électriques améliore durablement la ville. D'abord, il constitue un facteur de modernisation, de qualité et de sécurisation, les nouvelles canalisations offrant une plus grande capacité de transit et de robustesse, tout en étant protégées des intempéries. Ensuite, il embellit l'espace urbain, souvent défiguré par les lignes aériennes basse tension et leurs branchements.

Par des conventions de partenariat adaptées aux besoins des villes, grâce à son expertise technique, administrative et financière, le Sigeif offre des réponses adaptées à chacune de ses communes adhérentes pour l'électricité.

Durant l'année 2017, le Syndicat a réalisé quarante-huit opérations d'enfouissement, à hauteur de plus de 40 % de leur montant hors taxes, déduction faite de la participation du concessionnaire. Liée aux initiatives communales, la participation du Syndicat s'élève à 0,8 million d'euros, pour un investissement total de plus de 3,4 millions d'euros hors taxes.

DES ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Associé aux aides apportées par Enedis, un partenariat financier entre les départements et le Sigeif permet d'abaisser la participation des villes ou des communautés d'agglomération à 25 % du coût hors taxes des travaux. Dans certains cas, une prise en charge totale est possible.

HAUTS-DE-SEINE

Signée le 19 mars 2013 et reconduite en 2016 pour trois ans, la convention conclue entre le Sigeif et le conseil départemental des Hauts-de-Seine fixe à 15 % le taux de la participation de ce dernier aux opérations réalisées le long de la voirie communale.

Cette convention met également en place un mécanisme incitatif en faveur des opérations le long des routes départementales, en doublant la valeur du taux de participation du département et en encourageant, à hauteur de 30 %, l'enfouissement des réseaux de communications électroniques.

En 2017, quatorze dossiers d'opérations ont été déposés, pour un montant de travaux total s'élevant à 1 499 838 euros hors taxes. Sollicité à hauteur de 168 546 euros, le département contribuera à l'effacement d'environ 4,5 km de lignes aériennes électriques basse tension.

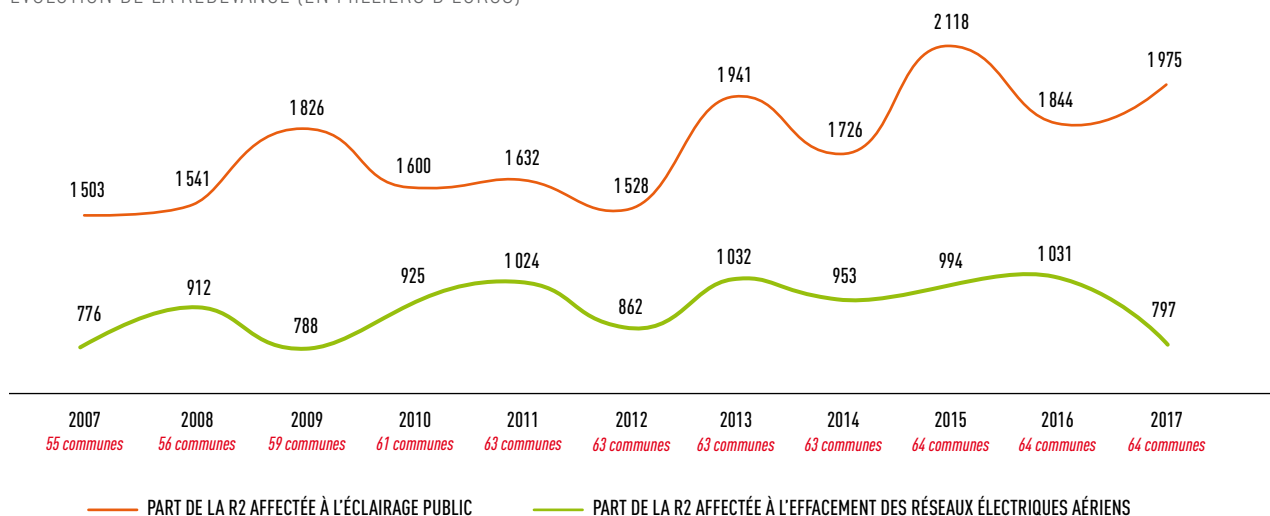
YVELINES

Dans la limite de droits de tirage annuels, le conseil départemental des Yvelines participe aux travaux d'enfouissement de réseaux.

Depuis 2016, les dossiers préparés par le Sigeif, en lien avec les opérations réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage, sont intégrés aux demandes globales de subvention adressées directement au conseil départemental par les communes concernées.

INVESTISSEMENTS*

ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE (EN MILLIERS D'EUROS)



* Investissements mandatés par les collectivités en 2015.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT, PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2017

	Maîtrise d'ouvrage Sigeif
Nombre d'opérations	57
Nombre de communes	30
Investissement (€ HT)	4 302 661
Participation Enedis (€)	1 870 191
Participation du Sigeif (€)	1 070 287
Participation des communes ou autres (€)	1 362 183
Total (€)	4 302 661
Longueur des lignes aériennes déposées (m)	15 891
Longueur des canalisations construites (m)	12 856
Coût moyen d'enfouissement (€/m déposé)	271

— Convention particulière
(2015-2017) avec Enedis —

Reconduite en 2014 pour la période 2015-2017, la convention "article 8" garantit le maintien des taux de participation du concessionnaire (40 % ou 50 %), le volume financier de son engagement (1,84 million d'euros) et la bonification de sa contribution, lorsque le programme d'enfouissement arrêté contribue significativement à l'amélioration de la qualité et de la sécurisation des réseaux basse tension. Elle détermine aussi les modalités de fonctionnement et de suivi des programmes de travaux.

UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE
DE 4,3 MILLIONS D'EUROS

Définie le 20 juin 2017 entre Enedis et le Sigeif, l'enveloppe budgétaire prévisionnelle est de 4 302 661 euros hors taxes, pour une participation du concessionnaire de 1 870 191 euros. Le linéaire de lignes aériennes déposées est estimé à 15,9 km, soit un coût moyen, branchements des particuliers inclus, de 271 euros le mètre linéaire.

Le programme 2017 comprenait cinquante-sept opérations, toutes intégralement réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif. Un programme spécifique a été arrêté pour Versailles ; il comprend deux opérations, pour un coût total de 225 500 euros hors taxes (voir tableau ci-dessus).



Signature de la convention particulière pour les travaux d'enfouissement, le 13 décembre 2017. De gauche à droite : Yannick Duport (EDF Commerce), Karine Revcolevschi (Enedis) et Jean-Jacques Guillet.

LES ACCORDS
CONCLUS ENTRE
LE SIGEIF ET ENEDISConvention particulière
pour la période 2018-2020

En décembre 2017, et pour une période de trois ans, les dispositions de l'article 8 du cahier des charges et de l'article 4 de son annexe 1 ont été renforcées par la signature d'une convention particulière entre le Sigeif et son concessionnaire. Les dispositions de l'accord précédent sont reconduites, favorisant la modernisation du réseau basse tension, par l'enfouissement des lignes aériennes,

La nouvelle convention confirme l'engagement du distributeur, garantissant notamment le niveau de sa participation (1,8 million d'euros) au programme annuel des travaux engagés par le Sigeif. La contribution d'Enedis pour les opérations situées à l'intérieur des "zones protégées" (zones de protection du patrimoine, sites classés ou inscrits) est maintenue à 50 % du coût total hors taxes. Dans le reste du territoire, elle est de 40 %, à l'image des autres concessions.

Cette convention prolonge également les modalités d'une contribution supplémentaire d'Enedis liée à la sécurisation des ouvrages et à la qualité de la desserte des opérations.

Les programmes dits "article 8" pourront ainsi être abondés, en fonction du montant de certaines opérations, identifiées comme ayant des finalités autres qu'esthétiques :

- > 10 % si le rapport entre le montant des opérations identifiées et celui du programme est compris entre 60 et 70 %.
- > 20 % si ce rapport est compris entre 70 et 90 %.
- > 30 % s'il est supérieur à 90 %.

Cette convention définit également, pour le cas particulier de la ville de Versailles et en application de l'avenant n° 20 au contrat de concession, les modalités d'instruction et d'exécution des programmes de travaux d'enfouissement, à coordonner avec les travaux de voirie, ainsi qu'une enveloppe financière maximale annuelle allouée par Enedis.

/// Maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement

Depuis le 28 septembre 2015, date d'actualisation juridique du contrat de concession, le Sigeif, en qualité d'autorité concédante, exerce la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des opérations d'enfouissement des lignes aériennes, contribuant à la modernisation et à la sécurisation de ses ouvrages, tout en continuant d'œuvrer à l'amélioration esthétique du paysage urbain. Le Syndicat assure également la coordination des travaux d'enfouissement dans la totalité des communes adhérentes, lesquelles sont réparties dans sept départements. Les supports des lignes électriques aériennes accueillent souvent d'autres types de réseaux : éclairage public, avec ses lanternes, voire, plus proches du sol, des traverses horizontales supportant des câbles dé-

diés aux communications électroniques (lire encadré page ci-contre). L'effacement des lignes aériennes requiert donc une coordination avec l'ensemble des opérateurs en charge de ces ouvrages.

Pour mener de manière souple et réactive ses différents programmes d'enfouissement, le Sigeif s'est doté d'un ensemble d'accords-cadres à bons de commande, conclus en général pour une période de quatre ans, au terme de consultations publiques.

— 16,1 km de lignes aériennes enfouies —

Suivant la spécificité de chaque opération, le financement des travaux est réparti entre les différents maîtres d'ouvrage : commune, Sigeif, département, communauté d'agglomération et maîtres d'ouvrage privés, tels qu'Enedis ou les entreprises titulaires d'un contrat de partenariat public-privé (PPP).

Au titre du programme 2017, cinquante-sept opérations ont été lancées. Ces opérations totalisent quasiment 16,1 km de lignes aériennes

multi-réseaux, pour un investissement représentant environ 8,5 millions d'euros hors taxes, dont 4,3 millions pour le réseau électrique de distribution publique et 4,2 millions pour les autres réseaux.

— Travaux : groupement de commandes Sigeif-Enedis —

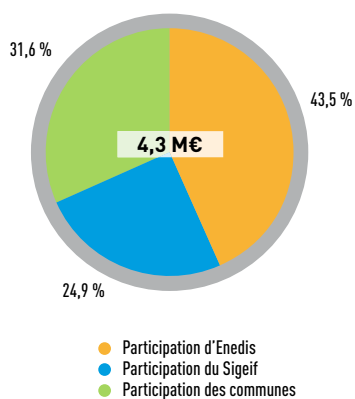
Le 17 octobre 2016, Enedis et le Sigeif ont signé une convention constitutive de groupement de commandes pour la coordination des études et des travaux de renouvellement et d'enfouissement des réseaux électriques. En vertu de cette convention, lorsque des travaux se situent à l'intersection des emprises respectives du Syndicat et du gestionnaire de réseaux, une tranchée unique est réalisée par l'entreprise titulaire du marché restant à conduire.

Dans le cadre de ce groupement de commandes, un marché de coordination, sécurité et protection de la santé a été attribué, en septembre 2017, et un marché de travaux est en cours d'attribution.



FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT

PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2017



/// Développement et qualité de l'éclairage public

Le Sigeif contribue au développement d'un éclairage public innovant, économe et améliorant le cadre de vie. 64 collectivités adhèrent à cette compétence optionnelle.

En 2017, le Syndicat a alloué 1 975 520 euros (contre 1 844 349 pour l'année 2016 et 2 117 892 pour 2015) à 56 communes sur 64. Cette somme correspond à 17,83 % du montant hors taxes des travaux mandatés en 2015, soit 11,1 millions d'euros hors taxes, contre 10,3 millions durant l'exercice précédent.

Pour moderniser leur réseau d'éclairage public, certaines communes décident de recourir à un tiers, par le biais d'un partenariat public-privé (PPP), en lui confiant la construction et l'exploitation de leurs infrastructures. Le Sigeif a obtenu que ces collectivités continuent de bénéficier de la part de la redevance d'investissement R2 qu'elles auraient perçue normalement pour des travaux identiques, mais effectués sous maîtrise d'ouvrage publique.

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET TRÈS HAUT DÉBIT

Enfouissement coordonné des réseaux

Le modèle d'accord conclu en 2012 entre la FNCCR, l'AMF et Orange fixe le socle des négociations à mener localement pour les travaux d'enfouissement, lorsque la suppression des lignes aériennes électriques est à l'initiative de la collectivité. Néanmoins, sa mise en œuvre par le Syndicat, lors d'opérations coordonnées pour lesquelles il a reçu pouvoir de la commune, se heurte à des difficultés récurrentes.



En effet, l'opérateur historique persiste à maintenir des versions antérieures de conventions qui lui sont souvent plus favorables. À l'occasion de différentes rencontres, le Sigeif lui a logiquement signifié la récurrence des difficultés rencontrées lors des opérations d'enfouissement qui relèvent de son entière responsabilité : études, réception du génie civil, interventions pour la réalisation du câblage... Un groupe de travail dédié Sigeif-Orange pour l'amélioration du dispositif s'est réuni à plusieurs reprises ; les avancées attendues ne sont, à ce jour, pas encore au rendez-vous. En conséquence, le Sigeif a décidé de coordonner son action auprès d'Orange avec celle des autres syndicats d'énergie franciliens rassemblés au sein du Pôle énergie Île-de-France.

Mutualisation des travaux : une procédure encadrée par la loi

En cas d'enfouissement de réseaux aériens et en présence d'appuis communs, tout opérateur de communications électroniques doit procéder au remplacement de la totalité de sa ligne aérienne, en utilisant la partie de la tranchée aménagée à cet effet par la collectivité ou le Syndicat.

L'opérateur doit prendre à sa charge les coûts afférents, ainsi qu'une participation de 20 % au financement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement de la ligne électrique et de la ligne de communications électroniques (arrêté du 2 décembre 2008).

L'article L.2224-35 du CGCT invite les parties – collectivité territoriale et opérateur – à établir une convention dans laquelle sont fixées les modalités de réalisation, d'occupation de l'ouvrage partagé, ainsi que les responsabilités, le régime de propriété et la participation financière de chacun.

Convention "appuis communs" pour le déploiement de la fibre optique

Afin de diminuer les coûts de déploiement de son réseau en fibre optique, un opérateur de réseau de communications électroniques peut bénéficier des supports du réseau de distribution comme "appuis communs". Cette facilité est encadrée par l'article 3 du contrat de concession avec Enedis, conformément à l'article L.45-9 du Code des postes et des communications électroniques.

Une convention, le plus souvent tripartite, est alors conclue entre le Sigeif, Enedis et l'opérateur. Elle est l'unique condition qui permet à ce dernier de déployer la fibre optique sur les supports du réseau électrique, sous réserve de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du service public concédé. Les règles qu'elle fixe permettent de le garantir, en écartant notamment un "déploiement sauvage", et assurent le maintien de la possibilité, pour le Syndicat, de déposer ses lignes aériennes.

En 2017, le Sigeif n'a pas enregistré de demande particulière.

SYNCOM : POUR SUIVRE EN TEMPS RÉEL LES TRAVAUX DE VOIRIE

Créée en 1993, à l'initiative conjointe du Sigeif, du Sedif et du Sipperec, l'association Syncom a vocation à aider les collectivités d'Île-de-France à mieux gérer leurs chantiers sur voirie et réseaux. Depuis septembre 2017, la présidence tournante est assurée par René Herbez, délégué de la ville d'Ermentau du Sedif.

Grâce à l'outil informatique de Syncom, les collectivités adhérentes peuvent suivre en temps réel les travaux dans le domaine public, ainsi que les déclarations de projet de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) émises sur leur territoire.

En 2017, environ 18 000 informations relatives aux chantiers ont été communiquées aux collectivités grâce au site Internet. Ces informations proviennent des délégataires (Enedis, GRDF et Vedif, filiale de Veolia) et des syndicats intercommunaux membres de l'association, ainsi que de Protys, dans le cadre d'un partenariat avec Syncom.

Depuis 2016, Syncom mutualise les fonds de plan topographiques de corps de rue et les données de caractérisation des enrobés (amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques).

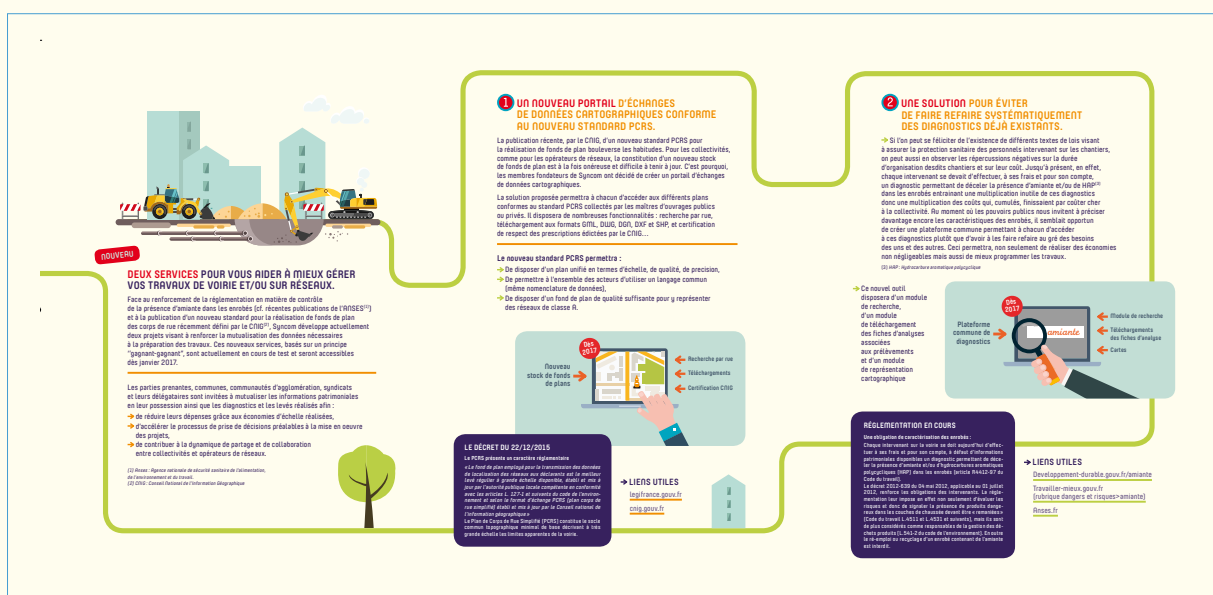
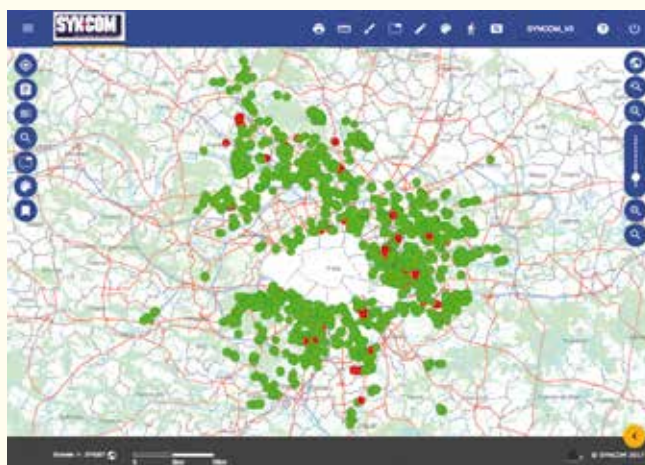
Mis en œuvre via une plateforme informatique spécifique, ce nouveau service a pour objectif de générer des économies chez les maîtres d'ouvrage et les exploitants de réseaux adhérents de l'association, mais aussi, grâce à un outil cartographique dédié, leur permettre d'archiver les données concernées.

74 communes ont bénéficié des services de l'association en 2017, par une adhésion directe ou celle de l'établissement public territorial auquel elles sont rattachées : Grand

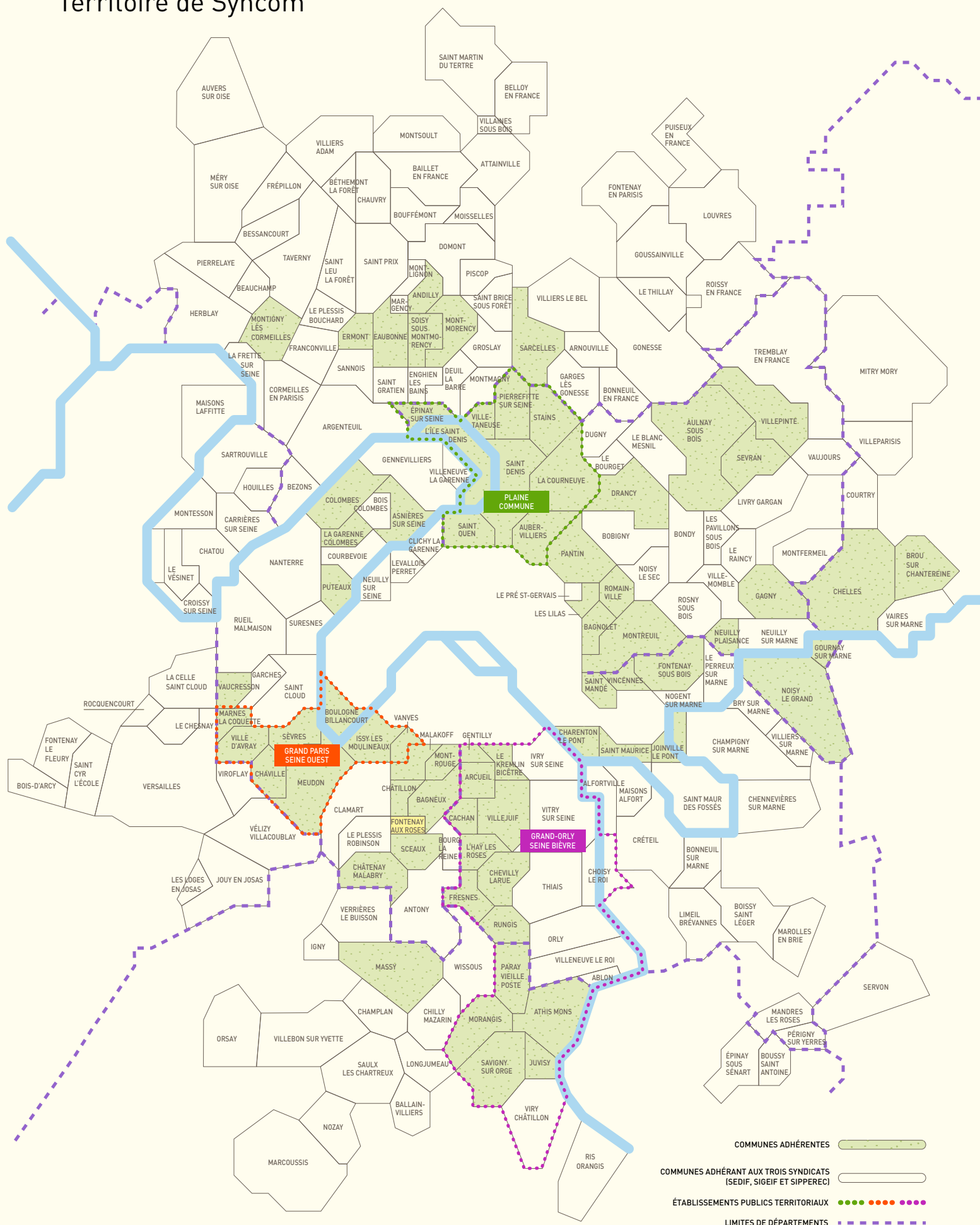
Paris Seine Ouest, Plaine Commune ou Grand-Orly Seine Bièvre.

Les membres représentant le Sigeif au sein du conseil d'administration sont :
Bernard Gauducheau • Vanves
Jean Garric • Chevilly-Larue

Tél. 01 44 13 92 44
contact@syncom.fr
www.syncom.fr



Territoire de Syncom



ACCOMPAGNER
LES
COLLECTIVITÉS
DANS
L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE



5.

Dans un contexte de diminution des ressources, le Sigeif aide les communes à optimiser leur facture d'énergie, en mettant à leur disposition des outils adaptés à la connaissance du patrimoine, à la maîtrise de la consommation, à l'efficacité énergétique et à la production d'énergies renouvelables.

Accompagner la politique énergétique des communes

Le Sigeif accompagne ses communes adhérentes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale. L'énergie se maîtrise là où elle se consomme : la commune, "brique élémentaire" du système, y joue un rôle primordial parce qu'elle agit sur son propre patrimoine et aussi dans son territoire, notamment avec l'appui des établissements auxquels elle est rattachée, en particulier – et de plus en plus – avec les EPCI à fiscalité propre.

— Mieux connaître son patrimoine —

Pour être exemplaires en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, les collectivités doivent connaître la consommation de leur patrimoine bâti. Elles peuvent ensuite l'améliorer en identifiant les postes de consommation, en les comparant à des référentiels existants et en définissant des axes de progrès (optimisation tarifaire, tableau de bord, travaux spé-

cifiques...). À cet effet, les collectivités membres du groupement de commandes de gaz ont accès à un outil dédié au suivi énergétique, Calyptéo, commun au Sigeif et au Sipperec (lire en page 98).

— Être accompagné dans ses projets —

Une fois les axes de progrès identifiés, les collectivités ont souvent besoin d'un accompagnement technique pour la mise en œuvre de leur programme d'action d'efficacité énergétique. À ce titre, notamment pour les bâtiments et via les prestations du groupement de commandes, le Sigeif met à leur disposition des outils d'aide à la décision, et leur apporte des conseils et des aides financières.

— Expérimenter et innover —

Les collectivités bénéficient d'un droit à l'expérimentation. Elles peuvent recourir aux meilleures techniques disponibles, anticiper les tendances futures et inciter leurs partenaires à suivre leur exemple. Dans un secteur de l'énergie en constante mutation, tester des solutions nouvelles est une nécessité. Leur succès leur permet d'être transposées dans d'autres contextes et d'autres territoires, au bénéfice de tous.

— Financer ses opérations —

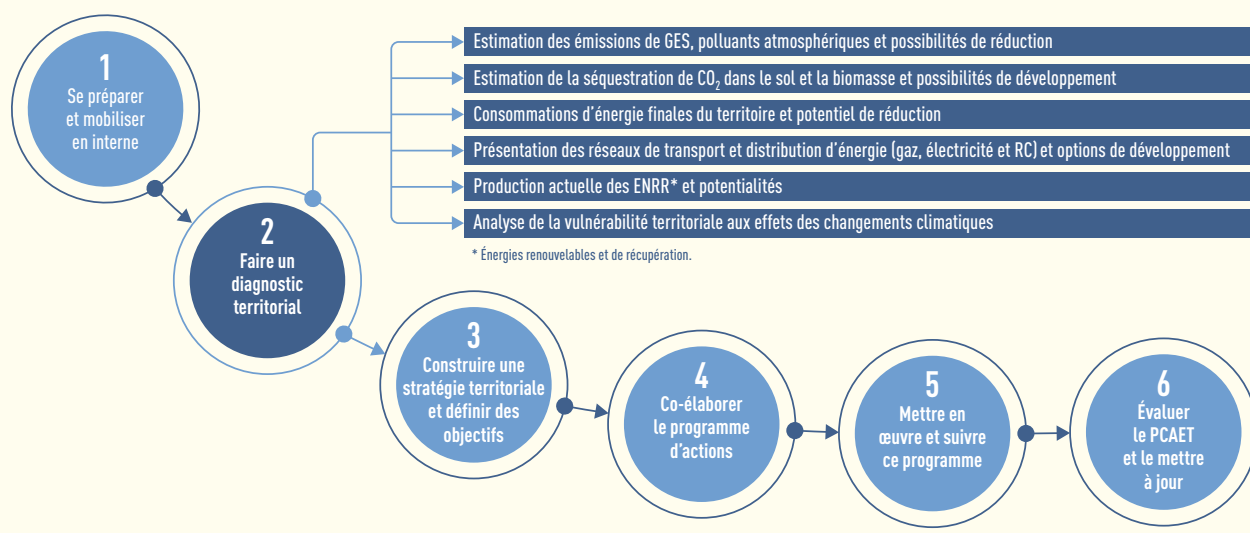
Les collectivités sont aujourd'hui soumises à de fortes contraintes budgétaires. Les travaux d'efficacité énergétique présentant des rentabilités plus ou moins fortes, il importe de mobiliser des financements complémentaires pour conforter un projet et parfois déclencher la prise de décision.

— Monter en compétence et valoriser l'expérience —

Dans un cadre législatif sécurisé, l'efficacité énergétique s'impose désormais dans tous les secteurs. Néanmoins, dans la mesure où les économies d'énergie ne se voient pas physiquement, élus et techniciens ont besoin d'une sensibilisation régulière et actualisée dans le domaine de l'énergie, et même de formations dans ces domaines techniques de plus en plus pointus.

Le Sigeif accompagne ses adhérents et contribue à leur montée en compétences, notamment en les aidant à s'inspirer des initiatives voisines les plus pertinentes. Le Syndicat offre ainsi un espace d'échange pour le partage d'expériences, la valorisation des pratiques efficaces et l'analyse des points de vigilance, dans une logique d'amélioration continue de l'action publique.

PROCESSUS D'ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL



LA COMMISSION EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis la nouvelle mandature, trois nouvelles commissions (voir la composition des commissions du Sigeif en pages 30-31) ont été constituées pour aider les communes à s'inscrire dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, la commission consacrée aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique a examiné deux dossiers en 2017 : développement de projets d'énergies renouvelables et de récupération de chaleur dans le territoire des collectivités adhérentes, nouveau marché AMO efficacité énergétique du groupement de commandes d'achat gaz.

— Promouvoir —

Le Sigeif apporte un appui financier à la prise de décision (diagnostics thermiques et diagnostics de parcs automobiles) et à l'acquisition d'équipements performants (station GNV pour les flottes communales, vélos à assistance électrique pour le personnel communal, panneaux solaires thermiques...).

— Fournir des outils d'assistance à maîtrise d'ouvrage —

Complétant l'achat mutualisé de gaz, le groupement de commandes coordonné par le Sigeif propose divers outils pour améliorer le patrimoine bâti, cible essentielle et prioritaire de l'efficacité énergétique.

Les adhérents ont ainsi accès à deux lots d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, confiés à la société Iddigo :

> **Le lot 1, "patrimoine bâti existant"**, permet de réaliser un état des lieux complet et détermine la stratégie d'amélioration énergétique la plus pertinente.

> **Le lot 2, "projet neuf et rénovation lourde"**, garantit que la performance énergétique est prise en compte, de

la programmation du bâtiment jusqu'à sa réception et au-delà.

Iddigo assure également des sessions de formation gratuites chaque année, réservées aux membres du groupement.

Entré en vigueur en 2017, ce marché comprend de nouvelles prestations, comme l'équilibrage de réseaux hydrauliques, la conception et l'assistance dans la réalisation de travaux de rénovation d'équipements techniques, la mesure de la qualité de l'air intérieur, l'assistance pour la mise en place de la modélisation des informations du bâtiment (BIM) et du contrôle des performances atteintes par le protocole international IPMVP. Les membres bénéficient ainsi de prestations de qualité, à un prix compétitif, en passant par une procédure d'achat simple et rapide à bons de commande (voir tableau page 82). D'une durée initiale de deux ans (2017-2019), ce marché pourra être reconduit durant deux années supplémentaires.

— L'intracring, financement innovant des travaux d'économies d'énergie —

En partenariat avec la Caisse des dépôts, le Sigeif promeut un mécanisme innovant de financement des travaux d'économies d'énergie : l'*intracring*. Le principe est celui d'un financement reposant sur l'efficacité des travaux conduits. Un fonds dédié permet de financer des travaux de performance énergétique qui entraînent une réduction des consommations et des dépenses, les gains pouvant alors réalimenter le fonds.

Ce mécanisme a d'abord été mis en place en France dans des universités, à l'instar de Cergy-Pontoise, qui a bénéficié d'un premier financement de 960 000 euros de la Caisse des dépôts.

Le Sigeif a organisé plusieurs réunions d'information pour présenter l'*intracring* aux élus et aux agents des collectivités. Puis un appel à candidatures a été lancé pour accompagner la mise en place de ce mécanisme auprès de communes adhérentes. Plusieurs candidatures ont été reçues ;

la commission efficacité énergétique a retenu celles de Saint-Denis et d'Argenteuil.

Ces deux communes bénéficieront d'une participation de financement des études à hauteur de 70 %. Ces études seront lancées en 2018.

Le Sigeif évalue la possibilité de fédérer plusieurs communes pour la gestion du fonds et la réalisation des travaux.

LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

La loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 a fixé pour la France des objectifs ambitieux en la matière. Entre autres prescriptions, elle impose à tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de réaliser un PCAET (plan climat-air-énergie territorial).

Depuis décembre 2015, le Sigeif a mis en place la commission consultative paritaire (CCP), issue de cette même loi. Il dispose ainsi de la possibilité d'élaborer les PCAET et de conduire des actions d'efficacité énergétique pour le compte des EPCI franciliens.

Début 2017, le Sigeif a recueilli les besoins des onze EPCI franciliens membres de la CCP. Une convention d'accompagnement a ensuite été proposée à ceux qui étaient intéressés.

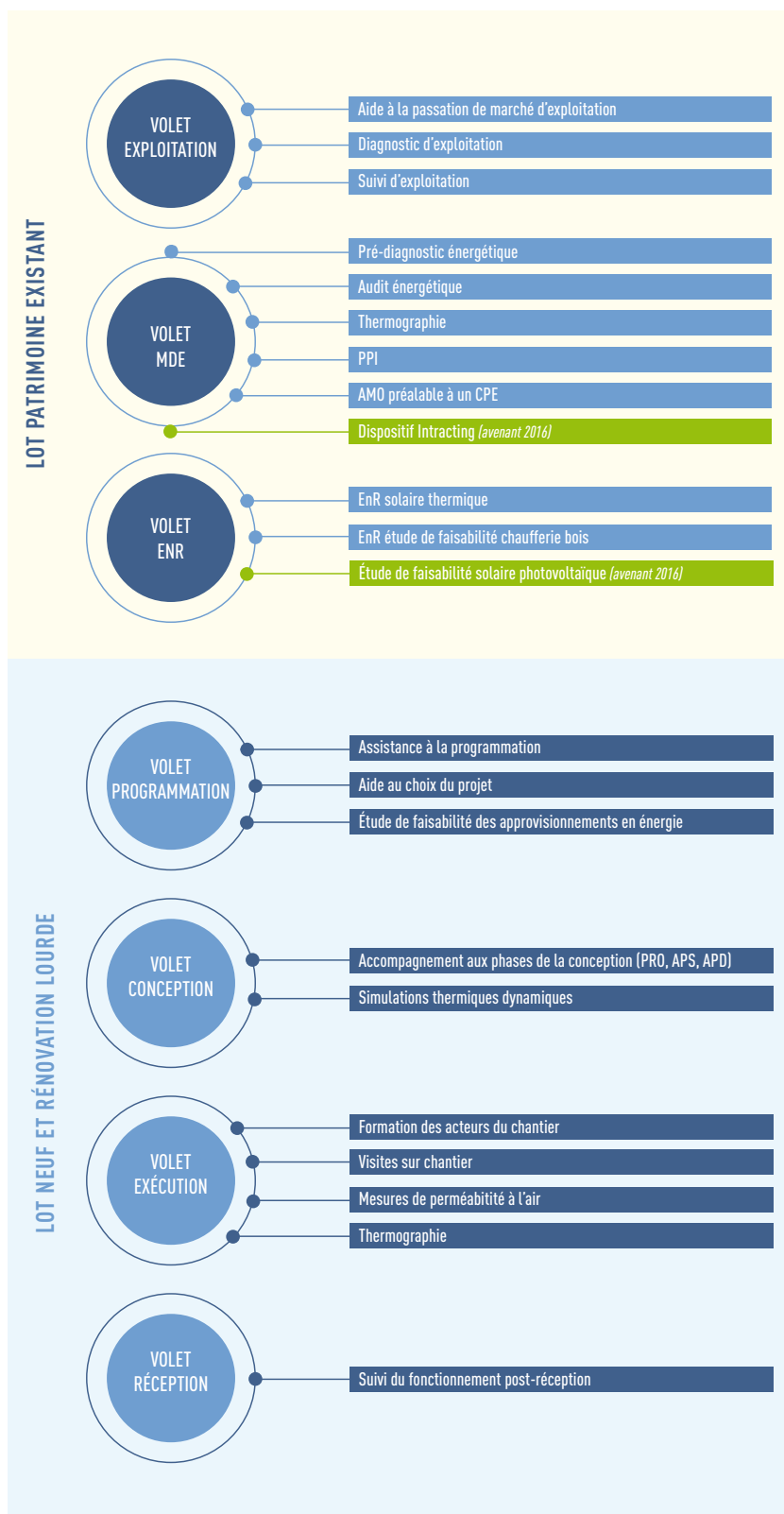
Trois territoires, représentant une population de près de 300 000 habitants, se sont déjà engagés dans cette démarche avec le Sigeif :

- > La communauté de communes Carnelle Pays de France (95).
- > La communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (77).
- > La communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (95).

Le rôle du Syndicat sera non de se substituer aux EPCI pour réaliser leur PCAET, mais de les accompagner dans l'élaboration de ce document et dans le suivi et la mise en œuvre de leurs actions après l'adoption du PCAET. Pour ce faire, le Sigeif a lancé, fin 2017, un marché d'AMO dédié aux PCAET auquel auront accès les EPCI accompagnés ; son personnel est également mobilisé pour piloter la procédure d'élaboration du PCAET, afin de porter conjointement la mission.

PRESTATIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIGEIF (MARCHÉS 2017-2019)



Valoriser les CEE : le dispositif Sigeif-Sipperec

Depuis 2015, le Sigeif et le Sipperec pilotent une solution commune de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE). Une nouvelle période de trois ans entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, avec pour objectif un niveau global de 1600 TWh cumac d'économies d'énergie. Les CEE sont un outil utile et particulièrement vertueux pour mener des actions se traduisant, pour les collectivités, par des économies significatives sur la facture, tout au long de la vie des équipements installés.

Le dispositif commun aux deux syndicats permet de faire converger l'intérêt de plus de 185 collectivités adhérentes, assurant une meilleure visibilité aux bénéficiaires. Il s'adresse à tous les acteurs éligibles aux CEE en Île-de-France, et tout particulièrement les collectivités adhérentes du Sigeif et/ou du Sipperec.

Depuis 2015, le nombre des adhérents a plus que doublé, démontrant l'attractivité du modèle proposé, avec un marché des CEE à nouveau dynamique, conséquence d'un niveau d'obligations significativement renforcé pour les fournisseurs d'énergie et les distributeurs de carburant.

— Un dispositif clé en main —

Fonctionnant sur le principe du dépôt direct sur le registre national Emmy, les dossiers de CEE sont constitués avec l'aide d'un bureau d'études prestataire, le cabinet Rozo. Ce dernier est en relation avec les bénéficiaires, en particulier au travers d'une plateforme web dédiée au suivi des opérations. Les collectivités concernées par les CEE récupèrent 80 % de la valorisation financière, le solde assurant les frais de gestion du dispositif, en particulier l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il s'agit pour les bénéficiaires de déclarer, le plus en amont possible, leurs opérations d'efficacité énergétique afin de rassembler les pièces justifica-

LA FERME PHOTOVOLTAÏQUE DE MARCOUSSIS, UN PROJET DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EMBLÉMATIQUE POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

Le Sigeif prépare l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur un terrain en friche dans la commune de Marcoussis, dont le maire est Olivier Thomas, par ailleurs premier vice-président du Sigeif. Cette centrale s'étendra sur quelque 30 ha clôturés, qui accueilleront 62 900

panneaux en silicium cristallin sur structures fixes, pour une puissance estimée à 23 MWc (mégawatts crête). La production attendue est de 27,3 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 11 000 habitants, la commune de Marcoussis en comptant un peu plus

de 8 000. Le terrain hébergera en outre l'un des plus grands élevages ovins de la région. Il s'agit d'un dossier crucial pour l'Île-de-France, région qui absorbe 16 % de la consommation électrique française et importe 95 % de l'électricité qu'elle consomme.

Pour mener à bien ce projet, le Sigeif a conduit, en 2017, des études écologiques (faune, flore...), techniques et de faisabilité. Dans le même temps, il a consulté trois entreprises avant de retenir le dossier de La Compagnie du vent, devenue Engie Green, qui sera l'opérateur garant de la bonne construction et exploitation de la ferme solaire.

C'est avec ce partenaire industriel que le Sigeif travaille, depuis, à la création d'une société de projet et à la constitution du dossier en réponse à l'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie. Si le dossier est retenu, la production démarrera en 2020.



tives et de sécuriser ainsi la valorisation de leurs CEE (voir plaquette page 101). À chaque fois que le regroupement d'opérations valorisables de plusieurs collectivités atteint 50 GWh cumac, le dossier est déposé, puis les CEE vendus à prix fixe, au terme d'un accord passé entre la société EDE, attributaire du marché, et le Sigeif-Sipperec. En 2017, environ 185 GWh cumac, dont 13 GWh cumac "précarité", ont ainsi été déposés, soit 580 GWh cumac depuis 2015.

— Précarité énergétique —

Depuis 2016, de nouveaux CEE, dédiés à la lutte contre la précarité énergétique, sont entrés en vigueur. Dans ce cadre, le Sigeif et le Sipperec ont ainsi communiqué auprès des collectivités pour favoriser le déploiement du service local d'intervention et de maîtrise de l'énergie (Slime), dispositif animé par le Cler (réseau pour la transition énergétique) et éligible aux CEE dédiés à la précarité énergétique, mieux valorisés financièrement (voir plaquette page 101).

Veille technologique

VEILLE ET EXPERTISE

Le Sigeif exerce une veille permanente dans le domaine des technologies émergentes. Des tests concrets lui permettent ainsi d'acquérir une expertise neutre et indépendante, dont il fait profiter ses adhérents, à travers des retours d'expérience réguliers.

Entre 2013 et 2015, le Sigeif et GRDF ont expérimenté en commun l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) gaz à absorption dans une crèche, à Tremblay-en-France, en finançant à la fois l'équipement et son instrumentation durant deux saisons de chauffe.

Les résultats mesurés ont permis de constater que les besoins de chauffage sont couverts à 80 %, entraînant une diminution de la facture de gaz naturel de l'ordre de 50 %, par rapport à l'ancienne chaudière.

UNE OPPORTUNITÉ DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR À L'ÉTUDE À ORSAY

En 2016, le Sigeif avait été sollicité par la commune d'Orsay pour examiner le potentiel géothermique d'un forage d'eau potable au niveau de la nappe de l'Albien, à 600 m de profondeur, qui alimente 40 % de la population communale en eau potable. Cette eau jaillit à une température stable de 28 °C environ.

Le Sigeif, par l'intermédiaire d'un bureau spécialisé, a diligenté une étude de faisabilité qui a confirmé le potentiel géothermique du projet et l'intérêt pour la commune d'utiliser ce gisement pour alimenter en chaleur son centre nautique. La commune pourrait donc récupérer les calories de ce forage à l'aide d'une pompe à chaleur géothermique et, ainsi, diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. Le Sigeif accompagnera la ville dans la mise en œuvre de cette opération.

Ces résultats très satisfaisants ont conduit le Sigeif et GRDF à proposer de subventionner cette technologie pour l'installation de plusieurs pompes à chaleur gaz à absorption. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des adhérents, proposant la prise en charge de 70 % des surcoûts d'installation de ces équipements. Il est doté de 130 000 euros, dont 30 000 euros versés par GRDF.

PILE À COMBUSTIBLE À PIERREFITTE-SUR-SEINE

Une autre expérimentation a été lancée en 2016, en partenariat avec le Crigen, le centre de recherche et d'expertise du groupe Engie. Elle concerne une pile à combustible de 5 kW électriques et 7,5 kW thermiques de puissance, installée dans la chaufferie de l'école Henri-Wallon, à Pierrefitte-sur-Seine. Il s'agit du pilote français d'un projet européen, Ene.field, visant à installer mille piles à combustible en Europe, chez des particuliers ou dans des bâtiments tertiaires, pour produire électricité et chauffage à partir de gaz naturel.

La chaufferie a été rénovée et instrumentée grâce au concours financier du Crigen. La période d'analyse s'est achevée en septembre 2017 ; les résultats sont attendus en 2018.

MICRO-COGÉNÉRATION À ANTONY

La ville d'Antony porte une nouvelle expérimentation, avec le soutien de GRDF et du Sigeif. Un module monobloc de micro-cogénération a été installé dans le groupe scolaire Paul-Bert. Il est composé d'un moteur à combustion interne fonctionnant au gaz naturel et d'un générateur produisant de l'électricité de 9 kW électriques et de 19,2 kW thermiques. La chaleur récupérée est stockée dans un ballon tampon de 1000 litres. L'appoint thermique est assuré par les deux chaudières à condensation de 430 kW de la chaufferie collective. Il répond à une partie des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire, tout en produisant de l'électricité grâce au générateur.

Les premiers résultats observés montrent des gains significatifs. S'ils sont confirmés, le Sigeif promouvra cette solution dans d'autres collectivités.



Vue de l'installation de l'école Paul-Bert à Antony, composée d'un module de micro-cogénération et d'un ballon tampon de stockage d'eau chaude sanitaire.

LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Depuis 2013 et avec le soutien de l'Ademe, le Sigeif propose à ses communes adhérentes de moins de 10 000 habitants un accompagnement technique dans le cadre du dispositif de conseil en énergie partagé (CEP). Ce dispositif a pour objectif d'aider gratuitement les petites communes à mettre en place une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine communal, par le biais des compétences en énergie d'un technicien spécialisé.

Aujourd'hui, une trentaine de communes ont adopté le dispositif CEP du Sigeif. Deux conseillers en énergie mènent cette démarche. Le premier se consacre aux vingt-deux communes éligibles du Val-d'Oise, le second aux dix-huit communes des autres départements franciliens.

En 2017, neuf communes ont bénéficié de la réalisation d'un bilan énergétique de leur patrimoine et cinq d'une campagne de mesure de températures dans les bâtiments identifiés comme les plus énergivores.

De plus, un accompagnement spécifique a permis à plusieurs communes de valoriser leurs travaux de rénovation énergétique par des certificats d'économies d'énergie.

Enfin, une réunion d'information sur l'éclairage public a été réalisée en début d'année ; l'objectif était de présenter aux communes les différentes actions permettant de réduire les consommations liées à l'éclairage public.

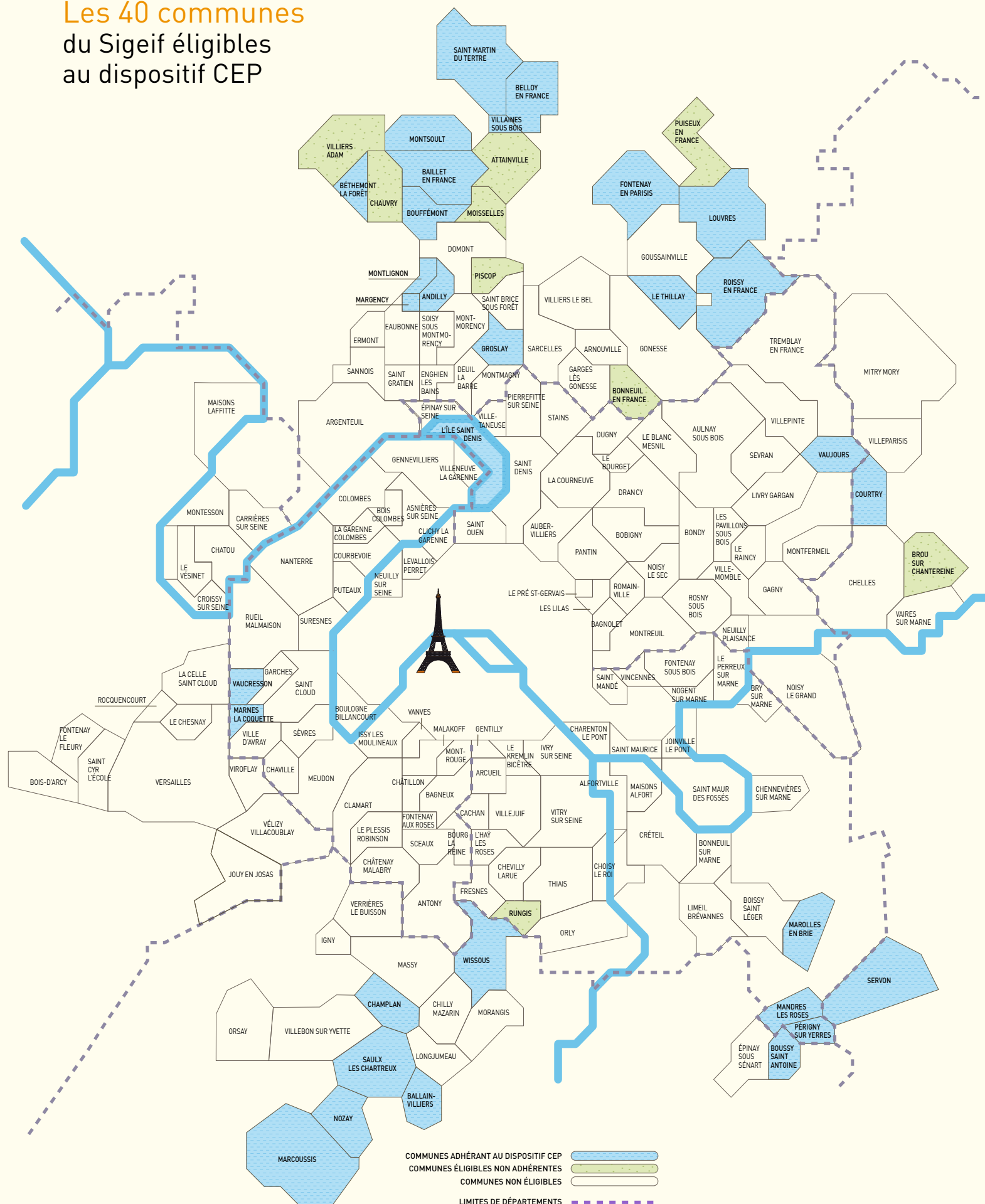
LA FAISABILITÉ DE PROJETS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES

En 2016, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) a souhaité poursuivre l'action engagée précédemment par la communauté d'agglomération pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et contribuer à la production d'énergies renouvelables. À cet effet, le GPSO a adhéré à la compétence développement des énergies renouvelables et efficacité énergétique.

Depuis, GPSO a bénéficié d'études de faisabilité visant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques dans deux de ses équipements : le palais des sports Robert-Charpentier, à Issy-les-Moulineaux, et le complexe sportif Marcel-Bec, à Meudon. Ces études ont permis de révéler le potentiel du site Marcel-Bec, et plus particulièrement en autoconsommation, mais également d'écarter le site Robert-Charpentier dont la structure n'est pas compatible avec le photovoltaïque, en raison de coûts de renfort trop importants.

Le Sigeif poursuivra le projet à Meudon par une mise en œuvre opérationnelle, en concertation avec l'EPT.

Les 40 communes du Sigeif éligibles au dispositif CEP



DÉVELOPPER
LE
GNV
ET LE
BIO-GNV
EN
ÎLE-DE-FRANCE



6.

Après avoir inauguré en 2016 la plus importante station publique d'avitaillement en gaz naturel véhicules de France, le Sigeif a poursuivi son effort pour la mobilité propre avec la création d'une société d'économie mixte locale dédiée à la mobilité. À terme, la SEM Sigeif Mobilités aura déployé un réseau de dix stations GNV et bio-GNV.

LA FRANCE compte aujourd'hui 14 500 véhicules roulant au gaz naturel. Selon l'AFGNV, le réseau d'accès public est constitué de 50 stations GNV ouvertes au public. Ces chiffres restent encore faibles, au regard du nombre de stations publiques des carburants pétroliers – environ 11 000 stations –, mais également en comparaison du réseau de nos voisins : l'Italie et l'Allemagne comptent, chacune, plus d'un millier de stations GNV.

Le GNV est, de fait, le premier carburant alternatif au monde. En progression de 18 % par an depuis dix ans, le parc mondial de véhicules au GNV atteint désormais 20 millions d'unités.

/// Une dynamique en marche

Aujourd'hui, le gaz naturel véhicules, notamment dans sa version bio-méthane, est un atout dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cela se traduit par un cadre législatif ambitieux : la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015 fixe une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030, par rapport à 1990, et une part des énergies renouvelables à plus de 30 % de la consommation finale d'énergie en 2030.

La filière est soutenue par l'Union européenne. Une directive de 2014 sur le déploiement d'infrastructures pour carburants alternatifs vise notamment à garantir une couverture suffisante en points de ravitaillement GNV en Europe. Les États membres sont en effet invités à mettre en place, d'ici la fin de 2025, un nombre approprié de points de ravitaillement ouverts au public, au moins tout au long du réseau transeuropéen de transport, afin que les véhicules puissent circuler dans toute l'Union. Prenant en compte l'autonomie minimale des véhicules, l'Europe préconise à cet égard une station tous les 150 km environ. Selon l'Ademe, à l'horizon 2050, 48 % de l'énergie consommée

dans les transports en France pourrait provenir du gaz et, en bonne partie, du biogaz. C'est pourquoi la France dispose désormais d'un cadre réglementaire favorable à la mise en place d'infrastructures dédiées aux véhicules GNV.

— Un carburant écologique et économique —

Le GNV présente de nombreux avantages écologiques et économiques. Il réduit de 50 % les émissions d'oxyde d'azote dans l'atmosphère par rapport au diesel, et de 95 % les émissions de particules fines par rapport au seuil de la norme Euro VI.

Les véhicules au GNV émettent 20 % de CO₂ en moins que les véhicules à essence (90 % avec du bio-GNV). L'utilisation du GNV dans les transports permettra donc de lutter plus efficacement contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique. En effet, les véhicules au GNV ne dégagent aucune odeur, aucune fumée, et sont deux fois moins bruyants qu'un véhicule diesel.

Au-delà de ses avantages pour l'environnement et la santé, le gaz naturel se révèle particulièrement compétitif en termes de prix, notamment pour les entreprises et les collectivités.

Son coût à la pompe est moins élevé que celui de l'essence et du gazole.

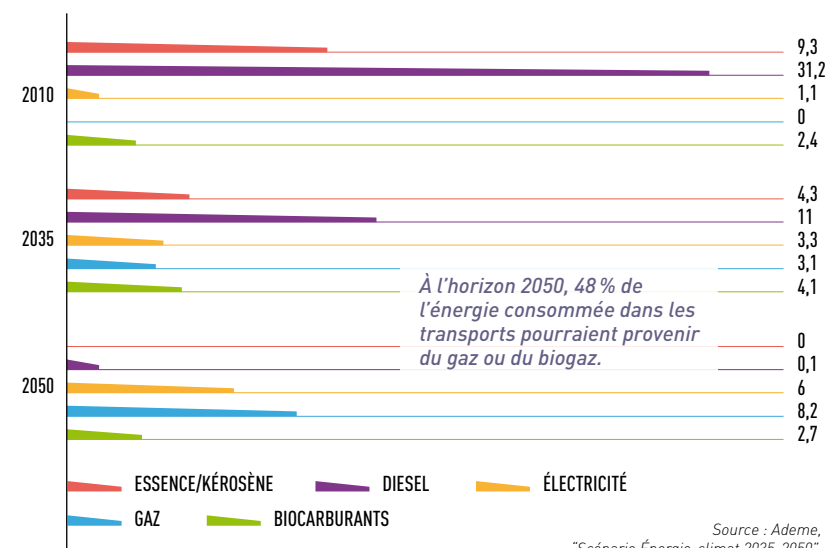
Il offre également une grande autonomie : 400 km pour les poids lourds et jusqu'à 1 000 km, en bicarburant, pour les véhicules légers.

— Un carburant qui s'adapte à toutes les flottes de véhicules —

De la citadine à l'utilitaire, en passant par le bus ou la benne à ordures ménagères, les véhicules GNV sont, aujourd'hui, disponibles dans une gamme très étendue.

Conscients du potentiel de la filière, les principaux constructeurs (Fiat, Mercedes, Renault, Iveco, Scania, Man, Volvo) ont d'ores et déjà pris le virage du gaz carburant en mettant sur le marché de nombreux utilitaires et poids lourds. De leur côté, les grandes entreprises et les collectivités territoriales optent également pour le GNV. Les leaders de la grande distribution sont de plus en plus nombreux à choisir le gaz naturel pour approvisionner leurs magasins de centres-villes. Et deux tiers des villes de plus de 200 000 habitants ont fait le choix du gaz carburant, pour une flotte totale de 2 500 bus et 900 bennes à ordures.

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE FINALE DANS LES TRANSPORTS EN MTEP (HORS AÉRIEN INTERNATIONAL)





Avitaillement en GNV de poids lourds à la station-service de Bonneuil-sur-Marne.

— GNV : l'action du Sigeif —

Fin 2014, le Sigeif a conclu avec la ville de Paris, le groupe La Poste et GRDF un partenariat visant à développer l'usage des véhicules fonctionnant au gaz naturel véhicules (GNV) en Île-de-France. Ce partenariat bénéficie du soutien financier de la région Île-de-

France. Une première station a ainsi été inaugurée en 2016 et neuf autres sont en construction ou en projet.

LA STATION GNV DE BONNEUIL-SUR-MARNE

Implantée dans le port de Bonneuil-sur-Marne, la première station GNV et bio-GNV du Sigeif a été inaugurée en novembre 2016. Sa construction a été confiée à la société Tokheim – spécialiste mondial de la construction de stations-service – et à la société Cirrus, fabricant depuis de nombreuses années d'équipements pour l'avitaillement en GNV.

L'exploitation en a été confiée à l'entreprise Endesa pour trois ans, dans le cadre d'une délégation de service public octroyée par le Sigeif. Cette station d'avitaillement GNV peut accueillir deux camions (jusqu'à 44 t) en simultané. À terme, quatre pistes sont prévues dans cet espace de 4 000 m². Il s'agit de la plus importante station publique en France. Le coût de la station s'établit à 1,8 million d'euros, dont 192 000 euros financés par la région Île-de-France.

La station est équipée de trois conteneurs disposant chacun d'un compresseur de 660 Nm³/h, avec une

DÉDUCTION FISCALE SUR LES POIDS LOURDS AU GNV

Les poids lourds roulant au GNV et au bio-GNV bénéficient d'un amortissement fiscal supplémentaire exceptionnel de 40 %. Cette décision fait suite à un amendement déposé par Jean-Jacques Guillet, député-maire de Chaville, président du Sigeif, adopté fin décembre 2015, dans le cadre de la loi de finances de 2016.

En pratique, les entreprises peuvent déduire de leur résultat imposable 40 % de la valeur des véhicules de plus de 3,5 t roulant au gaz naturel ou au biométhane, acquis jusqu'au 31 décembre 2017. Ce dispositif a été reconduit et étendu jusqu'en 2019 aux véhicules de 3,5 t par la loi de finances 2018, qui a, par ailleurs, gelé jusqu'en 2022 le taux de la TICPE du GNV au taux de 2017.

Cet amendement permet à des PME de transport routier d'investir dans des solutions de mobilité plus respectueuses de l'environnement et de la qualité de l'air.

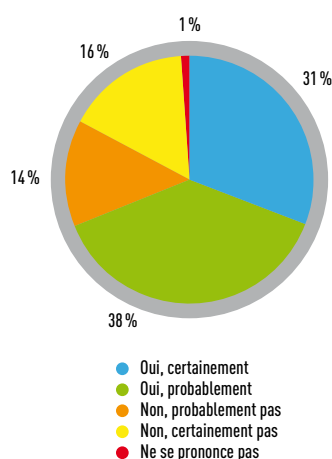
gaz. Un camion peut y faire le plein de gaz en moins de 15 min, le paiement s'effectuant par carte bancaire ou badge Endesa, 24 heures sur 24, tous les jours, comme dans n'importe quelle station-service.

Le contrat d'exploitation prévoit la vente de GNV et de bio-GNV, ainsi que d'un mix des deux carburants, dans des proportions déterminées par le client. Le bio-GNV repose sur l'émission de garanties d'origine ; à terme, la station recevra également du biométhane avec le projet d'injection à Valenton (94). Elle contribuera ainsi à l'économie circulaire, particulièrement vertueuse d'un point de vue écologique et économique.

CRÉATION DE LA SEM SIGEIF MOBILITÉS

Le Sigeif a créé fin 2016 la société d'économie mixte locale Sigeif Mobilités. Cette SEM a vocation à porter une dizaine de projets de stations d'avitaillement de véhicules GNV, à un horizon de cinq ans.

LA PROPENSION À ACHETER UNE VOITURE HYBRIDE AU GNV OU BIO-GNV EN 2017



Source : enquête Ilop-Sigeif

REPRÉSENTANTS DU SIGEIF AU SEIN DE LA SEM SIGEIF MOBILITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Jacques Guillet, président
• Chaville.

Xavier Caron • Enghien-les-Bains.
Annie Évrard • Bonneuil-sur-Marne.
Jean-Pierre Schosteck • Châtillon.
Hervé Soulié • Saint-Cloud.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pierre Chevalier • Ville-d'Avray.

La Caisse des dépôts accompagne ce projet d'envergure, qui est soutenu par la région Île-de-France, plusieurs grands syndicats techniques franciliens tels que le Syctom, le Siaap et le Siom de la vallée de Chevreuse, ainsi que GRTgaz développement (filiale de GRTgaz), premier gestionnaire de réseau de transport de gaz.

Cette société est dotée d'un capital social de 5 millions d'euros. La participation initiale du Sigeif, actionnaire

de référence, s'établit à 2,8 millions d'euros, celle de la Caisse des dépôts à 1,9 million d'euros. L'investissement pressenti pour déployer le réseau est de l'ordre de 15 millions d'euros.

Le plan d'affaires pour la construction de dix stations en Île-de-France (intra-muros, petite et grande couronnes) prévoit un temps de retour sur investissement de quinze ans.

TROUVER DU FONCIER ADAPTÉ

Pour construire des stations, la difficulté principale en Île-de-France est la disponibilité du foncier, compte tenu de la densité du territoire et des flux de circulation. À cet effet, le Sigeif a signé des conventions avec la Caisse des dépôts et GRDF pour la recherche de terrains propices à la construction des stations.

En 2017, le conseil d'administration de la SEM Sigeif Mobilités a ainsi approuvé un contrat d'amodiation avec le port autonome de Paris concernant un terrain situé dans le port de Gennevilliers, dont la configuration est parfaitement adaptée aux besoins d'une station GNV. Sigeif Mobilités a aussitôt lancé une consultation pour la construction et l'exploitation de cette station.



Séance du Comité d'administration de la SEM Sigeif Mobilités.

LE PROJET DE MÉTHANISATION DANS LE PORT DE GENNEVILLIERS

Le Sigeif et le Syctom préparent l'implantation d'une unité de méthanisation dans le port de Gennevilliers, en partenariat avec plusieurs acteurs publics et privés : Haropa-Ports de Paris, ville de Gennevilliers, Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France, Groupement national de la restauration, ville de Paris et GRDF.

Le choix du site de Gennevilliers s'explique à la fois par sa facilité d'accès, notamment par la Seine, dans la mesure où les déchets seront collectés dans Paris et la première couronne, et parce que son environnement industriel existant favorise l'acceptabilité du projet. En outre, la Seine sera également la voie privilégiée pour l'évacuation des digestats en deuxième couronne, en vue de leur épandage.

Ce projet répond à une exigence forte, découlant de la loi Grenelle II (2010), qui a rendu obligatoire la collecte sélective en vue de la valorisation des déchets pour les gros producteurs ou détenteurs de déchets organiques (restaurants de grande taille, cantines, grande distribution...). Les seuils déterminant l'obligation de valorisation sont désormais de 10 t par an, mais seront régulièrement abaissés, la généralisation à tous les producteurs étant attendue avant 2025. À cette date, chaque ménage devra avoir à sa disposition une solution pour valoriser ses bio-déchets – et non pas les jeter dans les ordures ménagères résiduelles.

Aujourd'hui, le seuil de 10 t par an concerne la plupart des cantines (à partir de 330 repas par jour), les restaurants de plus de 15 salariés, les marchés alimentaires de plus de 16 commerçants et les magasins dont la surface de vente de produits alimentaires est supérieure à 500 m².

Le projet porté par le Sigeif et le Syctom aidera à construire une filière organisée dans tout le territoire francilien, tout en permettant aux professionnels de respecter leurs obligations légales. Enfin, la nature et les volumes de bio-déchets concernés impliquent une solution de méthanisation qui permettra l'injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz.

SIGEIF MOBILITÉS : LE DÉPLOIEMENT DE STATIONS GNV S'ACCÉLÈRE

En créant la Sem Sigeif Mobilités, le Sigeif conduit un vaste programme de déploiement de stations d'avitaillement en gaz naturel et en biogaz. L'objectif est de construire une dizaine de stations dans la région en cinq ans, pour offrir une alternative en carburant "propre" aux poids lourds, utilitaires et véhicules particuliers.

Le programme a démarré en 2016 avec la construction par le Sigeif d'une station dans le port de Bonneuil-sur-Marne et s'est poursuivi, en 2017, avec la SEM qui portera ses trois premiers projets : le premier est situé dans le port de Gennevilliers, le deuxième à Wissous et le troisième visant une station "multi-fluides" à Paris.

Des stations implantées en zone industrielle, au plus près des besoins

Depuis novembre 2016, le Sigeif a confié à Endesa l'exploitation, en délégation de service public, de la station en GNV et bio-GNV implantée dans le port de Bonneuil-sur-Marne. La station, équipée de quatre pistes, est destinée aux poids lourds, mais aussi aux véhicules utilitaires et particuliers. Implantée sur 4 000 m², au cœur d'une vaste zone industrielle, elle est disponible 24 h/24 toute l'année ; le paiement s'effectue par carte bancaire de manière automatisée, permettant l'avitaillement simultané de plusieurs camions en quelques minutes.

En 2017, le premier projet de station d'avitaillement lancé par la SEM Sigeif Mobilités sera implanté dans le port de Gennevilliers⁽¹⁾, là aussi au plus près des besoins des transporteurs routiers.

Il s'agit, en effet, du deuxième port fluvial d'Europe, doté d'une vaste plateforme logistique, qui compte



Illustration de la station-service multi-énergies du pont de Grenelle, à Paris. L'ouverture est prévue en 2022.

275 entreprises et génère 20 millions de tonnes de trafic de marchandises. La station sera ouverte en 2019 et accueillera tous types de véhicules jusqu'aux poids lourds de 44 t.

Elle sera automatisée, avec un paiement par carte bancaire 365 jours par an, 24 h/24 ; ses quatre pistes permettront l'avitaillement simultané de quatre véhicules, en moins de quinze minutes.

Les projets à Wissous et au pont de Grenelle

Sigeif Mobilités a également lancé en 2017 un appel d'offres pour la création et l'exploitation d'une nouvelle station d'avitaillement en GNV et bio-GNV à Wissous⁽²⁾, en Essonne. Comme les précédentes, cette station devra être ouverte au public, en libre-service, toute l'année. L'exploitant sera retenu pour une durée de douze ans.

Enfin, Sigeif Mobilités est l'un des vingt lauréats de l'appel à projets "Réinventer la Seine", avec sa proposition de construire une station du futur, en partenariat avec Sogaris, Air liquide, Total, Enedis et GRDF. Implantée sur le parking du pont de Grenelle, cette première station-service multi-énergies proposera un approvisionnement en GNV, bio-GNV, électricité et hydrogène, c'est-à-dire toutes les énergies "propres", à dif-

férents types de véhicules : automobiles, camions et même bateaux, d'où l'implantation en bord de Seine. L'ouverture est prévue pour 2022.

À terme, le carburant sera du bio-GNV, 100 % vert

Une part non négligeable du carburant qui sera proposée dans les dix stations de Sigeif Mobilités sera du biométhane, un gaz vert entièrement renouvelable. Ce bio-GNV est aujourd'hui accessible par "garanties d'origines", des certificats de production garantissant qu'une quantité de gaz, égale à celle achetée par le client, a été produite et injectée dans le réseau. D'ici quelques années, ce bio-GNV sera produit par une usine de méthanisation récoltant des déchets organiques en Île-de-France. Cet ambitieux projet d'économie circulaire au service de la mobilité propre, dans une région qui souffre aujourd'hui d'importants pics de pollution, montre tout l'intérêt de promouvoir la mobilité gaz.

(1) En 2018, à l'issue de la procédure d'appel d'offres, Total a été retenue pour exploiter la station de Gennevilliers, l'ouverture étant prévue courant 2019.

(2) À Wissous, c'est la société Endesa qui a été retenue, l'ouverture est prévue également courant 2019.

ACHETER
LE GAZ
AUX
MEILLEURES
CONDITIONS



7.

Créé en 2004, le groupement
de commandes de gaz naturel
et d'efficacité énergétique,
coordonné par le Sigeif au bénéfice
des collectivités et établissements publics
franciliens, rassemble aujourd'hui
500 acheteurs et près de 11 000 sites.

/// LES MARCHÉS 2016-2019

Le groupement de commandes du Sigeif fédère 500 membres, pour un volume de 9 TWh de gaz sur trois ans, répartis en 11 000 points de livraison. La dernière consultation a une nouvelle fois confirmé l'attractivité et la performance du dispositif : onze fournisseurs y ont en effet participé.

Deux autres consultations ont également été menées par le Sigeif au profit d'acheteurs qui n'avaient pu rejoindre à temps le groupement de commandes pour participer au marché principal. Ces contrats "relais" ont été attribués à Gazprom.

Parmi les nouveautés de son cahier des charges, le Sigeif offre aux membres de son groupement la possibilité, en cours d'exécution des contrats, de souscrire une part de biométhane pour tout ou partie de leurs sites de consommation.

Les contrats de fourniture courent jusqu'en juin 2019.

— Des gains allant de 23 à 32 % —

Comparés aux tarifs réglementés (qui ne sont plus proposés aux collectivités que pour leurs plus petits sites), les prix obtenus font apparaître des gains allant de 23 à 32 %. Le Sigeif a, pour la première fois, conclu des marchés de gaz de trois ans. La période de fourniture s'étendra ainsi de juillet 2016 à juin 2019, à l'exception du contrat du centre hospitalier de Nanterre, renouvelable tous les ans.

— La connaissance du marché, clé d'un achat efficace —

Dans un domaine aussi évolutif que l'énergie, l'acheteur est tenu de s'informer en permanence de l'état du marché afin d'optimiser ses achats.

Dans cette optique, le Sigeif organise régulièrement des sessions d'information avec les membres de son groupement, ainsi que des groupes de travail spécifiques. Y sont expo-

SUIVRE LES CONSOMMATIONS DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ AVEC CALYPTÉO

Les membres du groupement de commandes du Sigeif bénéficient gratuitement d'un logiciel en ligne de suivi et d'analyse des consommations appelé Calyptéo. Ce service permet un suivi global technique et financier des sites, avec des bilans mensuels et annuels. En partenariat avec le Sipperec, ce service est, aujourd'hui, proposé aux membres des deux groupements de commandes coordonnés par le Sigeif pour le gaz, et par le Sipperec pour l'électricité.

Consultable sur Internet, Calyptéo est alimenté par chaque fournisseur d'énergie attributaire d'un ou de plusieurs lots (actuellement, Save, Direct Énergie et ENI), et par les données journalières de consommation fournies par GRDF. En 2018, l'outil disposera d'une nouvelle plateforme.

sées et discutées les grandes évolutions des marchés (allotissement, processus d'achat, biométhane, etc.).

Une fois les marchés attribués, le Sigeif assure une présence permanente, destinée à observer la mise en place et le suivi du marché (processus de changement de fournisseur, facturation, etc.). Parallèlement, il intervient dans de nombreux colloques dédiés aux achats d'énergie (par exemple, lors du congrès Gazélec de Paris en octobre 2017), participe aux différents groupes de travail sur ce thème (Amorce, FNCCR, etc.) et entretient des contacts réguliers avec des acheteurs groupés de dimension nationale mais confrontés aux mêmes problématiques, comme la centrale d'achats Ugap, la direction des achats de l'État ou UniHA (acheteurs hospitaliers).

Enfin, le travail de *sourcing* qu'il mène auprès des opérateurs du marché gazier permet au Sigeif d'optimiser en permanence sa stratégie d'achat, tout en suscitant la meilleure concurrence possible.

/// Le gaz renouvelable fait son entrée dans l'appel d'offres

Beaucoup d'acheteurs souhaitent contribuer à la protection de l'environnement par des achats responsables, visant notamment la consommation d'énergies renouvelables. Désormais injecté dans le réseau, le biométhane est un gaz naturel "vert" dont la filière est encore émergente mais très dynamique.

À la différence de l'électricité renouvelable, dont les volumes injectés permettent à l'ensemble des fournisseurs de proposer des offres "100 % vertes" pour un surcoût très marginal, l'offre de biométhane est, aujourd'hui, disponible dans des quantités très réduites. Il en résulte un niveau de prix encore élevé, qui peut s'avérer dissuasif pour les acheteurs souhaitant l'intégrer dans leurs appels d'offres.

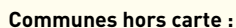
— Une filière en plein essor —

Avec 800 projets en cours, la filière est cependant en plein développement ; la France s'est d'ailleurs fixé un objectif de production de biométhane de 8 TWh par an en 2023. Aussi le Sigeif a-t-il adopté, dans le cahier des charges de ses marchés 2016-2019, un dispositif d'une grande souplesse afin d'éviter de restreindre la concurrence aux seuls fournisseurs disposant de quantités de biométhane lors de la consultation, tout en ouvrant aux membres la possibilité, en cours d'exécution du contrat, de "verdir" une partie de leur fourniture pour quelques-uns de leurs sites, lorsque l'opportunité s'en présentera.

En novembre 2017, le Sigeif, en présence du fournisseur Save, a ainsi réuni les membres intéressés par l'achat de biométhane sur une partie de leur patrimoine.

(voir en page 119
la liste complète des
membres du groupement
de commandes)

la liste complète des membres du groupement de commandes)



Seine-et-Marne
Bailly-Romainvilliers
Coupvray
La Grande-Paroisse
Magny-le-Hongre
Moissy-Cramayel
Montry
Nemours
Salins
Savigny-le-Temple

Serris
Thomery
Torcy

Yvelines
Cernay-la-Ville
Maurepas
Orgeval
Plaisir
Villennes-sur-Seine

Essonne
Avrainville
Boissy-sous-Saint-Yon
Bondoufle
Bruyères-le-Châtel
Cheptainville
Égry
La Ferté-Alais
Fontenay-lès-Briis
Itteville

Janville-sur-Juine
Lardy
Limours
Marolles-en-Hurepoix
Milly-la-Forêt
Morigny-Champigny
La Norville
Ollainville
Saint-Germain-
lès-Arpaion

Saint-Yon
Villabé
Val-d'Oise
Cergy
Menucourt
Taverny
Vauréal

COMMUNES ADHÉRENTES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

COMMUNES DU SIGEIF NON ADHÉRENTES

LIMITES DE DÉPARTEMENTS

UN PARTENARIAT SIGEIF-GRDF POUR UN MEILLEUR PILOTAGE DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Grâce à un système de télé-relève des compteurs, GRDF dispose des consommations journalières des plus gros sites, ceux consommant annuellement plus de 300 MWh. Plus de 3 000 sites sont concernés, représentant 80 % des volumes globaux du marché du groupement de commandes.

De façon expérimentale et totalement inédite, en partenariat avec GRDF, le Sigeif a mis en place un service permettant aux membres du groupement de recevoir mensuellement, par courrier électronique, leurs données de consommations issues des relevés journaliers.

Les membres peuvent ainsi piloter précisément leurs équipements : suivi des consignes de chauffage, contrôle du fonctionnement de l'installation, comparaison des consommations par bâtiments, etc.

De plus, les données recueillies depuis deux ans permettent de connaître précisément l'historique de consommation des bâtiments et le croiser avec des données de fréquentation, de température, etc. Il est ainsi possible de prévoir la consommation de chaque bâtiment et de mesurer de façon détaillée l'impact de mesures d'efficacité énergétique, comme dans un contrat de performance énergétique.

Enfin, ces données sont directement intégrées dans l'outil de suivi des facturations et des consommations, afin de regrouper toutes les informations de ce type en une seule et même plateforme.

LE BIOMÉTHANE, ÉNERGIE VERTE EN PLEIN ESSOR

Issu de la fermentation de déchets ménagers ou agricoles, mais aussi de boues de stations d'épuration, le biométhane est un gaz "vert" similaire au gaz naturel (CH₄).

Pour l'obtenir, les déchets sont triés, brassés et introduits dans un méthaniseur. Ils sont ensuite mélangés et chauffés. En fermentant, les bactéries les transforment en biogaz. Odorisé et contrôlé, il est alors injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel.

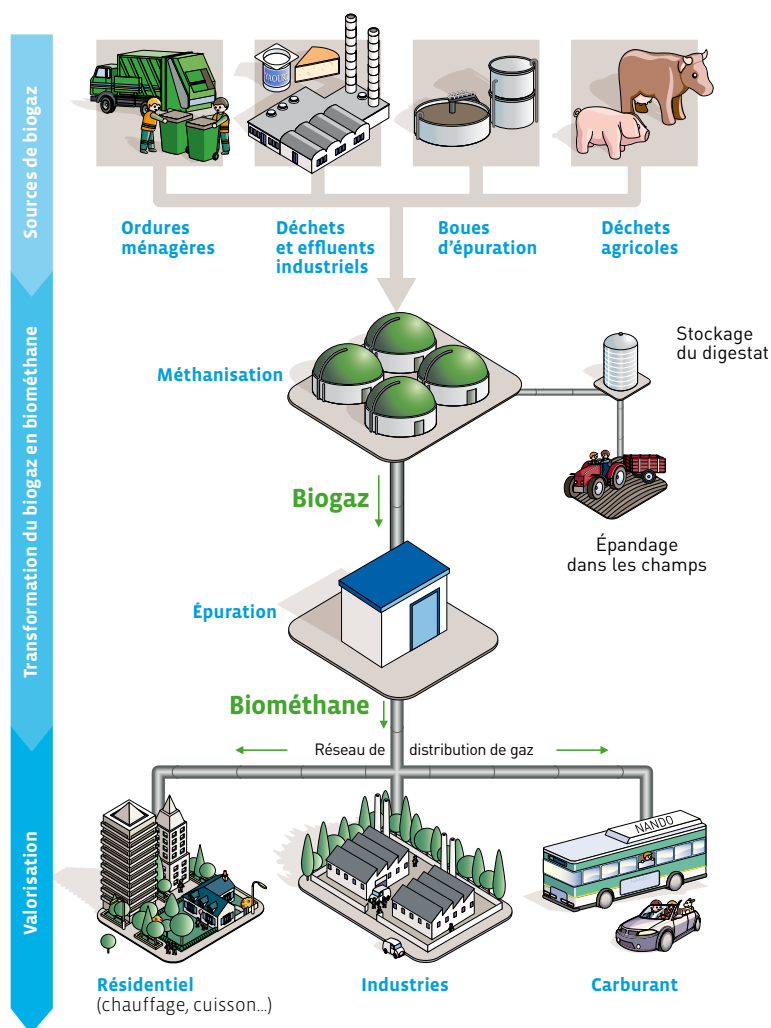
En France, à ce jour, seule une quarantaine de sites injectent une production de biogaz estimée à 520 GWh par an, ce qui représente l'équivalent du chauffage de plus de 43 000 foyers. Mais, selon GRDF, quelque 800 projets sont dans les cartons.

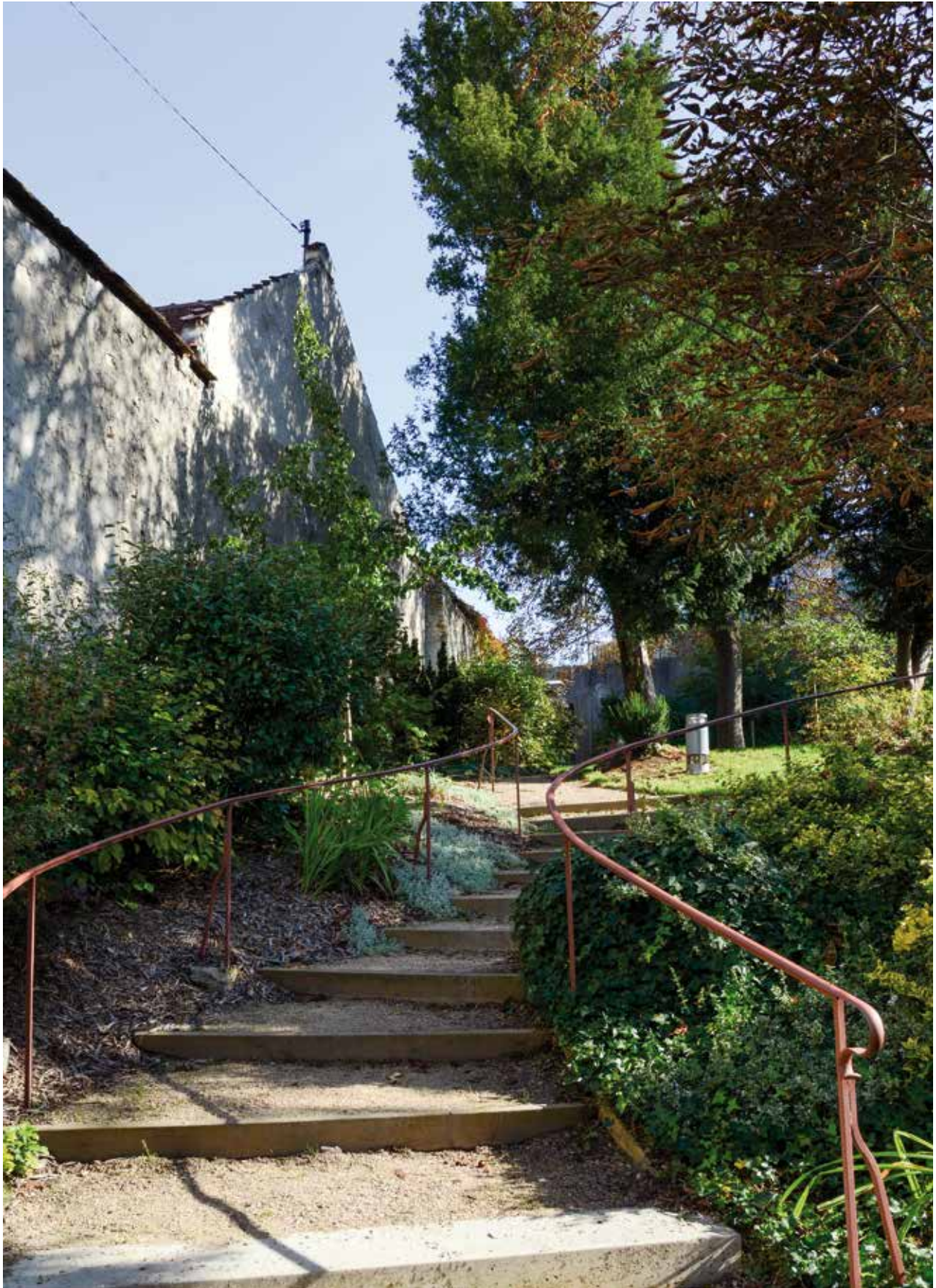
Le Syndicat des énergies renouvelables estime le potentiel du gaz renouvelable à 30 % de la production totale en 2030. Un scénario de l'Ademe, GRDF et GRTgaz envisage un gaz 100 % vert en 2050.

Le biométhane peut aussi servir de carburant (on parle de bio-GNV), constituant une alternative particulièrement intéressante sur les plans écologique (neutralité carbone) et économique (économie circulaire).

Le bio-GNV intéresse de plus en plus les transporteurs routiers et les municipalités (bennes à ordures et autobus). Les stations d'avitaillement portées par Sigeif Mobilités prévoient à ce titre la possibilité de faire le plein de gaz vert (lire pages 90-91).

LA VALORISATION DES DÉCHETS EN BIOMÉTHANE





COMMUNIQUER
POUR UN
MEILLEUR
SERVICE



8.

Afin d'aider les élus à appréhender les enjeux de la transition énergétique, le Sigeif propose différents supports d'information et de communication et organise des manifestations et des réunions d'information thématiques, au plus près des préoccupations de leurs administrés.



La communication institutionnelle du Syndicat

La communication institutionnelle vise à répondre aux attentes des communes et à offrir, en particulier aux élus, les éléments d'information nécessaires à la bonne compréhension d'un environnement de plus en plus complexe.

— Nouvelle édition de la plaquette de présentation —

Le Sigeif a édité une nouvelle plaquette de présentation, qui retrace l'histoire du Syndicat et valorise ses différentes missions. L'édition 2017 donne davantage de place au développement de l'activité du Syndicat dans le domaine des énergies renouvelables et à son action dans le domaine de la mobilité propre. Elle est enrichie de fiches pratiques qui décrivent de manière très concrète les services rendus par le Sigeif aux collectivités et la marche à suivre pour pouvoir en bénéficier.

S'inspirant du contenu de cette plaquette, le Syndicat a fait réaliser un document de synthèse de six pages et un petit film d'animation de 4 min destiné à être projeté à l'occasion des divers salons et manifestations auxquels il participe.

— Annonces presse —

Afin de mieux faire connaître ses activités, le Sigeif fait régulièrement paraître des annonces publicitaires dans la presse et, notamment, dans des supports spécialisés destinés aux élus d'Île-de-France.

En 2017, deux actions ont été menées dans *Le Journal du Parlement*. L'une à l'occasion de la publication d'un hors-série sur les services publics territoriaux, l'autre lors de la réalisation d'un numéro spécial sur Paris Saclay, "Territoire en mouvement". Cette action a été complétée par la parution d'une double page dont l'objectif était de mieux faire connaître les avantages du GNV et du bio-GNV dans les transports, pour améliorer la qualité de l'air en Île-de-France.

— Publications —

Prolongement de la communication institutionnelle, la politique éditoriale du Sigeif délivre des informations techniques et pédagogiques claires sur les énergies (gaz, électricité, énergies renouvelables), tout en fournissant aux élus des informations à caractère juridique et institutionnel concernant les modes de fonctionnement et les activités du Sigeif.

Chaque année, le Sigeif publie son rapport d'activité. Ce document rappelle les grandes tendances du marché de l'énergie dans le monde, fait état de l'évolution de la législation et de la réglementation et rend compte de l'activité du Syndicat au cours de

l'année passée, tout en fixant ses orientations pour les années à venir. Il comporte une synthèse du rapport de contrôle électricité et du rapport de contrôle gaz, qui sont publiés intégralement en cours d'année.

— Réseaux Énergie —

Réseaux Énergie est la lettre d'information du Sigeif. Parmi les principaux sujets traités en 2017, notons : la station-service du futur du pont de Grenelle, le plan climat de Nicolas Hulot, la ferme photovoltaïque de Marcoussis, l'autoconsommation, le compteur Gazpar, la création du Pôle Île-de-France, les nouveaux outils proposés par le groupement de commandes en matière d'efficacité énergétique, etc.

À l'occasion de la journée d'information sur la mobilité propre, le Sigeif a publié un hors-série de 8 pages sur le sujet. Ce numéro spécial est téléchargeable, comme toutes les autres publications, sur le site du Sigeif, www.sigeif.fr

— Le site institutionnel du Sigeif —

Le site Internet www.sigeif.fr présente des informations sur l'actualité du Sigeif et le monde de l'énergie. Accessible via un identifiant et un mot de passe, l'espace adhérents est réservé aux délégués et aux services des communes membres. Il permet de consulter l'agenda du Syndicat, de télécharger les dossiers du Comité d'administration, de prendre connaissance des éléments de calcul

Ci-contre, quelques publications du Sigeif au cours de l'année 2017 : rapports de contrôle des concessions de gaz (2015) et d'électricité (2016), rapport d'activité 2016, un numéro de Réseaux Énergie, plaquette sur les formations AIPR (voir page 103), plaquettes CEE et CEE "précarité énergétique".



JOURNÉE D'INFORMATION DU SIGEIF LE 9 NOVEMBRE 2017. MOBILITÉ PROPRE EN ÎLE-DE-FRANCE : DES DISCOURS AUX ACTES

Dans le contexte d'une transition énergétique "accélérée" (fin de la vente des véhicules essence et diesel en 2040, interdiction des véhicules diesel dans Paris dès 2025 et des véhicules essence en 2030...), les collectivités locales ont un rôle moteur à jouer, non seulement dans la création et le développement des infrastructures nécessaires (stations-service GNV et bio-GNV, bornes de recharge électrique, aménagements urbains, etc.), mais également dans le domaine de la formation et de la communication.

Face aux enjeux et aux échéances encore incertains, mais dans un calendrier qui s'accélère, les consommateurs, les usagers, les citoyens, et même les élus, sont parfois perplexes, voire désemparés. C'est pourquoi le SigEIF a souhaité organiser une journée d'information traitant de ce sujet.

Cette journée, qui réunissait près de 150 élus dans les salons Nework, quai de Javel, à Paris, a permis de faire, très concrètement, le point sur le développement de la mobilité propre en Île-de-France (mobilité

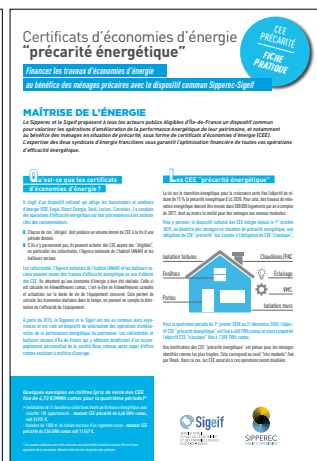
électrique, mobilité GNV, bio-GNV, hydrogène...), ainsi que l'évolution des technologies et des comportements des consommateurs-citoyens. Un compte rendu exhaustif de cette journée a été édité et est disponible sur le site du SigEIF, www.sigeif.fr



Quelques vues de la salle
lors de la journée d'information
du SigEIF, le 9 novembre 2017.

des redevances d'occupation du domaine public et du montant des reversements par le SigEIF de la TCCFE aux communes adhérant à la compétence électricité. Il met également à la disposition de chaque commune les plans des réseaux de gaz et d'électri-

cité. Une refonte du site, avec de nouvelles fonctionnalités, est en cours. Le site permet aussi d'adhérer au dispositif des CEE proposé conjointement par le SigEIF et le Sipperec.



DOCUMENTATION TECHNIQUE

Le Sigeif a entrepris de développer une petite collection de documents techniques afin de présenter les expérimentations réalisées en partenariat avec les services recherche et développement des grandes entreprises du secteur et les communes adhérentes.

En 2017, le Sigeif a édité deux premiers documents. L'un porte sur les résultats induits, en termes d'efficacité énergétique, par l'installation d'un éco-générateur au gaz dans un bâtiment administratif de Nanterre ; l'autre détaille les économies réalisées grâce à l'installation d'une pompe à chaleur gaz à absorption dans une crèche de Tremblay-en-France.



— Événements et participation à des salons et manifestations —

Périodiquement, le Sigeif crée des événements ou participe à l'organisation de manifestations ou de salons, en partenariat avec d'autres syndicats, des gestionnaires de réseaux ou des fournisseurs d'énergie. C'est l'occasion pour les adhérents d'échanger, de dialoguer et de trouver des réponses aux nombreuses questions posées par la transition énergétique ou la gestion des services publics de l'énergie.

LES JOURNÉES D'INFORMATION DU SIGEIF

Faisant le point sur un sujet précis et d'actualité, les journées d'information du Sigeif sont spécialement destinées aux élus et aux fonctionnaires de ses communes adhérentes. Ainsi, le 9 novembre 2017, le Sigeif a organisé une journée intitulée "Mobilité propre en Île-de-France : des discours aux actes" (voir page 101).

SALON DE L'AMIF

À l'occasion du salon des maires d'Île-de-France 2017, le Sedif, le Siaap, le Sigeif, le Sipperec et le Syctom se sont associés pour promouvoir le rôle des grands syndicats de services publics urbains du Grand Paris dans la construction de la métropole.

Par cette initiative, ils entendent réaffirmer leur volonté de concevoir et mettre en œuvre des synergies efficaces entre leurs activités, à l'échelle des territoires du Grand Paris et au service de leur équilibre environnemental et énergétique.

À l'occasion de cette manifestation, une plaquette a été éditée, présentant les compétences des différents syndicats, les initiatives prises et les travaux réalisés au cours de l'année écoulée.

CONGRÈS GAZELEC

À l'occasion du congrès Gazelec qui s'est déroulé à La Défense les 17, 18 et 19 octobre derniers, le Sigeif, en tant que collectivité experte, a participé à une table ronde réunissant des fournisseurs (ENI, Endesa, Engie) et des acheteurs d'énergie (Kingfisher, Veolia). Les sujets évoqués portaient essentiellement sur l'évolution des

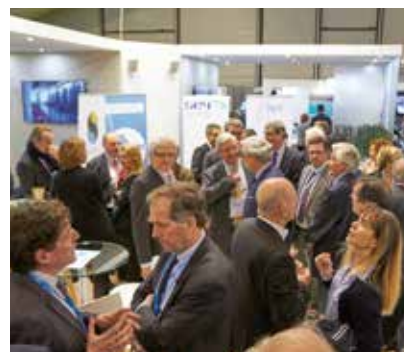
prix de la molécule, les incertitudes concernant le stockage du gaz, les taxes, ainsi que sur la place grandissante des objectifs liés aux enjeux de l'efficacité énergétique.

— Mobilités 2030 —

Adhérent au Forum métropolitain du Grand Paris, et identifié comme un acteur clé de la mobilité propre, le Sigeif a contribué à l'élaboration d'un livre blanc – *Mobilités 2030* – sur les "mobilités durables, intelligentes et optimisées, à l'horizon 2030 en Île-de-France". Ce travail collectif, qui a rassemblé deux cents acteurs de la mobilité pendant plus d'un an, a permis d'établir un diagnostic partagé et prospectif et de formuler des propositions concrètes. Ainsi, par exemple, ce document de référence promeut l'idée d'un développement d'un réseau structuré de stations GNV et bio-GNV alimentées par des unités de méthanisation de proximité, deux sujets dans lesquels le Syndicat est engagé depuis de nombreux mois.

— Conférence de l'Ofate —

En septembre 2017, le Sigeif est intervenu, dans le cadre d'une conférence organisée par l'Office franco-allemand pour la transition énergétique (Ofate), sur le thème "le biogaz dans la chaîne de valeur locale : agriculture et gestion des déchets". Cette manifestation a rassemblé une centaine d'experts allemands et français au ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle a permis d'appréhender les perspectives de développement des bioénergies, le rôle de l'agri-entrepreneur au sein de la transition énergétique et les modèles économiques pour les por-



teurs de projets bioénergétiques. L'intervention du Sigeif portait principalement sur l'évolution de la filière biogaz et les modèles d'affaires à mettre en place pour son développement.

— Journées d'études, comités de pilotage, colloques... —

En 2017, le Sigeif a participé ou est intervenu dans les colloques et les réunions d'échanges du groupe "planification énergétique" d'Amorce, le premier réseau français d'information, de partage, d'expériences et d'accompagnement des collectivités.

Le Syndicat intervient également régulièrement lors des journées d'études de la FNCCR, ou à l'occasion des groupes d'échanges organisés par le réseau Teddif (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, conseil régional, Arene, Ademe et Cerema). Tout au long de l'année, il participe à de nombreuses réunions, notamment celles du comité de pilotage des communautés départementales de la transition énergétique du Val-de-Marne et du Val-d'Oise, ainsi qu'à un certain nombre de manifestations telles que les Assises européennes de la transition énergétique, les Assises des énergies renouvelables en milieu urbain ou les Assises régionales de l'énergie.

— Formation AIPR —

Désormais, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) est devenue obligatoire pour tous les agents territoriaux intervenant dans les chantiers.

Dans le cadre de ses missions d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz et d'électricité, notamment en ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens, le Sigeif a décidé de prendre en charge financièrement des journées de formation théorique, avec passage de l'examen permettant la délivrance de l'AIPR, conformément à l'arrêté du 22/12/2015.

L'INFORMATION DES ADHÉRENTS DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Parallèlement à sa mission principale de coordonnateur, pour laquelle il a été mandaté par les membres du groupement de commandes, et portant sur la passation des marchés de gaz naturel et d'efficacité énergétique, le Sigeif assure une mission d'information relative au secteur et aux questions soulevées par l'achat d'énergie.

Dans un domaine complexe et rapidement évolutif, ce rôle est essentiel pour informer régulièrement élus et personnels des collectivités. Aussi le Sigeif diffuse-t-il une lettre spécifiquement destinée aux membres du groupement de commandes et organise des réunions d'information, s'ordonnant autour de l'ensemble des aspects techniques, économiques et juridiques du dossier.

Une session se déroule ainsi, systématiquement, avant le lancement de l'appel d'offres. Une autre suit l'attribution des marchés afin d'en présenter les titulaires aux membres du groupement.

Par ailleurs, le Sigeif est l'interlocuteur naturel de ces derniers pour toutes les questions qu'ils pourraient se poser sur l'exécution des marchés attribués, dans une logique d'accompagnement et d'appui pour la compréhension et l'exécution des marchés.

www.achat-gaz.fr un site exclusivement centré sur l'achat de gaz.

Un site Internet entièrement dédié au groupement de commandes de gaz a été mis en place dès 2015. Il comprend un espace public présentant, par exemple, les modalités d'adhésion et les modèles types de délibérations à prendre, les événements organisés par le Sigeif, etc.

Un espace extranet permet aux membres d'accéder à des actualités, enquêtes et newsletters, de recevoir les invitations aux réunions, etc. Des services personnalisés leur sont offerts : mise à disposition des résultats des appels d'offres ainsi que des pièces des marchés de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique, tableaux actualisés des prix de la fourniture de gaz, accès à la liste des points de livraison et aux données, mise en relation avec les fournisseurs, etc. Des développements réguliers sont effectués en vue d'améliorer et de diversifier la gamme des services rendus aux membres.

Grâce à ce site exclusivement dédié à l'achat de gaz, les missions historiques du Sigeif, autorité organisatrice de la distribution, sont désormais clairement distinguées de son activité de coordonnateur.

Ces journées se sont déroulées à la fin du second semestre 2017 et ont permis à 60 agents territoriaux de valider leurs compétences de concepteurs. Au vu de ce succès, de nouvelles sessions habilitantes sont d'ores et déjà prévues pour 2018.

— Relations presse —

La plupart des actions et des initiatives prises par le Sigeif font l'objet d'un communiqué de presse et d'une relance systématique des journalistes.

Parmi les sujets traités en 2017 : le lancement du projet de ferme solaire de Marcoussis, l'annonce de la journée d'information du Sigeif sur la mobilité propre, l'inauguration d'une première ferme solaire en Arménie, dans le

cadre de la coopération décentralisée du Syndicat, la participation du Sigeif à l'appel à projets "Réinventer la Seine", l'annonce de la construction d'une nouvelle station GNV/bio-GNV dans le port de Gennevilliers, la signature de la convention consultative du Pôle énergie Île-de-France, ou encore le projet de valorisation des biodéchets et de production de biogaz pour le première couronne de l'Île-de-France...



1. Une séance du conseil d'administration en 2017. 2. Stand des services publics urbains du Grand Paris lors du salon de l'Amif, du 27 au 29 mars 2017. 3. Vue de l'assistance lors de la journée d'information du Sigeif "Mobilité propre en Île-de-France", le 9 novembre 2017. 4. Commission de suivi gaz du 2 juillet 2017 : Jean-Jacques Guillet et Christian Farrugia, directeur Clients-Territoire Île-de-France de GRDF, autour du nouveau compteur Gazpar. 5. Jean-Jacques Guillet et Christophe Tampon-Lajarriette en Arménie, en septembre 2017, dans le cadre de la coopération décentralisée.

6. Commission de suivi électricité du 20 juin 2017 : Jean-Jacques Guillet remet à Jean-Luc Aschard, directeur délégué Île-de-France d'Enedis, la médaille du Sigeif. 7. Commission de suivi gaz, le 15 décembre 2017. 8. Michel Ribay, vice-président du Sigeif, reçoit le grand prix CEE lors des Assises européennes de la transition énergétique, le 26 janvier 2017. 9. Conférence départementale des Yvelines le 22 novembre 2017. 10. Jean-Jacques Guillet ouvre la journée d'information du Sigeif, le 9 novembre 2017. 11. Journée des autorités concédantes urbaines, le 19 mai 2017.

ANNEXES

MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES DU SIGEIF AU 31 DÉCEMBRE 2017

Délégué
Suppléant

ALFORTVILLE

Richard Ananian
Thierry Ollivier

ANDILLY

François Lazzarini
Jean Bruxer

ANTONY

Christian Hézode
Maryse Lemmet

ARCUEIL

Christiane Ransay
Anne-Marie Gilger

ARGENTEUIL⁽¹⁾

Mickaël Camillieri
Philippe Pierre

ARNOUVILLE

Alain Durand
Bruno Valente

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Guillaume Mare
Amaury Tremeau

ATTAINVILLE

Yves Lhermitte
Alain Gontier

AUBERVILLIERS

Jean-François Monino
Kilani Kamala

AULNAY-SOUS-BOIS

Fouad El Kouradi
Daouda Sanogo

BAGNEUX

Nouraqa Balutch
Jean-Louis Pinard

BAGNOLET

Merouan Hakem
Catherine Denis

BAILLET-EN-FRANCE

Cathy Gourdain
Christiane Aknouche

BALLAINVILLIERS

Gérard Couté
Marie-Claude Fargeot

BELLOY-EN-FRANCE

Jean-Marie Bontemps
Aline Caron

BÉTHEMONT-LA-FORÊT

Gérard Wagentrutz
Michel Monteiro

LE BLANC-MESNIL

Jean-Philippe Ranquet
Thierry Meignen

BOBIGNY

Stéphane De Paoli
Christian Bartholmé

BOIS-D'ARCY

Jérémy Demassiet
Laurent Braconnier de Oliveira

BOIS-COLOMBES

Mireille Oustland
Sylvie Mariaud

BOISSY-SAINT-LÉGER

Évelyne Baumont
Claire Gassmann

BONDY

Ali Zahi
Boudjemaa El Kasmi

BONNEUIL-EN-FRANCE

Claude Bonnet
Jean-Luc Herkat

BONNEUIL-SUR-MARNE

Annie Évrard
Jean-Paul Enza

BOUFFÉMONT

Gilles Belloin
Joëlle Potier

BOULOGNE-BILLANCOURT

Béatrice Belliard
Anne-Charlotte Lorber

BOURG-LA-REINE

Sébastien Van Pradelles
Éric Beauflis

LE BOURGET

Gérard Dilien
Catherine Riou

BOUSSY-SAINT-ANTOINE

Clovis Gratien
Christine Cotté

BROU-SUR-CHANTERIEINE

Antonio De Carvalho
Marie-Hélène Gervais

BRY-SUR-MARNE

Emmanuel Gilles de la Londe⁽²⁾
Jean-Pierre Antonio

CACHAN

Joël Fraud
Jonathan Sinivassane

CARRIÈRES-SUR-SEINE

Jean-Pierre Valentin
Michel Millot

LA CELLE-SAINT-CLOUD

Jean-Claude Teyssier
Jacques Franquet

CHAMPLAN

Michel Égret
Paul Da Silva

CHARENTON-LE-PONT

André Roure
Florence Meunier

CHÂTENAY-MALABRY

Jean-Louis Ghiglione
Carl Segaud

CHÂTILLON

Jean-Pierre Schosteck
Jackie Boulay

CHATOU

Jean-Louis Boulègue
Christian Faur

CHAUVRY

Jacques Delaune
Sophie Coolsaet

CHAVILLE

Jean-Jacques Guillet
François-Marie Pailler

CHELLES

Laurent Dilouya
Jacques Philippon

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Richard Della-Mussia
Dany Grouzelle

LE CHESNAY

Richard Delepierre
Stéphane Gorce

CHEVILLY-LARUE

Jean Garric
Christian Hervy

CHILLY-MAZARIN

Marc Klein
Jean-Pierre Lesauvage

CHOISY-LE-ROI

Bernard Athea
Patrice Diguët

CLAMART

Jean-Didier Berger
Yves Série

CLICHY-LA-GARENNE

Jean-Pierre Garnier
Benoît de La Roncière

COLOMBES

Yves Pique
Arnold Bauer

COURBEVOIE

Éric Cesari
Pierre Laroche

LA COURNEUVE

Michel Hoen
Anthony Couteau-Russel

COURTRY

Dominique Davion
Dominique Civeyrac

CRÉTEIL

Jean-François Dufeu
Alain Dukan

CROISSY-SUR-SEINE

Thierry Bonnet
Jean-Pierre Denise

DEUIL-LA-BARRE

Jean-Luc Le Merlus
Alain Chabanel

DOMONT

Fabrice Fleurat
Charles Abehassera

DRANCY

Farid Amari
Michel Sebag

DUGNY

Frédéric Nicolas
Michel Clavel

EAUBONNE

Claude Estrade
Francis Thenot

ENGHIEN-LES-BAINS

Xavier Caron
Dominique Ricolfi-Bouvel

ÉPINAY-SOUS-SÉNART

Patrick Tiessé
Giovanni Salvaggio

ÉPINAY-SUR-SEINE

Denis Redon
Ramej Kassamaly

EPT GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE⁽³⁾

Henrique Pinto
Nicole Barrault

EPT GPSO⁽⁴⁾

Virginie Lanlo
Joëlle Sœur

ERMONT

René Herbez
Dominique Neveu

FONTENAY-AUX-ROSES

Emmanuel Chambon
Jules Ngalle-Eboa

FONTENAY-EN-PARISIS

Jack Auzannet
Jean-Yves Trottier

FONTENAY-LE-FLEURY

Alain Sanson
Didier Caron

FONTENAY-SOUS-BOIS

Philippe Cornelis
Yoann Rispal

FRESNES

Marie Chavanon
Régis Oberhauser

GAGNY

Guillaume Fournier
Michel Toutiou

GARCHES

Béatrice Bodin
Jean-Jacques Boulanger

LA GARENNE-COLOMBES

Philippe Juvén
Jean-François Dransart

GARGES-LÈS-GONESSE

Pierre Galland
Mohammed Ayari

GENNEVILLIERS

Laurence Lenoir
Olivier Meriot

GENTILLY

Fatah Aggoune
Sébastien Le Roux

GONESSE

Marc Anicet
Abdelmajid Abchar

GOUSSAINVILLE

Anita Mandigou
Sonia Yembou

GROSLAY

Yann Alexandre
Guy Dumont

L'HAÏ-LES-ROSES

Daniel Aubert
Luc Peyre

IGNY

Richard Turpin
Vincent Dardare

L'ÎLE-SAINT-DENIS

Pascal Akoun
Pierre Vacant

ISSY-LES-MOULINEAUX

Marie-Auguste Gouzé
Arthur Khandjian

IVRY-SUR-SEINE

Stéphane Prat
Bożena Wojciechowski

JOINVILLE-LE-PONT

Jean-Jacques Gressier
Jean-Marie Platet

JOUY-EN-JOSAS

Jean-Louis Réale⁽⁵⁾
Jean-François Poursin

LE KREMLIN-BICÊTRE

Bernard Chappellier
Vincent Rousseau

LEVALLOIS-PERRET

Sophie Deschiens
Frédéric Robert

LES LILAS

Christophe Paquis
Jean Deslandes

LIMEIL-BRÉVANNES

Gilles Dauvergne
Ambroise Toin

LIVRY-GARGAN

Meriem Ben Naser Jolly
Donni Miloti

LONGJUMEAU

Jacques Lepeltier
Stéphane Delagneau

LOUVRES

Nathalie Prieur
Liliane Bouy

MAISONS-ALFORT

Michel Herbillon
Stéphane Chaulieu

MAISONS-LAFFITTE

Claude Kopelianskis
Philippe Liégeois

MALAKOFF

Frédéric Sacconet
Michelle Betous

MANDRES-LES-ROSES

Philippe Fischer
Philippe Boyadjian

MARCOUSSIS

Olivier Thomas
Serge Pipard

MARGENCY

Michel Piot
Michelle Milcent

MARNES-LA-COQUETTE

Emmanuel Feltesse
Jacques D'Allemagne

MAROLLES-EN-BRIE

Joël Villaca
Alexandre Riche

MASSY

Claudie Deiana
Henri Lecigne

MEUDON

Antoine Dupin
Christophe Scheuer

MITRY-MORY

Guy Daragon
Vincent Bot

MOISSELLES

Annie Clemot
Guy Chemama

MONTESSON

Daniel-Yves Galet
Nicole Bristol

MONTFERMEIL

Ali Aissaoui
Malgorzata Dudek

MONTLIGNON

Jacques Dilly
Pierre Lambert

MONTMAGNY

Mireille Benattar
Bernard Massot

MONTMORENCY

Pierre Guiraudet
Jean-Pierre Daux

MONTREUIL

Franck Boissier
Pierre Montier

MONTRouGE

Pascal Hureau
Jean-Yves Verzele

MONTSOULT

Geneviève Raisin
Christophe Henriot

NANTERRE

Michel Hieu
Ghislaine Quilin

NEUILLY-PLAISANCE

Serge Vallée
Gérard Benaïche

NEUILLY-SUR-SEINE

Éric Schindler
Émilie Quintin

NOGENT-SUR-MARNE

Jean-Jacques Pasternak
Deborah Munzer

NOISY-LE-GRAND

Patrice Hardel
Michèle Claveau

NOISY-LE-SEC

Marie-Rose Harenger
Bernard Girault

NOZAY

Christian Fournes
Denis Toullier

ORLY

Geneviève Bonnisseau
Stéphanie Barré

ORSAY⁽⁶⁾

Pierre Chazan
Marie-Pierre Digard

PANTIN

David Amsterdamer
Philippe Lebeau

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Serge Carbonnelle
Thérèse Houet

PÉRIGNY-SUR-YERRES

Jean-François Jacq
Daniel Perrau

LE PERREUX-SUR-MARNE

Jean Cuvillier
Éric Couture

PIERREFITTE-SUR-SEINE

Dominique Carré
David Chaulet

PISCOP

Dominique Tintillier
Elias Sempere

LE PLESSIS-ROBINSON

Bernard Foisy
Élisabeth Dubois

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS

Saïd Sadaoui
Jean-Luc Decobert

PUISEUX-EN-FRANCE

Bernard Besançon
Alain Sortais

PUTEAUX

Joëlle Ceccaldi
Robert Bernasconi

LE RAINCY

Bernard Cacace
Noëlle Sulpis

ROCQUENCOURT

Claude Bobet
Franck Lafaurie

ROISSY-EN-FRANCE

Patrick Lepeuve
Bernard Vermeulen

ROMAINVILLE

Marie-Jeanne Calsat
Marcel Trasi

ROSNY-SOUS-BOIS

Menahd Ouchenir
Geneviève Rullon

RUEIL-MALMAISON

Philippe Langlois d'Estaintout
Jean-Pierre Didrit

RUNGIS

Patrick Leroy
Philippe Benhaïem

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

Roger Gagne
Jean-Pierre Yalcin

SAINT-CLOUD

Hervé Soulié
Abdel-Ilah Azmi

SAINT-CYR-L'ÉCOLE

Jean-Paul Brame
Isidro Dantas

SAINT-DENIS

Michel Ribay
Hakim Rebiha

SAINT-GRATIEN

Claude Briquet
Gilles Pallier

SAINT-MANDÉ

Jean Boggio
Dominique Tinel

SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

Pierre Regnault
Louisa Dos Santos Peres

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Philippe Cipriano
Germain Roesch

SAINT-MAURICE

Nelly D'Haene
Benoît Woessmer

SAINT-OUEN

William Delannoy
Idir Abid

SANNOIS

Gilles Leiterer
Claude Williot

SARCELLES

Ali Abchiche
Antoine Espiasse

SAULX-LES-CHARTREUX

André Henault
Dominique Delort

SCEAUX

Jean-Pierre Riotton
Philippe Tastes

SERVON

Fabrice Piocelle-Cornillion
Joëlle Claverie

SEVRAN

Jean-Pierre Laborde
Dominique Meriguet

SÈVRES

Jean-Pierre Fortin
Bruno Haas

SOISY-SOUS-MONTMORENCY

François About
Michel Verna

STAINS

Philippe Le Naour
Jean-Claude De Souza

SURESNES

Christiane Baudat⁽⁷⁾
Amirouche Laidi

THIAIS

Pierre Segura
Alain Grindel

LE THILLAY

Vincent Mathurina
Chantal Tesson

TREMBLAY-EN-FRANCE

Gabriella Thomy
Solenne Guillaume

VAIRES-SUR-MARNE

Jean-Paul Bourre
Gilles Picart

VANVES

Bernard Gauducheau
Françoise Djian

VAUCRESSON

Henri De Nonneville
Catherine Bloch

VAUJOURS

Dominique Bailly
Michel Ringressi

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Michel Lerouge
Bernard Gaulupeau

VERRIÈRES-LE-BUISSON

Caroline Foucault
Jean-Louis Delort

VERSAILLES

Hubert Ulrich
François Lambert

LE VÉSINET

Maurice Elkael
Abel Vintraud

VILLAINES-SOUS-BOIS

Philippe Dupé
Nicolas Langlassé

VILLE-D'AVRAY

Pierre Chevalier
Michel Delibes

VILLEBON-SUR-YVETTE

Jacques Fantou
Monique Bert

VILLEJUIF

Joseph Mostacci
Alain Lipietz

VILLEMOMBLE

Patrice Calmejane
Éric Mallet

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Pascal Mottais
Patrick Dikoume

VILLEPARISIS

Claude Sicre de Fontbrune
Pascal Brochard

VILLEPINTE

Claude Mariot
Stéphane Baron

VILLETANEUSE

Éric Auvray
Frédéric Malonga

VILLIERS-ADAM

Daniel Langer
Jean-Frédéric Dutech

VILLIERS-LE-BEL

Daniel Auguste
Maurice Maquin

VINCENNES

Pierre Lebeau
Éric Bensoussan

VIROFLAY

Jean-Michel Issakidis
Jane-Marie Hermann

VITRY-SUR-SEINE

Rémi Chicot
Carla Martins

WISSOUS

Régis Champ
Jorge Oliveira Da Costa

(1) A démissionné du conseil municipal fin juin 2018.

(2) A démissionné du Conseil d'administration du Sigeif en septembre 2018.

(3) L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre représente la commune de Morangis au sein du Conseil d'administration du Sigeif pour la double compétence gaz et électricité.

(4) L'EPT Grand Paris Seine Ouest adhère à la compétence EnR et efficacité énergétique.

(5) Décédé fin juillet 2018.

(6) La CA Paris-Saclay représente la commune d'Orsay au sein du Comité d'administration du Sigeif pour la compétence électricité.

(7) Décédé début mai 2018.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017



Affaires générales

— Comité d'administration du 2 février 2017 —

- > Frais d'inscription des élus du Syndicat participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat.
- > Frais de représentation du président et du directeur général.
- > Convention constitutive de groupement de commandes pour des études de faisabilité portant sur la création d'une unité de méthanisation à Gennevilliers.
- > Budget primitif de l'exercice 2017.
- > Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité portant sur l'exercice 2015.
- > Programmes de coopération décentralisée à Madagascar.
- > Convention constitutive du Pôle énergie Île-de-France.
- > Désignation d'un nouveau trésorier et attribution d'une indemnité de conseil.

— Comité d'administration du 26 juin 2017 —

- > Compte de gestion de l'exercice 2016 présenté par le receveur du Syndicat.
- > Compte administratif de l'exercice 2016.
- > Adhésion du Sigeif au Forum métropolitain du Grand Paris.
- > Convention cadre de coordination d'études et de travaux entre le Sigeif et Enedis.
- > Convention de partenariat entre le Sigeif et GRDF pour la réalisation d'une analyse d'opportunité de mise en œuvre d'une solution de traitement des bio-déchets dans une unité de méthanisation.
- > SEM Sigeif Mobilités : cession d'actions par le Sigeif à la région Île-de-France.



- > SEM Sigeif Mobilités : convention entre le Sigeif et la SEM pour la mise à disposition de moyens.
- > Convention pour la remise à la commune de Bondy d'une portion de canalisation de gaz hors service située avenue de Rosny, entre la rue Baudin et la rue Phileas-Collardeau.
- > Programmes de coopération décentralisée à Madagascar et en Arménie.

— Comité d'administration du 16 octobre 2017 —

- > Budget supplémentaire pour l'exercice 2017.
- > Garantie de l'emprunt contracté par la SEM Sigeif Mobilités.
- > Évolution des délégations données au président, en application de l'article L.5211-10 du CGCT.
- > Composition du Bureau.

- > Versement aux communes adhérentes à la compétence électricité de la redevance R2 2017.
- > Convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations événementielles (EPTB Seine Grands Lacs, Sedif, Siaap, Sigeif, Sipperec, Syctom).
- > Convention entre Enedis, le Sigeif et la commune de Garches pour la restitution d'un terrain.
- > Convention de partenariat pour l'accompagnement d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) entre les EPCI et le Sigeif.
- > Adhésion du Syndicat à l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), à partir du 1^{er} janvier 2018.

— Comité d'administration du 18 décembre 2017 —

- > Orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

- > SEM Sigeif Mobilités : cession d'actions par le Sigeif au Siom de la Vallée de Chevreuse.
- > Augmentation du capital détenu par le Sigeif au sein de la SEM Énergies Positif.
- > Rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz portant sur l'exercice 2015.
- > Convention particulière 2018-2020 entre le Sigeif et Enedis pour l'enfouissement des réseaux.
- > Convention entre Enedis, le Sigeif et la commune de Rueil-Malmaison pour la restitution d'un terrain.
- > Programmes de coopération décentralisée au Burkina Faso et au Niger.
- > Mandat spécial donné à Michel Herbillon pour assurer le suivi des dossiers pour la coopération décentralisée.

– d'un emploi d'ingénieur chargé d'assister les établissements publics situés sur le territoire du Sigeif qui en feraient la demande pour l'élaboration de plans climat-air-énergie, – d'un emploi de géomaticien chargé d'administrer un portail cartographique et de mettre en œuvre la stratégie géomatique du Sigeif.

— Comité d'administration du 16 octobre 2017 —

Modification apportée au tableau des effectifs concernant la transformation d'un emploi de directeur territorial en emploi d'attaché hors classe.

— Comité d'administration du 18 décembre 2017 —

Modifications apportées au tableau des effectifs concernant :

- > La suppression d'un emploi d'attaché territorial et d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe.
- > La création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{re} classe et d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Élections

— Comité d'administration du 2 février 2017 —

Élection d'un représentant du Sigeif au sein de la commission de suivi du cahier des charges gaz.

Gestion du personnel

— Comité d'administration du 17 février 2017 —

- > Frais d'inscription et de mission des fonctionnaires syndicaux participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels le Syndicat adhère.

— Comité d'administration du 26 juin 2017 —

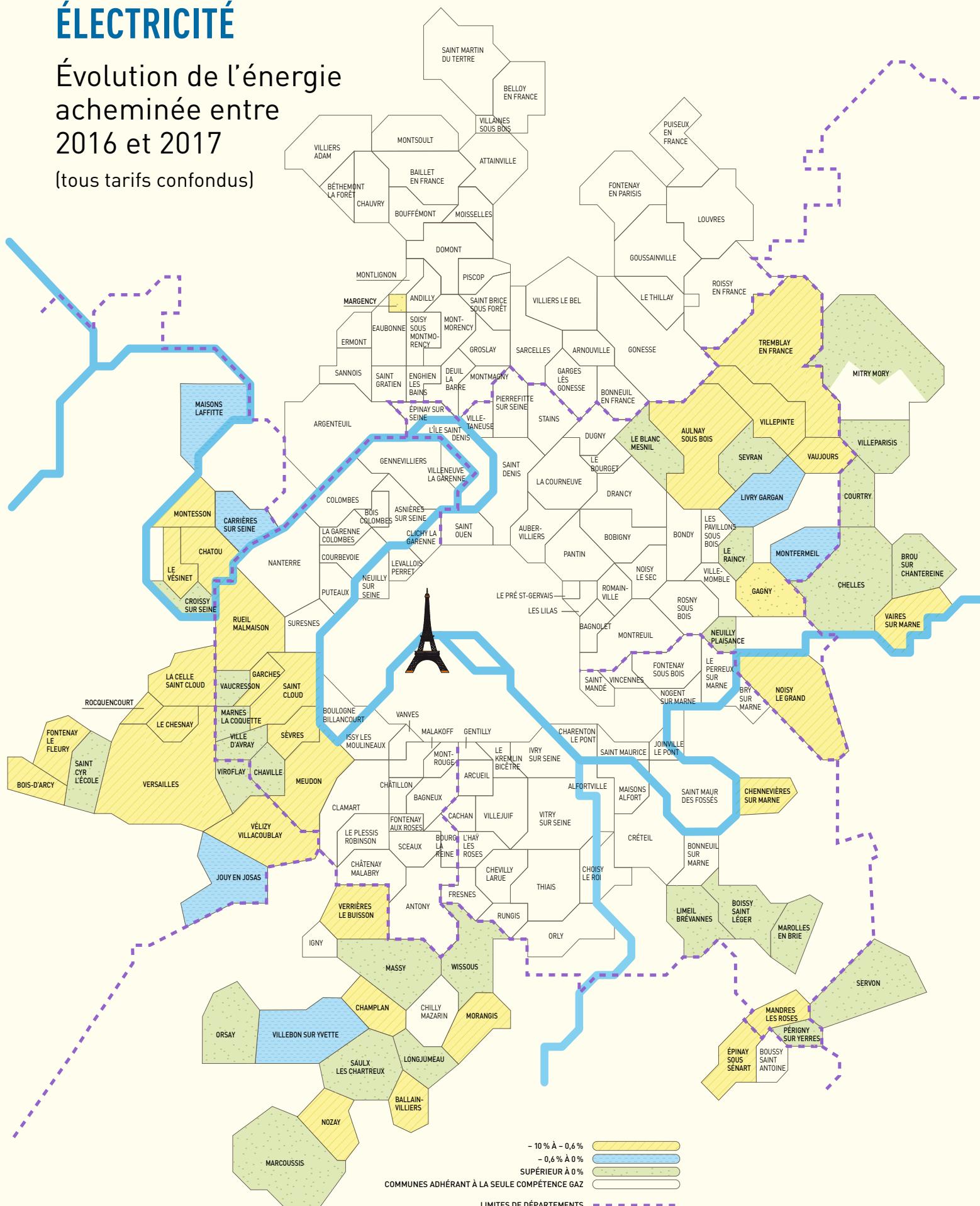
- > Prime d'intéressement à la performance collective.
- > Modifications apportées au tableau des effectifs concernant la création :
 - d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint chargé des relations institutionnelles et du développement,



ÉLECTRICITÉ

Évolution de l'énergie acheminée entre 2016 et 2017

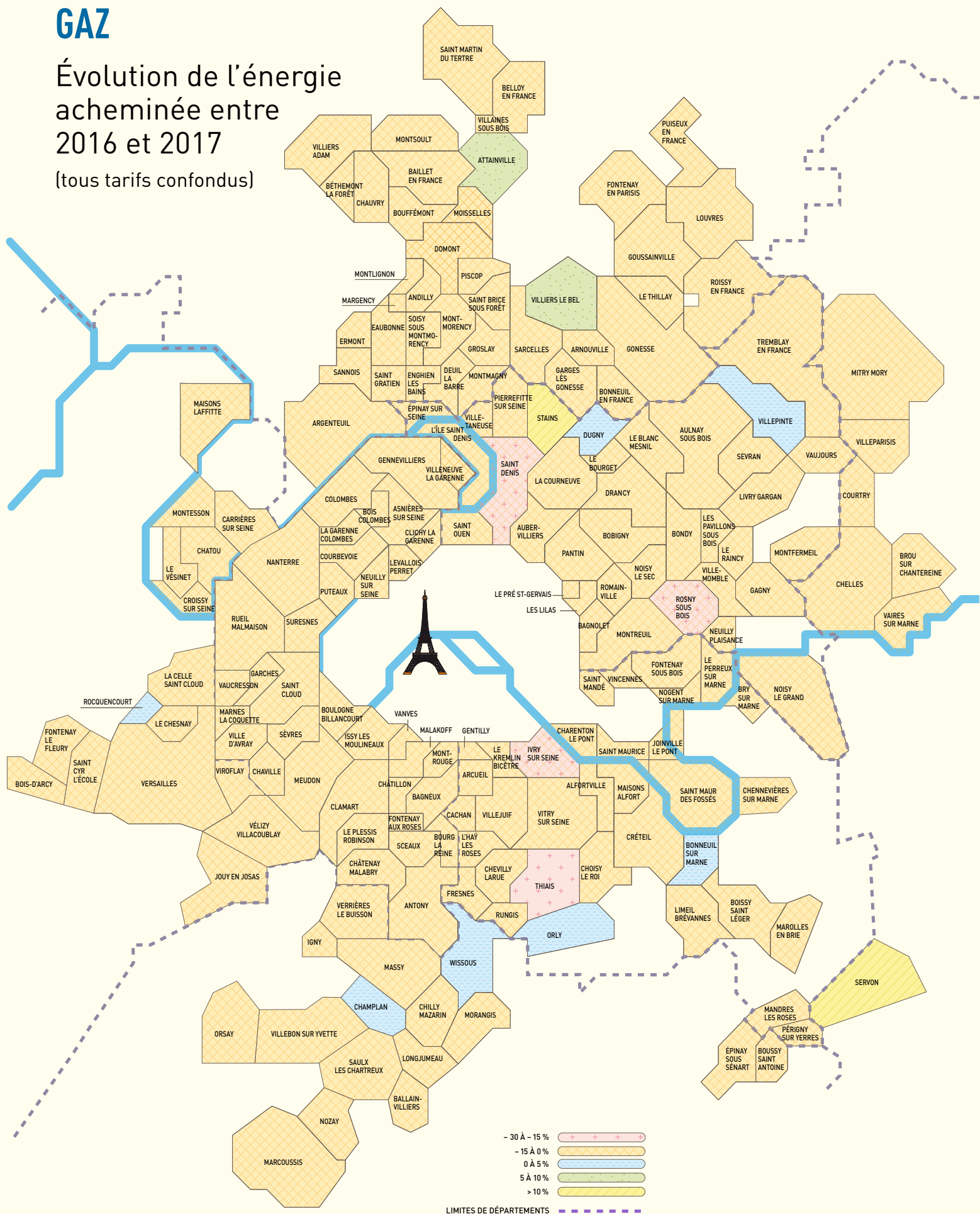
(tous tarifs confondus)



GAZ

Évolution de l'énergie acheminée entre 2016 et 2017

(tous tarifs confondus)



ÉLECTRICITÉ

LONGUEUR DES CANALISATIONS ET ÉNERGIE ACHEMINÉE

DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF

	Population au 31.12.2017	Longueur des canalisations (en m) 2017 2016		ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)					
				2017			2016		
				Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**
> SEINE-ET-MARNE									
Brou-sur-Chantereine	4 454	23 905	23 497	1 973	11,1	4,4	1 975	11,1	4,1
Chelles	54 311	344 193	343 268	25 106	209,1	115,6	25 063	206,0	107,8
Courtry	6 733	56 007	55 117	2 716	22,0	6,9	2 544	21,7	6,0
Mitry-Mory***	8 019	135 744	130 569	3 641	126,6	112,2	3 582	124,9	109,6
Servon	3 193	57 925	53 927	1 475	18,6	9,5	1 424	17,3	7,8
Vaires-sur-Marne	13 739	70 746	70 592	6 145	40,6	18,9	6 143	41,3	18,9
Villeparisis	26 473	139 841	139 742	11 987	94,7	43,9	11 918	94,4	41,0
Total	116 922	828 361	816 713	53 043	522,8	311,3	52 649	516,7	295,2
> YVELINES									
Bois-d'Arcy	14 462	80 996	80 867	6 976	69,4	44,9	6 916	73,2	47,0
Carrières-sur-Seine	15 406	112 362	112 419	6 844	50,0	21,0	6 868	50,2	19,1
La Celle-Saint-Cloud	21 518	127 885	127 904	10 003	51,1	20,7	9 982	53,1	20,3
Chatou	31 616	179 036	179 036	15 422	96,2	43,1	15 390	100,1	43,5
Le Chesnay	29 085	126 464	126 176	16 183	125,6	78,5	16 104	132,0	81,5
Croissy-sur-Seine	10 442	79 053	79 053	4 986	68,8	43,1	4 989	66,2	39,4
Fontenay-le-Fleury	13 513	60 412	60 288	6 901	30,7	11,1	6 902	31,3	10,3
Jouy-en-Josas	8 496	71 342	71 584	3 390	59,8	41,8	3 364	59,9	41,2
Maisons-Laffitte	23 887	146 252	146 290	13 197	88,4	40,5	13 161	88,3	39,5
Montesson	15 440	108 697	108 742	6 879	69,7	36,2	6 887	69,0	33,9
Rocquencourt	3 249	32 018	31 693	2 082	11,6	6,2	1 950	11,7	6,3
Saint-Cyr-l'École	18 835	116 680	116 938	9 835	103,5	72,2	9 598	96,4	62,2
Vélizy-Villacoublay	21 339	173 974	175 673	11 577	332,3	298,0	11 434	346,8	310,3
Versailles	87 814	445 249	444 841	49 305	352,0	201,4	48 921	356,2	196,4
Le Vésinet	16 466	125 800	125 881	8 388	58,6	25,2	8 350	60,5	24,7
Viroflay	16 038	75 837	76 000	8 510	49,5	21,7	8 357	49,5	19,9
Total	347 606	2 062 057	2 063 388	180 478	1 617,1	1 005,6	179 173	1 644,4	995,4
> ESSONNE									
Ballainvilliers	4 398	55 370	55 392	2 036	24,5	14,9	2 013	24,9	14,7
Champlan	2 879	49 443	49 443	1 322	30,5	23,4	1 325	31,0	23,0
Épinay-sous-Sénart	12 691	61 144	61 144	4 907	26,6	15,5	4 906	26,8	14,2
Longjumeau	21 949	125 200	124 732	10 528	87,5	49,9	10 477	87,4	46,8
Marcoussis	8 303	105 921	105 830	3 716	74,2	51,5	3 683	69,4	46,0
Massy	49 020	327 434	325 831	25 261	296,3	226,5	24 324	294,3	220,9
Morangis	13 135	110 610	110 162	6 401	75,5	47,7	6 326	79,3	48,6
Nozay	4 856	41 234	41 234	2 027	15,7	5,5	2 020	16,0	4,7
Orsay	16 856	149 314	148 873	8 570	145,8	106,6	8 535	139,9	97,8
Saulx-les-Chartreux	5 229	54 360	53 326	2 879	29,9	13,6	2 772	28,7	11,9
Verrières-les-Buisson	15 997	117 148	117 050	7 407	69,1	25,7	7 390	69,9	25,4
Villebon-sur-Yvette	10 622	124 583	122 626	5 541	93,7	68,5	5 467	93,8	66,8
Wissous	7 829	84 103	82 086	3 856	87,6	68,3	3 846	83,9	63,9
Total	173 764	1 405 863	1 397 729	84 451	1 057,0	717,5	83 084	1 045,3	684,7

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)					
	Population au 31.12.2017	Longueur des canalisations (en m)		2017			2016		
		2017	2016	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**
> HAUTS-DE-SEINE									
Chaville	20 308	84 232	82 944	10 934	59,5	26,0	10 903	59,0	22,2
Garches	18 197	108 275	108 504	9 739	66,4	30,0	9 724	67,1	28,9
Marnes-la-Coquette	1 801	19 845	19 845	821	11,5	8,0	818	11,4	7,5
Meudon	46 030	227 958	229 933	24 321	173,3	106,7	24 129	174,9	102,9
Rueil-Malmaison	80 354	482 724	480 888	41 090	432,2	271,7	40 798	439,2	270,9
Saint-Cloud	29 953	173 243	172 916	16 652	164,5	105,6	16 638	168,6	106,2
Sèvres	23 718	110 751	109 534	12 001	89,2	49,6	11 986	90,9	48,3
Vaucresson	9 024	73 951	74 066	4 549	34,5	16,0	4 559	34,5	15,1
Ville-d'Avray	11 703	50 761	50 986	6 101	32,4	14,0	6 084	32,3	13,3
Total	241 088	1 331 740	1 329 617	126 208	1 063,4	627,4	125 639	1 077,9	615,3
> SEINE-SAINT-DENIS									
Aulnay-sous-Bois	84 174	435 242	433 270	33 530	317,4	213,2	33 496	321,5	204,2
Le Blanc-Mesnil	55 671	242 663	239 351	22 462	176,3	105,7	22 358	173,1	94,5
Gagny	39 843	177 130	179 207	17 817	96,6	35,1	17 700	97,6	29,8
Livry-Gargan	44 678	209 694	208 332	20 824	132,2	57,3	20 799	132,8	51,4
Montfermeil	25 894	139 945	139 018	10 332	79,0	34,7	10 170	79,3	32,7
Neuilly-Plaisance	21 311	131 724	131 341	10 287	71,5	31,8	10 221	71,3	29,6
Noisy-le-Grand	66 683	399 184	394 126	31 837	395,3	269,8	31 436	397,9	262,6
Le Raincy	14 733	77 556	76 476	8 194	53,6	22,7	8 152	53,0	20,0
Sevran	50 753	208 538	207 943	19 257	124,5	62,8	19 176	122,9	58,0
Tremblay-en-France	35 581	357 894	353 887	15 782	239,2	175,7	15 653	247,9	179,9
Vaujours	7 048	49 956	49 447	3 251	78,2	64,1	3 200	78,7	63,9
Villepinte	36 691	227 031	227 074	14 177	170,9	115,7	13 886	173,3	115,2
Total	483 060	2 656 557	2 639 472	207 750	1 934,6	1 188,4	206 247	1 949,4	1 141,9
> VAL-DE-MARNE									
Boissy-Saint-Léger	16 075	88 237	86 866	7 437	59,7	32,9	7 396	58,9	31,0
Chennevières-sur-Marne	18 365	141 281	140 190	9 263	87,2	51,7	9 215	88,1	48,9
Limeil-Brévannes	25 848	144 836	144 641	11 775	89,8	43,5	11 755	88,0	39,9
Mandres-les-Roses	4 515	51 235	50 722	2 111	21,8	8,5	2 104	22,1	7,3
Marolles-en-Brie	4 909	59 390	59 199	2 089	32,6	10,5	2 074	32,2	9,7
Périgny-sur-Yerres	2 627	29 498	29 505	1 146	13,0	5,7	1 146	12,8	5,1
Total	72 339	514 476	511 122	33 821	304,0	152,8	33 690	302,1	141,9
> VAL-D'OISE									
Margency	3 000	18 201	17 841	1 331	9,7	2,9	1 335	9,9	2,8
Total	3 000	18 201	17 841	1 331	9,7	2,9	1 335	9,9	2,8
Tot	1 437 779	8 817 254	8 760 437	687 082	6 508,6	4 006,0	681 817	6 545,8	3 877,2

* Le total regroupe l'énergie acheminée pour tous les types de clients : clients BT, clients HTA (industriels) d'Enedis et clients ayant souscrit une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.

** Valeur non communiquée.

*** Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale de cette commune.

LONGUEUR DES CANALISATIONS ET ÉNERGIE ACHEMINÉE

DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF

	Population au 31.12.2017	Longueur des canalisations (en m) 2017 2016		ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)			
				2017		2016	
				Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
> SEINE-ET-MARNE							
Brou-sur-Chantereine	4 454	10 315	10 316	904	25,3	893	26,9
Chelles	54 311	146 323	146 296	12 999	264,2	13 103	278,9
Courtry	6 733	18 853	18 433	1 097	22,6	1 044	23,9
Mitry-Mory	19 963	71 298	71 087	5 131	166,5	5 079	170,7
Servon	3 193	20 424	19 391	715	24,8	707	21,0
Vaires-sur-Marne	13 739	34 065	33 823	3 361	69,6	3 378	74,9
Villeparisis	26 473	58 289	58 270	5 095	101,6	5 067	108,4
Total	128 866	359 567	357 616	29 302	674,7	29 271	704,7
> YVELINES							
Bois-d'Arcy	14 462	36 929	36 470	3 539	84,6	3 574	90,5
Carrières-sur-Seine	15 406	33 093	32 977	3 385	59,8	3 385	61,6
La Celle-Saint-Cloud	21 518	59 105	59 099	5 149	147,1	5 205	159,4
Chatou	31 616	67 661	67 661	7 011	159,9	7 092	171,7
Le Chesnay	29 085	48 349	48 349	6 532	117,1	6 615	123,8
Croissy-sur-Seine	10 442	33 507	33 486	2 478	81,3	2 491	88,0
Fontenay-le-Fleury	13 513	23 603	23 644	2 812	105,4	2 863	108,1
Jouy-en-Josas	8 496	22 989	22 989	1 391	67,1	1 395	73,0
Maisons-Laffitte	23 887	66 599	66 427	5 439	159,4	5 499	170,4
Montesson	15 440	41 559	41 388	3 326	75,7	3 361	80,8
Rocquencourt	3 249	8 702	8 702	437	26,8	413	25,7
Saint-Cyr-l'École	18 835	40 748	40 736	4 069	94,2	4 100	99,8
Vélizy-Villacoublay	21 339	45 951	47 131	4 257	86,6	4 446	97,2
Versailles	87 814	152 961	153 177	21 112	560,9	21 449	600,4
Le Vésinet	16 466	66 933	66 928	4 110	135,8	4 145	143,7
Viroflay	16 038	35 724	35 992	4 320	104,2	4 341	111,1
Total	347 606	784 413	785 156	79 367	2 065,9	80 374	2 205,1
> ESSONNE							
Ballainvilliers	4 398	18 424	18 362	938	27,0	933	29,3
Boussy-Saint-Antoine	7 093	19 480	19 480	1 548	52,5	1 574	54,0
Champlan	2 879	14 046	14 046	566	39,2	565	37,4
Chilly-Mazarin	20 445	41 393	41 274	3 679	145,8	3 736	153,2
Épinay-sous-Sénart	12 691	20 414	20 414	3 280	58,6	3 337	64,6
Igny	10 425	35 834	35 566	2 698	59,7	2 610	62,2
Longjumeau	21 949	46 916	46 801	5 164	128,4	5 202	137,8
Marcoussis	8 303	29 732	29 565	1 429	63,3	1 421	64,8
Massy	49 020	71 191	71 041	9 555	155,1	9 729	181,0
Morangis	13 135	42 303	42 154	2 714	78,7	2 685	83,6
Nozay	4 856	18 790	18 790	1 136	31,8	1 131	34,7
Orsay	16 856	57 385	57 136	3 378	159,9	3 399	166,0
Saulx-les-Chartreux	5 229	21 185	21 016	831	21,4	809	22,2

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)			
	Population au 31.12.2017	Longueur des canalisations (en m)		2017		2016	
		2017	2016	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
ESSONNE <i>(suite)</i>							
Verrières-le-Buisson	15 997	47 373	47 267	3 108	83,6	3 112	89,3
Villebon-sur-Yvette	10 622	36 477	36 079	1 805	73,4	1 814	75,8
Wissous	7 829	29 253	29 146	1 340	48,1	1 342	48,0
Total	211 727	550 196	548 137	43 169	1 226,5	43 399	1 304,0
> HAUTS-DE-SEINE							
Antony	62 515	130 569	130 680	13 839	312,8	13 964	337,7
Asnières	87 286	91 263	90 691	18 713	365,7	19 025	388,8
Bagneux	39 722	52 293	52 243	11 816	204,8	11 892	238,0
Bois-Colombes	28 324	41 320	41 301	7 329	148,3	7 418	159,3
Boulogne-Billancourt	119 127	91 132	93 087	20 063	549,1	20 659	581,8
Bourg-la-Reine	20 635	33 992	34 115	4 522	111,3	4 588	119,1
Châtenay-Malabry	33 757	60 811	61 098	8 529	211,2	8 565	225,4
Châtillon	37 531	45 881	45 997	7 260	189,4	7 274	204,6
Chaville	20 308	37 346	37 488	4 666	131,5	4 718	140,5
Clamart	53 153	106 281	106 786	15 431	328,1	15 564	350,4
Clichy-la-Garenne	60 819	39 480	39 707	10 475	111,2	10 731	120,0
Colombes	85 951	126 490	126 852	21 693	447,8	21 930	484,3
Courbevoie	83 756	59 089	59 252	11 754	403,4	11 979	429,6
Fontenay-aux-Roses	24 238	40 939	40 890	5819	176,7	5 884	189,0
Garches	18 197	41 499	41 499	3 760	151,3	3 829	161,1
La Garenne-Colombes	29 963	34 826	34 832	5 788	132,7	5 897	140,3
Gennevilliers	44 843	83 304	83 370	13 765	347,3	13 901	371,5
Issy-les-Moulineaux	69 941	64 559	64 487	10 603	214,1	10 765	233,4
Levallois-Perret	64 792	35 743	36 029	9 311	146,5	9 524	157,3
Malakoff	30 225	44 173	45 093	8 220	158,4	8 354	171,1
Marnes-la-Coquette	1 801	9 797	9 813	519	20,3	519	20,9
Meudon	46 030	79 993	80 200	11 065	206,7	11 260	224,1
Montrouge	49 255	43 934	44 090	10 300	218,5	10 520	233,6
Nanterre	95 851	126 953	128 279	21 794	610,4	22 061	636,4
Neuilly-sur-Seine	61 847	60 190	62 127	11 547	474,2	11 899	501,6
Le Plessis-Robinson	29 156	43 255	43 228	5 864	141,6	5 958	146,2
Puteaux	45 437	32 422	32 457	7 578	168,0	7 704	178,8
Rueil-Malmaison	80 354	145 455	145 800	17 510	462,0	17 722	486,8
Saint-Cloud	29 953	47 699	47 981	4 556	224,3	5 627	241,7
Sceaux	19 740	58 806	59 205	5 292	141,6	4 603	150,6
Sèvres	23 718	43 526	43 516	5 518	145,9	5 370	157,0
Suresnes	49 113	55 588	55 814	9 800	182,3	9 915	199,6
Vanves	28 139	27 324	27 349	5 461	122,4	5 618	131,5
Vaucresson	9 024	30 799	30 801	1 944	80,0	1 972	85,1
Ville-d'Avray	11 703	21 887	21 956	2 180	93,5	2 238	98,7

LONGUEUR DES CANALISATIONS ET ÉNERGIE ACHEMINÉE

DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF

	Population au 31.12.2017	Longueur des canalisations (en m) 2017 2016		ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)			
				2017		2016	
				Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
HAUTS-DE-SEINE (suite)							
Villeneuve-la-Garenne	24 572	32 890	32 520	6533	142,5	6 543	150,0
Total	1 620 776	2 121 508	2 130 633	340 817	8 275,6	345 990	8 845,8
> SEINE-SAINT-DENIS							
Aubervilliers	84 327	85 408	85 735	16704	360,9	16 907	385,0
Aulnay-sous-Bois	84 174	174 974	172 946	21660	536,2	21 805	551,3
Bagnolet	36 080	39 474	39 544	8434	183,3	8 508	215,4
Le Blanc-Mesnil	55 671	111 726	111 576	14812	235,3	14 855	267,4
Bobigny	52 020	74 267	73 660	11429	202,8	11 463	223,4
Bondy	53 686	82 876	82 481	13945	226,1	14 046	245,2
Le Bourget	16 318	25 646	25 990	3048	76,0	3 093	81,1
La Courneuve	41 956	57 114	56 773	7435	233,9	7 527	265,1
Drancy	70 206	124 687	124 436	18304	326,2	18 434	349,9
Dugny	10 539	18 043	17 962	2670	76,0	2 684	75,3
Épinay-sur-Seine	55 008	71 991	71 960	13248	249,5	13 369	259,0
Gagny	39 843	97 586	97 534	10807	204,2	10 861	218,5
L'Île-Saint-Denis	7 575	10 512	10 699	1761	31,8	1 771	33,1
Les Lilas	23 110	24 386	24 358	5128	99,6	5 178	108,0
Livry-Gargan	44 678	100 502	100 567	10130	218,9	10 155	236,2
Montfermeil	25 894	62 842	63 057	5558	126,9	5 552	137,1
Montreuil	107 564	144 502	144 589	25463	531,7	25 733	569,8
Neuilly-Plaisance	21 311	45 951	45 951	4777	101,0	4 767	108,8
Noisy-le-Grand	66 683	111 799	110 972	10908	257,4	10 777	275,3
Noisy-le-Sec	43 557	68 153	69 228	12198	215,0	12 241	244,2
Pantin	55 469	57 005	56 956	13328	305,1	13 470	328,5
Les Pavillons-sous-Bois	23 504	50 629	51 591	5758	120,5	5 766	128,4
Pierrefitte-sur-Seine	29 785	48 206	48 147	6062	109,8	6 119	118,3
Le Pré-Saint-Gervais	17 779	15 662	15 577	3844	68,2	3 891	73,4
Le Raincy	14 733	36 605	36 606	3876	94,0	3 918	101,5
Romainville	26 173	43 841	44 270	6788	152,1	6 778	160,2
Rosny-sous-Bois	45 003	69 579	69 837	9705	194,1	9 773	242,4
Saint-Denis	112 113	57 244	57 300	17101	305,4	17 337	421,2
Saint-Ouen	48 763	78 792	79 225	11154	245,4	11 306	261,6
Sevran	50 753	120 808	120 669	9738	180,6	9 800	191,3
Stains	39 722	67 561	67 250	9142	209,7	9 202	169,7
Tremblay-en-France	35 581	102 780	102 140	6673	157,3	6 648	171,0
Vaujours	7 048	17 526	17 450	1156	30,4	1 146	32,8
Villemomble	30 046	68 406	68 394	8054	178,5	8 089	190,4
Villepinte	36 691	78 176	78 349	6077	148,8	6 039	143,2
Villetaneuse	12 761	22 345	22 358	3208	71,1	3 221	74,9
Total	1 526 124	2 467 604	2 466 137	340 083	7 063,7	342 229	7 657,9

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)			
				2017		2016	
	Population au 31.12.2017	Longueur des canalisations (en m)		Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
		2017	2016				
> VAL-DE-MARNE							
Alfortville	44 634	52 289	52 289	9 765	171,8	9 865	183,8
Arcueil	21 669	40 948	40 873	5 904	107,1	5 954	116,1
Boissy-Saint-Léger	16 075	37 588	37 556	3 322	88,1	3 310	94,1
Bonneuil-sur-Marne	17 250	41 456	41 380	4 319	120,6	4 336	118,9
Bry-sur-Marne	16 774	42 763	42 818	3 407	110,2	3 393	117,2
Cachan	30 740	46 088	46 749	7 069	116,4	7 153	121,3
Charenton-le-Pont	31 050	27 284	27 290	5 541	119,3	5 647	127,2
Chennevières-sur-Marne	18 365	47 675	47 675	3 865	135,0	3 932	143,6
Chevilly-Larue	19 269	31 868	31 900	3 882	50,9	3 947	52,3
Choisy-le-Roi	44 198	62 837	63 126	9 593	160,0	9 740	170,4
Créteil	91 451	116 454	116 482	16 166	447,5	16 449	489,3
Fontenay-sous-Bois	54 249	78 700	78 637	11 287	219,4	11 402	238,0
Fresnes	27 323	43 009	42 918	5 499	169,7	5 642	171,4
Gentilly	17 083	23 576	23 645	5 452	60,2	5 448	69,7
L'Haÿ-les-Roses	30 964	61 115	61 172	7 574	117,2	7 651	137,2
Ivry-sur-Seine	59 915	74 481	74 389	13 745	425,6	14 025	500,2
Joinville-le-Pont	19 002	39 046	39 005	4 526	100,9	4 569	105,2
Le Kremlin-Bicêtre	25 798	25 037	24 943	5 363	100,1	5 435	105,9
Limeil-Brevannes	25 848	43 756	43 795	3 919	96,1	3 942	103,1
Maisons-Alfort	55 445	84 842	84 759	13 755	213,2	13 928	216,4
Mandres-Les-Roses	4 515	18 779	18 779	710	25,1	704	25,9
Marolles-en-Brie	4 909	12 262	12 222	248	9,5	239	9,9
Nogent-sur-Marne	31 825	49 922	50 575	6 643	172,8	6 747	186,3
Orly	23 515	45 915	44 568	4 942	97,6	5 026	95,4
Périgny-sur-Yerres	2 627	7 479	7 479	386	8,8	387	9,4
Le Perreux-sur-Marne	34 264	75 763	75 788	8 272	173,6	8 318	187,6
Rungis	5 697	27 531	27 625	1 228	71,0	1 243	77,8
Saint-Mandé	22 665	20 940	21 191	4 797	117,4	4 911	128,2
Saint-Maur-des-Fossés	76 076	198 290	197 652	20 172	473,3	20 439	510,5
Saint-Maurice	14 662	13 843	13 846	1 959	58,0	1 994	61,9
Thiais	29 254	53 408	53 632	5 887	132,8	6 010	167,9
Villejuif	57 033	80 554	81 012	14 959	276,4	15 078	285,2
Vincennes	49 908	42 083	42 096	10 495	212,9	10 687	230,0
Vitry-sur-Seine	93 133	140 458	141 153	22 123	303,2	22 321	320,8
Total	1 117 185	1 808 039	1 809 019	246 774	5 261,5	249 872	5 678,1
> VAL-D'OISE							
Andilly	2 634	10 768	10 716	553	18,3	552	20,0
Argenteuil	111 992	197 333	197 802	25 509	499,7	25 596	537,7
Arnouville	14 331	40 497	40 419	3 279	65,0	3 282	69,6
Attainville	1 765	9 995	8 677	242	8,3	243	7,8

LONGUEUR DES CANALISATIONS ET ÉNERGIE ACHEMINÉE

DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF

	Population au 31.12.2017	Longueur des canalisations (en m) 20172016		ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)			
				2017		2016	
				Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
VAL-D'OISE (suite)							
Baillet-en-France	2 027	13 744	14 805	501	14,6	501	15,7
Belloy-en-France	2 174	11 448	11 151	429	9,9	432	10,4
Béthemont-la-Forêt	431	2 687	2 688	91	2,2	90	2,5
Bonneuil-en-France	1 039	4 834	4 802	211	10,0	209	11,0
Bouffémont	6 254	17 964	17 735	1 030	27,7	1 009	29,5
Chauvry	315	1 557	1 557	81	1,9	83	2,1
Deuil-la-Barre	22 325	49 060	48 997	4 725	96,7	4 738	104,8
Domont	15 565	46 848	46 701	4 032	81,1	4 046	88,5
Eaubonne	24 984	68 794	68 596	7 105	164,4	7 133	177,3
Enghien-les-Bains	11 564	23 867	23 984	3 058	84,1	3 120	89,2
Ermont	29 142	61 650	61 487	7 315	179,2	7 332	192,8
Fontenay-en-Parisis	1 966	7 447	7 447	210	5,7	212	6,2
Garges-lès-Gonesse	42 775	57 679	57 359	10 076	202,0	10 148	218,7
Gonesse	26 385	67 337	67 037	6 065	142,3	6 069	157,3
Goussainville	31 288	85 153	85 022	6 910	140,6	6 936	162,1
Groslay	8 715	23 457	23 388	1 948	33,0	1 897	35,2
Louvres	10 313	26 016	25 690	2 226	45,7	2 246	46,9
Margency	3 000	9 905	9 905	505	17,7	507	19,3
Moisselles	1 432	6 629	6 630	292	15,1	289	15,8
Montlignon	3 143	13 798	13 798	730	16,5	705	17,6
Montmagny	13 624	28 402	28 401	2 433	53,4	2 435	57,6
Montmorency	21 535	63 847	64 495	5 334	140,3	5 322	148,4
Montsoult	3 446	15 268	14 837	875	21,9	886	24,0
Piscop	775	5 081	5 019	136	3,9	134	4,2
Puiseux-en-France	3 433	13 953	13 953	1 005	17,7	1 001	19,1
Roissy-en-France	2 904	16 887	16 886	441	79,8	446	83,2
Saint-Brice-sous-Forêt	15 029	54 085	54 175	2 080	57,5	2 115	60,5
Saint-Gratien	21 030	83 621	83 605	5 461	107,3	5 459	116,7
Saint-Martin-du-Tertre	2 743	50 147	49 992	421	10,2	426	11,5
Sannois	27 589	26 537	26 537	5 235	100,5	5 271	110,4
Sarcelles	58 024	40 988	40 906	14 633	151,4	14 731	161,3
Soisy-sous-Montmorency	18 314	7 284	7 284	4 662	105,9	4 695	112,8
Le Thillay	4 337	16 206	16 206	807	21,2	813	23,0
Villaines-sous-Bois	775	3 541	3 541	163	3,4	162	3,4
Villiers-Adam	863	5 945	5 933	192	4,6	190	5,1
Villiers-le-Bel	27 880	44 610	44 576	6 454	127,1	6 439	116,3
Total	597 860	1 334 869	1 332 739	137 455	2 887,9	137 900	3 095,6
Total général	5 550 144	9 426 196	9 429 437	1 216 967	27 455,8	1 229 035	29 491,1

* Le total regroupe tous les types de clients. T1 : usage cuisine. T2 : chauffage domestique, écoles. T3 : PME-PMI, piscines, groupes scolaires. T4 : industriels.
TP : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution.

GROUPEMENT DE COMMANDES

MARCHÉS 2016-2019

LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

BAILLEURS SOCIAUX (29)

AB Habitat
Alfi
Antin Résidences
Coopérer pour Habiter
Essonne Habitat
IDF Habitat
Immobilière 3F
Joinville-le-Pont Habitat
Logial-OPH
Marne et Chantierine Habitat
Meaux Habitat
Opaly
OPH d'Aubervilliers
OPH de Bobigny
OPH de Bondy Habitat
OPH de Bourg-la-Reine
OPH de Drancy
OPH montreuillois
OPH de Puteaux
OPH de Romainville
OPH Seine-Ouest Habitat
OPH 77 Seine-et-Marne
SAIEM du Fond des Groux
Semiso
SEM La Garenne-Colombes
Val Paris Habitat
Valophis-Sarépa
Valophis Habitat - OPH Val-de-Marne
Valophis La Chaumière IDF

CCAS (19)

Chilly-Mazarin
Courbevoie
Créteil
Eaubonne
Épinay-sur-Orge
Levallois-Perret
Les Lilas
Mandres-les-Roses
Nogent-sur-Marne
Orsay
Pontault-Combault
Rosny-sous-Bois
Savigny-sur-Orge
Sceaux
Versailles
Le Vésinet
Ville-d'Avray
Vitry-sur-Seine
Viry-Châtillon

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT (62)

Albert Camus, Le Plessis-Trévis
Albert Cron, Le Kremlin-Bicêtre
Albert Schweitzer, Créteil
Blaise Cendrars, Boissy-Saint-Léger
Camille Pissarro, La Varenne-Saint-Hilaire
Clément Guyard, Créteil
Daniel Féry, Limeil-Brévannes
Danielle Casanova, Vitry-sur-Seine
Delattre, Le Perreux-sur-Marne
Dorval, Orly
Du centre Aimé Césaire, Villejuif
Du Fort, Sucy-en-Brie
Du Parc, Sucy-en-Brie
Dulcie September, Arcueil
Edmond Nocard, Saint-Maurice
Elsa Triolet, Champigny-sur-Marne
Émile Zola, Choisy-le-Roi
Fernande Flagon, Valenton
Francine Fromond, Fresnes
François Rabelais, Saint-Maur-des-Fossés
François Rabelais, Vitry-sur-Seine
Françoise Giroud, Vincennes
Georges Politzer, Ivry-sur-Seine
Gustave Monod, Vitry-sur-Seine
Guy Môquet, Villejuif
Henri Barbusse, Alfortville
Janusz Korczak, Limeil-Brévannes
Jean Charcot, Fresnes
Jean Lurçat, Villejuif
Jean Moulin, La Queue-en-Brie
Jean Perrin, Le Kremlin-Bicêtre
Jean Perrin, Vitry-sur-Seine
Jules Ferry, Joinville-le-Pont
Jules Ferry, Villeneuve-le-Roi
Jules Vallès, Vitry-sur-Seine
La Cerisaie, Charenton-le-Pont
La Guinette, Villecresnes
Lakanal, Vitry-sur-Seine
Le Parc, Saint-Maur-des-Fossés
Les Prunais, Villiers-sur-Marne
Louis Blanc, La Varenne-Saint-Hilaire
Lucie Aubrac, Champigny-sur-Marne
Molière, Chennevières-sur-Marne
Molière, Ivry-sur-Seine
Pasteur, Créteil
Paul Bert, Cachan
Paul Klee, Thiais

Pierre Brossolette, Le Perreux-sur-Marne
Pierre de Ronsard, Saint-Maur-des-Fossés
Pierre et Marie Curie, Villiers-sur-Marne
Plaisance, Créteil
Rol-Tanguy, Champigny-sur-Marne
Roland Garros, Villeneuve-Saint-Georges
Rosa Park, Gentilly
Saint-Exupéry, Vincennes
Saint-Exupéry, Ormesson-sur-Marne
Simone de Beauvoir, Créteil
Simone Veil, Mandres-les-Roses
Victor Duruy, Fontenay-sous-Bois
Victor Hugo, Créteil
Watteau, Nogent-sur-Marne
Willy Ronis, Champigny-sur-Marne

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX, COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION ET DE COMMUNES (23)

CA Cergy-Pontoise
CA Cœur d'Essonne agglomération
CA Paris-Saclay
CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
CA Grand Paris Sud Seine Essonne
Sénart
CA Paris - Vallée de la Marne
CA Plaine Vallée
CA Roissy Pays de France
CA Val d'Europe agglomération
CA Val d'Yerres Val de Seine
CA Val Paris
CC des Deux Fleuves
CC du Val d'Essonne
CC entre Juine et Renarde
CU Grand Paris Seine et Oise
EPT Est Ensemble
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
EPT Grand Paris Seine Ouest
EPT Paris Est Marne et Bois
EPT Paris Terres d'envol
EPT Plaine Commune
EPT Vallée Sud Grand Paris
Rambouillet Territoires

GROUPEMENT DE COMMANDES

MARCHÉS 2016-2019

LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

COMMUNES (245)

SEINE-ET-MARNE (19)

Bailly-Romainvilliers
Chelles
Coupvray
Courttry
La Grande-Paroisse
Magny-le-Hongre
Mitry-Mory
Moissy-Cramayel
Montry
Nemours
Noisiel
Pontault-Combault
Salins
Savigny-le-Temple
Serris
Servon
Thomery
Torcy
Vaires-sur-Marne

YVELINES (28)

Andrézy
Bois-d'Arcy
Carrières-sur-Seine
La Celle-Saint-Cloud
Cernay-la-Ville
Chatou
Le Chesnay
Conflans-Sainte-Honorine
Croissy-sur-Seine
Fontenay-le-Fleury
Guyancourt
Houilles
Jouy-en-Josas
Les Loges-en-Josas
Maisons-Laffitte
Marly-le-Roi
Maurepas
Montesson
Montigny-le-Bretonneux
Orgeval
Plaisir
Rocquencourt
Saint-Cyr-l'École
Vélizy-Villacoublay
Versailles
Le Vésinet
Villennes-sur-Seine
Viroflay

ESSONNE (64)

Athis-Mons
Avrainville
Ballainvilliers
Boissy-sous-Saint-Yon
Bondoufle
Boussy-Saint-Antoine
Bruyères-le-Châtel
Bures-sur-Yvette
Champlan
Cheptainville
Chilly-Mazarin
Courcouronnes
Crosne
Égry
Épinay-sous-Sénart
Épinay-sur-Orge
Étiolles
Évry
Fontenay-les-Briis
La Ferté-Alais
Gif-sur-Yvette
Gometz-le-Châtel
Grigny
Igny
Itteville
Janville-sur-Juine
Juvisy-sur-Orge
Lardy
Limours
Lisses
Longjumeau
Longpont-sur-Orge
Marcoussis
Marolles-en-Hurepoix
Massy
Milly-la-Forêt
Montgeron
Monthéry
Morangis
Morigny-Champigny
La Norville
Nozay
Ollainville
Orsay
Paray-Vieille-Poste
Quincy-sous-Sénart
Ris-Orangis
Saclay
Saint-Germain-lès-Arpajon
Saint-Yon

Saulx-les-Chartreux
Savigny-sur-Orge
Soisy-sur-Seine
Les Ulis
Varennes-Jarcy
Verrières-le-Buisson
Villabé
La Ville-du-Bois
Villebon-sur-Yvette
Villemoisson-sur-Orge
Villiers-sur-Orge
Viry-Châtillon
Wissous
Yerres

HAUTS-DE-SEINE (34)

Antony
Asnières-sur-Seine
Bagneux
Bois-Colombes
Boulogne-Billancourt
Bourg-la-Reine
Châtenay-Malabry
Châtillon
Chaville
Clamart
Colombes
Courbevoie
Fontenay-aux-Roses
Garches
Gennevilliers
La Garenne-Colombes
Issy-les-Moulineaux
Levallois-Perret
Malakoff
Marnes-la-Coquette
Meudon
Montrouge
Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Le Plessis-Robinson
Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint-Cloud
Sceaux
Sèvres
Suresnes
Vanves
Ville-d'Avray
Villeneuve-la-Garenne

SEINE-SAINT-DENIS (27)

Aubervilliers
Aulnay-sous-Bois
Le Blanc-Mesnil
Le Bourget
Clichy-sous-Bois
Drancy
Dugny
L'Île-Saint-Denis
Les Lilas
Livry-Gargan
Montfermeil
Neuilly-Plaisance
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec
Les Pavillons-sous-Bois
Pierrefitte-sur-Seine
Le Pré-Saint-Gervais
Le Raincy
Romainville
Rosny-sous-Bois
Saint-Denis
Saint-Ouen
Sevran
Stains
Vaujours
Villemomble
Villetaneuse

VAL-DE-MARNE (35)

Ablon-sur-Seine
Alfortville
Boissy-Saint-Léger
Bonneuil-sur-Marne
Bry-sur-Marne
Cachan
Charenton-le-Pont
Chennevières-sur-Marne
Chevilly-Larue
Créteil
Fontenay-sous-Bois
Fresnes
Gentilly
Ivry-sur-Seine
Joinville-le-Pont
Le Kremlin-Bicêtre
Limeil-Brévannes
Maisons-Alfort
Mandres-les-Roses
Marolles-en-Brie
Orly

Ormesson-sur-Marne
Périgny-sur-Yerres
Le Perreux-sur-Marne
Rungis
Saint-Mandé
Saint-Maur-des-Fossés
Saint-Maurice
Thiais
Valenton
Villeneuve-le-Roi
Villeneuve-Saint-Georges
Villiers-sur-Marne
Vincennes
Vitry-sur-Seine

VAL-D'OISE (38)

Andilly
Argenteuil
Baillet-en-France
Belloy-en-France
Bouffémont
Cergy
Corneilles-en-Parisis
Deuil-la-Barre
Domont
Eaubonne
Écouen
Enghien-les-Bains
Éragny-sur-Oise
Fontenay-en-Parisis
Fosses
Garges-lès-Gonesse
Gonesse
Groslay
Louvres
Margency
Menucourt
Montlignon
Montmagny
Montsoult
Puisieux-en-France
Roissy-en-France
Saint-Brice-sous-Forêt
Saint-Martin-du-Tertre
Saint-Witz
Sannois
Sarcelles
Soisy-sous-Montmorency
Survilliers
Taverny
Le Thillay

Vauréal
Villaines-sous-Bois
Villiers-le-Bel

CONSEILS DÉPARTEMENTAUX (5)

Yvelines
Essonne
Hauts-de-Seine
Val-de-Marne
Val-d'Oise

CONSEIL RÉGIONAL (1)

Île-de-France

EPCI SANS FISCALITÉ PROPRE (18)

Cimetière intercommunal
des Joncherolles
Semaer (groupe Semardel)
Cimetière intercommunal
de Valenton
Sidoresto
SIEVD de Rungis
Sigeif
Siom de la vallée de Chevreuse
Sivom de La Boucle
Sivos des communes de Forges
et de La Grande Paroisse
Sivu Co.cli.co
Sivuresc
Stade nautique de Châtillon-Malakoff
Syndicat intercommunal
de Champlan et Longjumeau
Syndicat intercommunal
de Montsoult
Syndicat intercommunal du collège
Crosne Yerres
Syndicat intercommunal de la région
de Montlhéry
Syndicat intercommunal de la piscine
de Saint-Germain-en-Laye
Syndicat mixte de la vallée de l'Orge

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (62)

Blanchisserie inter-hospitalière
de Seine-et-Marne
Blanchisserie inter-hospitalière
de Saint-Germain-en-Laye
Cash de Nanterre
Centre de gérontologie Les Aulnettes

GROUPEMENT DE COMMANDES

MARCHÉS 2016-2019

LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Centre départemental Enfants et Familles
Centre hospitalier d'Arpajon
Centre hospitalier de Carnelle
Centre hospitalier de Juvisy-sur-Orge
Centre hospitalier de La Mauldre
Centre hospitalier de l'Est francilien
Centre hospitalier Léon Binet
Centre hospitalier Les Murets
Centre hospitalier général de Nemours
Centre hospitalier de Rambouillet
Centre hospitalier Roger Prévot
Centre hospitalier Sainte-Anne
Centre hospitalier Stell
Centre hospitalier Sud Essonne
Centre hospitalier Sud francilien
Centre hospitalier Théophile Roussel
Centre hospitalier du Vexin
Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne
CHI de Jouarre
CHI de Meulan Les Mureaux
CHI des Portes de l'Oise
CHRS L'Équinoxe
Ehpad Amodru
Ehpad Arthur Vernes
Ehpad Au coin du feu
Ehpad d'Ablis
Ehpad de Crécy-la-Chapelle
Ehpad de la Cité verte
Ehpad Degommier
Ehpad des bords de Marne et de l'Abbaye
Ehpad du Parc
Ehpad Fondation Aulagnier
Ehpad Gaston Monmousseau
Ehpad Hautefeuille
Ehpad La Pie voleuse

Ehpad Le Manoir
Ehpad Le Marais
Ehpad Les Tamaris
Ehpad Lumières d'automne
Ehpad Marguerite Renaudin
Ehpad résidence File-Étoupe
Ehpad public Richard
Ehpad Sainte-Émilie
Établissement de santé
Maison Blanche
Établissement médico-social public
La Chocolatière
Établissement public de santé
Érasme
Établissement public de santé de Ville-Évrard
Établissement gérontologique de Tournan
Fondation Roguet
Fondation Vallée
Hôpital de Houdan
Hôpital de Mantes-la-Jolie
Hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion
Hôpital gérontologique de Plaisir-Grignon
Institut Le Val Mandé
La Seigneurie
Les Abondances
Sega (service public essonnien Grand Âge)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (16)

Centre des bords de Marne
Centre international d'études pédagogiques
Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Saint-Denis
Château de Fontainebleau
Eau de Paris

École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (Fémis)
Esat Marsoulan
La Ferme du Buisson
La Scène Watteau
SDIS de l'Essonne
SDIS des Yvelines
Sivom de la région de Chevreuse
Université Évry Val d'Essonne
Université de Cergy-Pontoise
Université d'Orsay Paris Sud
Université Paris-Nanterre

ORGANISMES PRIVÉS (10)

ACPPAV
AFMAE - CFA des métiers de l'aérien
Aforp
CFA de la pharmacie (ACPPP)
Chambre syndicale des fleuristes IDF - École de Paris
Faculté des métiers de l'Essonne
FCMB - ECAP IDF
Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)
IFPM
Immobilier Diffusion - Copropriété du 64 bis, rue de Monceau

SEM (2)

SEM Cinéma des 7 Mares
Semmari

Conception graphique : Kazoar • *Réalisation* : Sigeif.
Illustrations : Nando (pages 13, 41, 42, 80, 96).

Crédits photographiques :

Pages 10, 15, 16, 83 : Shutterstock • Pages 20, 26, 27, 28, 30, 45, 73, 84, 89, 101, 102, 104 : DR/Sigeif • Pages 22-23 : ville de Longjumeau
Page 29, 38, 44, 52, 57, 75 : Patrice Diaz • Page 64 (haut) : Enedis/PWP Julien Pitinome, (bas) : DR/Sigeif
Page 65 (haut) : ville de Montesson - (bas) : médiathèque GRDF/Sandra Goussard • Page 68 : ville de Saint-Denis
Page 74 : ville de Boulogne • Page 97 : ville de Montmorency • Pages 108, 109 : ville de Mitry-Mory.

*Imprimé en France sur du papier provenant de forêts gérées selon des principes
conformes aux normes environnementales.*